



RAPPORT ANNUEL

- Année 2018 -



Tipiak, tout est dans la recette

TIPIAK

Société Anonyme au capital de 2 741 940 €
Siège social : D2A Nantes-Atlantique
44860 SAINT-AIGNAN DE GRAND-LIEU
R.C.S. Nantes 301 691 655



RAPPORT ANNUEL 2018

SOMMAIRE

	Pages
RAPPORT DE GESTION GROUPE	3
1. Rapport d'activité et perspectives	4
2. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice	11
3. Evolution prévisible et orientations stratégiques	11
4. Les facteurs de risques	12
5. Le contrôle interne	17
6. Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)	21
7. Rapport sur la Déclaration de Performance Extra-Financière.	43
8. Rapport sur le gouvernement d'entreprise.....	49
9. Le contrôle externe	63
COMPTES ANNUELS CONSOLIDES	64
ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES.....	69
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES.....	104
RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIETE TIPIAK SA.....	112
1. Présentation des comptes annuels	113
2. Informations sur le capital social et activité boursière	115
3. Résultats de la société TIPIAK SA au cours des cinq derniers exercices	120
COMPTES SOCIAUX ANNUELS	121
ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX	127
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....	139
ATTESTATION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL.....	147



RAPPORT DE GESTION GROUPE

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ ET PERSPECTIVES

Dans un contexte économique national marqué à nouveau par une faible évolution de la consommation alimentaire et la poursuite de la pression sur les prix de vente aux consommateurs, le Groupe a continué à déployer son plan stratégique visant à développer la marque Tipiak en France et à l'International et a engagé les investissements et les ressources nécessaires au soutien de ce plan.

Le chiffre d'affaires s'affiche cependant en retrait par rapport à 2017 sous l'effet conjugué d'un recul des ventes en volume et d'une évolution défavorable du mix produits/clients.

Par ailleurs, le Groupe a supporté d'importantes charges non récurrentes en 2018.

L'ensemble de ces effets ont conduit à une nette dégradation du résultat opérationnel courant et du résultat net du Groupe par rapport à 2017.

1.1 Les faits marquants de l'exercice :

- ✓ Le chiffre d'affaires du Groupe est en retrait de 2,6 % par rapport à 2017. Les ventes sont quasiment stables dans le secteur Sec et affichent une baisse de 3,8% dans le secteur Froid.
- ✓ Une croissance des ventes à marque Tipiak (+3,3 %) tirée par le très fort dynamisme de l'activité à l'International (+ 49 %).
- ✓ Une baisse significative des ventes hors marque Tipiak.
- ✓ Un résultat net de 2,8 M€ en nette diminution (- 1,4 M€) par rapport à 2017. Cette baisse du résultat net provient notamment du recul des ventes en volumes, d'une évolution défavorable du mix produits/clients et de charges non récurrentes importantes sur l'exercice.
- ✓ La réalisation d'un programme d'investissements significatif (9,6 M€) d'un montant supérieur à celui de 2017 (7,9 M€).
- ✓ Un endettement total moyen de 43,7 M€ en augmentation de 1,0 M€ par rapport à celui de 2017 (42,7 M€). Au 31 décembre 2018, l'endettement financier net s'élève à 35,9 M€ en forte baisse par rapport à celui du 31 décembre 2017 (50,6 M€) grâce à une importante cession de créances clients (14,0 M€) réalisée en fin d'année dans le cadre d'un nouveau contrat d'affacturage. La charge financière nette globale est proche du niveau de celle de 2017.

1.2 Le chiffre d'affaires : baisse des ventes

En 2018, le chiffre d'affaires net s'établit à 193,0 M€ en retrait de 2,6 % par rapport à 2017. Les ventes du secteur Sec sont stables et celles du secteur Froid en retrait de 3,8 %.

Sur l'ensemble de l'activité du Groupe, les ventes réalisées à la marque Tipiak affichent une croissance de 3,3 % (dont France -2,1 % et International + 49 %).

Les ventes réalisées hors marque Tipiak sont en recul de 11,0 % dont notamment un recul important du chiffre d'affaires réalisé dans la Distribution Spécialisée en Surgelé.

Chiffre d'affaires net annuel par secteur et saisonnalité :

Libellé (en millions d'€)	2018	En % du total des ventes	2017	En % du total des ventes	2016	En % du total des ventes	Variation 2018/2017
Secteur Sec							
1 ^{er} trimestre	18,5		18,0		18,3		+2,8%
2 ^e trimestre	17,9		19,6		19,7		-8,7%
<i>Sous total 1^{er} semestre</i>	36,4	18,9%	37,6	19,0%	38	19,2%	-3,2%
3 ^e trimestre	16,9		17,0		17,0		-0,6%
4 ^e trimestre	19,8		18,8		20,0		+5,4%
<i>Sous total 2^e semestre</i>	36,7	19,0%	35,8	18,1%	37,04	18,7%	+2,5%
Total secteur Sec	73,1	37,9%	73,4	37,0%	75,0	38,0%	-0,4%
Secteur Froid							
1 ^{er} trimestre	24,1		23,7		24,7		+1,7%
2 ^e trimestre	20		20,8		21,8		-3,8%
<i>Sous total 1^{er} semestre</i>	44,1	22,9%	44,5	22,5%	46,5	23,5%	-0,9%
3 ^e trimestre	21,6		21,5		20,3		+0,5%
4 ^e trimestre	54,2		58,7		55,8		-7,7%
<i>Sous total 2^e semestre</i>	75,8	39,3%	80,2	40,5%	76,1	38,5%	-5,5%
Total secteur Froid	119,9	62,1%	124,7	63,0%	122,6	62,0%	-3,8%
Total consolidé	193,0	100%	198,1	100%	197,6	100%	-2,6%

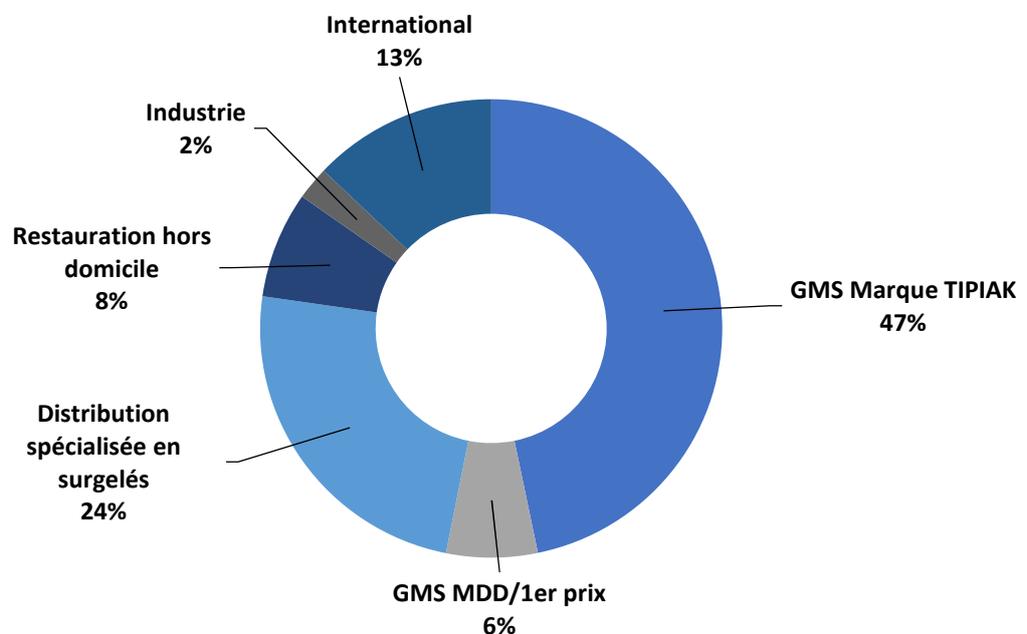
En 2018, aucun des 2 secteurs n'affiche une croissance de ses ventes :

Secteur Sec : 73,1 M€ soit une quasi-stabilité des ventes en 2018 (vs -2 % en 2017) ; les ventes sont en retrait en France dans les circuits **GMS** marque **Tipiak** (-2,6 %) et à l'international. Elles sont en croissance dans les autres circuits en France (**GMS** Marques Distributeurs, **Restauration Hors Domicile**, **Industrie**).

Secteur Froid : 119,9 M€ soit un retrait de 3,8 % en 2018 (vs +2 % en 2017). Les ventes, très dynamiques, ont doublé à l'International. En France, elles sont en baisse en **GMS** à marque **Tipiak** (-3,0 %) ainsi que dans les circuits **GMS** Marques Distributeurs et **Restauration Hors Domicile**. Elles affichent un recul significatif dans la **Distribution Spécialisée en Surgelés**.

Répartition par circuit de distribution :

Le Groupe est présent sur les principaux circuits de distribution en France et à l'International.



1.3 Poursuite du développement des ventes à marque Tipiak porté par l'International

Les ventes de la marque Tipiak dans l'ensemble des circuits de distribution nationaux et internationaux ont réalisé une progression faible de +3,3 % dans des environnements très concurrentiels spécifiques à chaque marché. Elles atteignent le seuil de 63 % du chiffre d'affaires total du Groupe, soit une progression de 15 points en 6 ans.

La marque Tipiak enregistre une progression remarquable de ses ventes à l'International (+49 %) notamment en Amérique du Nord.

En GMS France, le chiffre d'affaires de la marque Tipiak est en baisse (-2,8 %) et se situe à 47 % des ventes totales du Groupe.

La position de la marque sur des marchés en érosion ou stables a été consolidée. C'est le résultat de la constance de la stratégie de la marque depuis son lancement en 1991, et des actions dynamiques menées régulièrement : optimisation des produits leaders, poursuite de l'innovation et de la diversification sur chaque marché, maintien d'un niveau élevé de dépenses publicitaires. La marque Tipiak maintient ses scores élevés de notoriété (> 90) et de capital de confiance (86 %) ainsi que ses parts de marché dominantes sur chaque segment stratégique. Sa pénétration dans les foyers français est élevée (62,3%) et la situe au 13^{ème} rang de toutes les marques en France. La marque Tipiak sur l'ensemble de l'année 2018 est classée à la 1^{ère} place parmi toutes les marques alimentaires en termes de notoriété positive auprès des foyers français (cf étude YouGov BandIndex Buzz Rankings).

Secteur Sec :

Globalement les ventes à la marque Tipiak s'élèvent à 60,2 M€ soit au même niveau qu'en 2017. Elles représentent 83 % des ventes du secteur Sec (+ 4 points vs 2015). Les ventes à marque en France ont été soutenues par des innovations, la mise à disposition de recettes appréciées par de très nombreux consommateurs sur le site internet Tipiak et par 7 campagnes publicitaires TV concentrées sur 5 produits : Couscous sachet cuisson, Quinoa Gourmand (2 vagues), Couscous Parfumés, Tendres Perles (2 vagues) et Méli-Mélo. Parmi toutes les marques d'épicerie salée les plus recommandées par les consommateurs, la marque Tipiak est classée n°2 en France (fin 2017). La marque Tipiak en France a consolidé son leadership sur le marché des croûtons, des plats céréaliers et des aides culinaires traditionnelles (chapelure). A l'International, Tipiak devient une marque référente sur le marché des plats céréaliers en plein développement dans un nombre croissant de pays en Amérique et en Europe.

Secteur Froid :

Globalement, les ventes à la marque Tipiak se montent à 60,7 M€ et représentent 51 % des ventes du secteur Froid (soit +10 points vs 2015). Elles enregistrent une progression dynamique de 7,3 % grâce à l'international. En France, les ventes baissent de 3,4 % mais la marque Tipiak consolide ses positions dominantes historiques en entrées fruits de mer, brandades, galettes, sauces et acquiert une position de leader sur de nouveaux segments (*) : petits plats individuels, apéritifs premium, céréales. La marque a bénéficié de nombreuses innovations et optimisations de produits sur ses segments stratégiques et d'une campagne TV sur les coquilles Saint-Jacques. A l'International, les ventes à marque Tipiak font plus que doubler par rapport à 2017 grâce notamment aux remarquables succès commerciaux rencontrés en Amérique du Nord.

(*) source : panels IRI

1.4 Evolution contrastée des ventes dans les circuits spécialisés :

Les deux secteurs ont poursuivi leurs partenariats historiques avec les leaders des circuits de distribution spécialisés propres à chacun d'eux.

Dans le secteur Sec, les circuits concernés sont la Restauration Hors Domicile, la GMS Marques Distributeurs et les Industriels agro-alimentaires ; tous ces circuits ont affiché une progression significative de leurs ventes en 2018.

Dans le secteur Froid, il s'agit des circuits suivants : Distribution Spécialisée en Surgelé, Restauration Hors Domicile et GMS Marques Distributeurs ; tous ces circuits ont enregistré une baisse sensible de leur chiffre d'affaires en 2018.

1.5 Net retrait des résultats économiques dans un environnement très concurrentiel :

L'environnement économique a été marqué sur le plan national par une faible évolution de la consommation alimentaire et la poursuite de la pression sur les prix de vente aux consommateurs alimentée par une compétition toujours très active entre les enseignes de la grande distribution.

Dans ce contexte, le Groupe a enregistré un retrait significatif de son résultat net consolidé qui enregistre une diminution de 1,4 M€ pour atteindre 2,8 M€ (vs 4,2 M€ en 2017). Cette performance provient pour l'essentiel du recul des ventes en volume, d'une évolution défavorable du mix produits/clients et de charges non récurrentes élevées en 2018.

La marge brute :

La marge brute globale de l'exercice s'établit à 113,6 M€ en retrait de 2,4 M€ (soit - 2,1 % par rapport à 2017). Le taux de marge brute (marge brute / chiffre d'affaires net) ressort à 58,9 % soit une augmentation de 0,3 point par rapport à 2017.

L'excédent brut d'exploitation :

L'excédent brut d'exploitation consolidé s'établit à 12,4 M€, en diminution de 2,2 M€ par rapport à 2017. La marge économique ressort à 6,4 %, en baisse de 1 point par rapport à 2017.

Les charges de personnel diminuent de 1,8 % du fait de la baisse de l'activité en production.

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), qui vient minorer les charges de personnel, est de 1,7 M€, en diminution de 0,3 M€ par rapport à 2017.

Les frais de publicité (production et diffusion de films publicitaires) s'élèvent à 4,2 M€, en augmentation de 0,8 M€ par rapport à 2017.

Le résultat opérationnel :

Après dotations aux amortissements et provisions, le résultat opérationnel courant de l'exercice s'élève à 4,1 M€, en diminution de 2 M€ (- 32,8 %) par rapport à 2017. La marge opérationnelle (résultat opérationnel / chiffre d'affaires net) ressort à 2,1 %, en diminution de 1 point par rapport à 2017.

Le coût financier :

La charge financière nette s'établit à 0,5 M€, en augmentation de 0,1 M€ par rapport à 2017. Le coût du financement moyen de la dette s'établit, marge comprise, à 0,8 % (identique à 2017) pour un endettement global moyen de 43,7 M€ en augmentation de 1 M€ (42,7 M€).

En fonction de l'évolution de son endettement financier et des taux d'intérêts anticipés, l'entreprise a recours à des contrats d'échange de taux d'intérêt. Au 31 Décembre 2018, la totalité de l'endettement financier net est à taux fixe (contre 76 % au 31 Décembre 2017). La valorisation des instruments n'a pas d'impact sur les résultats 2018 (perte de 4 K€ en 2017).

Le résultat net part du Groupe :

Après une charge d'impôts de 0,8 M€, le résultat net consolidé revenant au Groupe s'établit à 2,8 M€, en diminution de 1,4 M€ (- 33,3 %) par rapport à 2017. La marge nette (résultat net / chiffre d'affaires) ressort à 1,5 %, soit une diminution de 0,6 point par rapport à 2017.

La charge d'impôt sur les résultats est en diminution de 0,7 M€ du fait de la baisse du résultat imposable.

La capacité d'autofinancement :

Elle s'élève à 11 M€ soit un niveau inférieur à celui de 2017 (13,5 M€).

Les capitaux propres :

Avant répartition des résultats, les capitaux propres se montent à 52,8 M€ (52,2 M€ à fin 2017). Les dividendes versés en 2018, au titre de l'exercice 2017, se sont élevés à 2,8 M€. La rentabilité des fonds propres (résultat net / capitaux propres avant résultat de l'exercice) ressort à 5,6 % (8,8 % en 2017).

L'endettement financier :

Au 31 décembre 2018, l'endettement financier net global du Groupe s'établit à 35,9 M€ contre 50,6 M€ en 2017. Le ratio « endettement financier net / total fonds propres » ressort à 0,68 à fin Décembre 2018 (0,97 fin 2017).

Il est rappelé que la situation financière du Groupe au 31 décembre est marquée par la forte saisonnalité de l'activité. L'endettement financier net s'élève à 43,7 M€ en moyenne sur 2018, soit une augmentation de 1,0 M€ par rapport à 2017. Calculé en moyenne sur l'année, le ratio d'endettement financier sur fonds propres s'établit à 0,83 en 2018 (0,82 en 2017).

La forte diminution de l'endettement financier net au 31 décembre 2018 fait suite à la décision de mettre en place un nouveau contrat d'affacturage. La cession de créances, sans recours, d'un montant de 14,0 M€, est présentée en trésorerie.

En 2018, le Groupe a mis en place sept nouvelles lignes de crédit moyen terme (toutes négociées à taux fixe) pour un montant total de 11,0 M€. Par ailleurs, pour couvrir les besoins de la période de forte activité en fin d'année, le Groupe a utilisé le contrat de cession de créances professionnelles et les lignes de crédit de campagne.

Certains contrats de crédit à moyen et long terme sont assortis de « Covenants » permettant à nos partenaires bancaires de renégocier leurs engagements ou exiger le remboursement du capital restant dû en cas de non-respect des covenants. Au 31 décembre 2018, l'entreprise respecte l'intégralité des covenants fixés.

Les investissements :

Le Groupe a investi 9,6 M€ en 2018 (7,9 M€ en 2017). Les principaux investissements réalisés correspondent essentiellement à des projets dédiés à l'amélioration de la productivité industrielle, à l'accroissement de capacités de production, à l'innovation produits, au renouvellement des équipements ainsi qu'à la modernisation des systèmes d'information.

2. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

A la date de rédaction du présent rapport, il n'existe, à la connaissance de l'entreprise, aucun événement postérieur à la clôture des comptes, aucun fait exceptionnel, ni aucun litige susceptible de modifier ou d'affecter de manière significative l'activité, les résultats ou la situation financière du Groupe.

Les litiges connus à la date du présent arrêté des comptes ont fait l'objet de provisions dans les comptes de l'exercice suivant le principe décrit en note 3.17 de l'annexe des comptes consolidés.

3. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Dans un contexte toujours très incertain, le Groupe envisage pour les trois prochaines années, de retrouver une progression régulière de ses résultats économiques soutenue par une croissance des ventes en volume tirée notamment par l'international.

Le développement du Groupe s'articule autour des principaux axes suivants :

- ✓ Maintenir une croissance soutenue des ventes dans les deux secteurs et sur tous les circuits :
 - en renforçant et diversifiant les actions marketing et publicitaires sur les produits à marque Tipiak,
 - en accélérant le développement à l'International des ventes à la marque Tipiak sur un certain nombre de marchés ciblés,
 - en poursuivant la politique d'innovation et de supériorité gustative des produits,
 - en renforçant les partenariats avec les enseignes qualitatives,
 - en recherchant de nouveaux marchés valorisés dans les circuits Industrie et RHD.
- ✓ Retrouver une progression régulière des résultats économiques et financiers grâce à la croissance des ventes, au renforcement de la compétitivité des coûts, par une politique de produits valorisés innovants et par la maîtrise permanente de la sécurité et de la qualité des produits.
- ✓ Adapter les ressources humaines et les organisations par le renforcement des synergies transversales internes, par la poursuite des plans intensifs de formation et d'accompagnement, par le renforcement de la gestion par projet et par processus, et par le maintien d'un climat social constructif.
- ✓ Poursuivre le très ambitieux programme d'investissements pour répondre aux exigences croissantes liées à la sécurité, à la qualité et à l'environnement, moderniser et renforcer les systèmes d'information et de pilotage, accroître les capacités de production, renouveler ou aménager les lignes et installations de production actuelles pour améliorer les performances industrielles et répondre aux attentes des clients en matière d'innovation produits.

Ces orientations tiennent compte de notre analyse de risques qui a été intégrée dans notre processus d'élaboration du budget et du plan à trois ans. Les principaux risques et incertitudes portent sur les perspectives d'évolution de la demande consommateurs, des prix des matières premières, de la distribution et du contexte concurrentiel d'une manière générale. Les attentes croissantes des consommateurs pour une alimentation saine et respectueuse de leur santé et l'évolution de l'environnement législatif et réglementaire (notamment quant aux nouvelles exigences liées à la protection de l'environnement, la sécurité des aliments et l'étiquetage des produits) sont également de nature à influencer sur nos orientations stratégiques.

4. LES FACTEURS DE RISQUES

Préambule :

Risque : évènement potentiel susceptible d'affecter la capacité de l'entreprise à atteindre ses objectifs ou à assurer sa pérennité.

Tipiak développe une politique de gestion des risques qui vise à identifier et évaluer les risques susceptibles d'affecter ses performances économiques, son patrimoine, ses salariés, les consommateurs, l'environnement et à mettre en œuvre les plans d'action permettant de couvrir les risques qui ont été préalablement priorisés.

Élément clé du processus de management des risques, une cartographie des risques est établie par chaque pôle d'activité et par la société holding Tipiak SA et fait l'objet d'une réactualisation annuelle. Les plans d'action associés sont analysés au cours d'un comité réunissant les directions opérationnelles des pôles. Après validation, ils sont intégrés dans les objectifs des plans à 3 ans des pôles d'activité.

Après une revue des risques susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs à moyen et long terme, le Groupe considère qu'il n'existe pas d'autre risque significatif que ceux exposés ci-après.

4.1 Risques spécifiques au domaine d'activité

Sensibilité à la conjoncture : les activités du Groupe se situent dans le secteur de l'agroalimentaire dont les taux d'évolution connaissent historiquement de faibles variations en comparaison d'autres secteurs d'activité. Dans les périodes de ralentissement économique, les comportements des clients et les intentions d'achat des consommateurs peuvent être dictés par des considérations spécifiques qui sont susceptibles d'affecter l'évolution du chiffre d'affaires.

Risques liés à la concurrence : la stratégie du Groupe est de se positionner sur des segments de marché très spécifiques sur lesquels il ambitionne de devenir leader. La forte notoriété de la marque Tipiak, le développement d'un portefeuille d'activités diversifié et équilibré en termes de marchés et de canaux de distribution, la maîtrise de savoir-faire spécifiques, la qualité des relations développées depuis de longues années avec les clients stratégiques, la saisonnalité marquée de certaines activités sont de nature à préserver le Groupe du risque de perte rapide et massive de chiffre d'affaires.

Risque de réputation : Un risque de perte d'image auprès des consommateurs peut subvenir dans le cas d'une crise alimentaire ou sociale et entraîner une baisse d'activité. Afin de maîtriser et limiter l'impact d'une crise alimentaire ou d'une crise sociale, un processus de gestion de crise a été développé et renforcé au sein du Groupe depuis de longues années. De plus, un contrat d'assurance a été souscrit afin de garantir les conséquences financières que pourrait subir le Groupe en cas d'attaques médiatiques consécutives à un risque de non-conformité des produits commercialisés.

Risques liés à la saisonnalité : Positionné sur des produits festifs, le secteur Froid qui représente 62 % du chiffre d'affaires annuel du Groupe, réalise 45 % de son activité sur le dernier trimestre de l'année civile. Des difficultés sur cette période de l'année, liées notamment aux intempéries et aux transports de nos marchandises, peuvent entraîner un recul significatif des ventes.

Risques clients : les pôles d'activité assurent un développement équilibré de leurs activités sur des circuits de distribution diversifiés : GMS (grandes et moyennes surfaces), distribution spécialisée en produits surgelés, restauration hors domicile, industrie et international. Tipiak est présent dans toutes les grandes enseignes de la distribution (GMS, magasins spécialisés en produits surgelés et livraison à domicile). Les 5 principaux clients représentent 60 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Depuis de nombreuses années, l'entreprise a développé une politique de sécurisation de son en-cours clients, par des actions ciblées de surveillance des « clients à risque » et des procédures de relance systématique des créances en cours. Par ailleurs, un contrat d'assurance-crédit garantit la couverture des créances à l'exportation. Le montant moyen annuel des créances irrécouvrables provisionnées sur les cinq derniers exercices est non significatif.

4.2 Risques liés à l'environnement global (économique, financier, réglementaire, géopolitique, impacts du changement climatique)

Sensibilité aux risques politiques : Les activités du Groupe sont exercées pour l'essentiel en France. Une filiale implantée aux USA (2,4 M€ de chiffre d'affaires) a une activité de commercialisation sur le marché Nord-Américain. Le développement des activités à l'International s'effectue en priorité dans des pays présentant un niveau limité de risques politiques et économiques. L'assureur-crédit du Groupe fournit également une évaluation du risque spécifique associé aux différents pays dans lesquels le Groupe réalise ou envisage de réaliser un courant d'affaires.

Risques sur les approvisionnements et l'évolution des prix des matières premières : des phénomènes de rareté consécutifs aux variations de l'offre et de la demande mondiales, à des dispositions légales (quotas) et à des variations climatiques peuvent apparaître périodiquement, notamment sur certains produits de la mer (noix de Saint-Jacques, morue) et sur les céréales, le manioc et les produits laitiers. Ces phénomènes peuvent renchérir, de façon importante, les coûts d'achat de ces produits et impacter les résultats économiques du Groupe. Pour mieux anticiper l'évolution des prix de certaines matières premières critiques, mettre en place des stratégies de couverture et limiter l'impact des évolutions de prix dans les résultats économiques, le Groupe se fait assister par un cabinet spécialisé.

Des risques de fraude portant sur la qualité de certaines matières premières peuvent également apparaître et se développer. Pour y faire face, le Groupe continue de renforcer ses procédures de sélection et audit des fournisseurs, de maîtrise des filières d'approvisionnement et de contrôle à réception des matières les plus sensibles.

Risques financiers (de change & de taux d'intérêt) : Le Groupe utilise des instruments financiers afin de gérer son exposition aux risques de change et de taux inhérente à son activité industrielle et commerciale. Il gère son risque de contrepartie en ne s'engageant que sur des opérations avec ses partenaires bancaires.

- ✓ Le risque de change - Le Groupe est soumis aux risques de change pour une faible part de ses activités. Cependant des flux d'achats et de ventes sont effectués en dollars US et GBP. Afin de sécuriser ces flux au regard des coûts budgétés et de limiter le risque de change, il procède à des opérations de couverture à terme ou utilise des instruments de gestion du risque de change (terme accumulateur).
- ✓ Le risque de taux - Le Groupe utilise des instruments de gestion du risque de taux pour optimiser ses charges financières et la répartition de sa dette entre taux fixe et taux variable.

Une partie de la dette globale de Tipiak est indexée au taux variable Euribor 3 mois. En fonction des évolutions de la dette et des taux d'intérêt anticipés, le Groupe a recours à des contrats d'échange de taux d'intérêt (« swaps »). Ces contrats permettent d'échanger le taux d'une dette contractée en taux variable contre du taux fixe et donc d'emprunter à taux fixe. Après prise en compte des instruments de couverture, la totalité de la dette financière nette à moyen & long terme au 31 décembre 2018 est à taux fixe.

Risques liés aux impacts du changement climatique sur les activités : Le Groupe n'a pas identifié de risques directs liés aux effets du changement climatique de nature à impacter significativement ses activités. En revanche, il évalue les risques indirects portant principalement sur l'approvisionnement de certaines matières premières stratégiques (produits de la mer, quinoa, céréales par exemple) qui peuvent être soumises à des aléas climatiques. Le Groupe met en œuvre une politique de diversification des sources d'approvisionnement, d'optimisation des consommations de matière et des recettes des produits qui contribue à limiter les impacts potentiels de ce risque.

4.3 Risques relatifs à la sécurité des personnes et des actifs (matériels et immatériels) ainsi qu'à la protection de l'environnement

Risques liés à la sécurité des aliments : Principal évènement pouvant affecter la capacité de l'entreprise à atteindre ses objectifs, le risque « produits » fait l'objet de toutes les attentions.

Dans chaque pôle, une Direction de la Qualité, indépendante des responsables de production, équipée de ses propres laboratoires, veille en permanence au respect des cahiers des charges, de la réception des matières premières à la livraison des produits finis. Les procédures de sélection et d'audit des fournisseurs et les contrôles internes des en-cours de fabrication font l'objet d'améliorations chaque année. Par ailleurs, le Groupe a poursuivi sa politique de certifications de ses sites industriels, ce qui contribue à mieux garantir la sécurité de nos produits pour les clients et les consommateurs. Le traitement informatisé de la traçabilité a également été poursuivi et étendu au cours du projet de modernisation des systèmes d'information.

Dans le cadre de la prévention des risques et, plus particulièrement, du risque de crise alimentaire, le Groupe développe auprès des responsables opérationnels et du personnel en contact direct avec les consommateurs, des formations à la gestion de crise. Ces formations sont dispensées, chaque année, par des partenaires extérieurs spécialisés. Un manuel de gestion de crise a été élaboré et mis à la disposition des opérationnels. Ce manuel fait l'objet d'une actualisation permanente.

Risques d'incendie : Le Groupe est soucieux d'assurer une protection incendie optimale de son parc industriel. Quatre sites sont équipés de systèmes de sprinklage : Pontchâteau (44), Saint-Aignan de Grand-Lieu (44), Fouesnant (29) et Pont l'Evêque (14). Les autres sites industriels sont pourvus de systèmes de détection d'incendie soumis à des contrôles réguliers par des experts extérieurs.

Risques liés à la protection de l'environnement : Le Groupe mène une politique active visant à limiter l'impact environnemental de ses activités (voir infra « 6. Déclaration de Performance Extra-Financière /6.6 L'environnement »). Dans le cadre de cette politique, le Groupe définit et met en œuvre chaque année des plans d'action visant à :

- . sensibiliser les salariés aux enjeux environnementaux par des actions de communication et de formation,
- . réduire ses rejets en eaux usées et ses déchets, accroître la valorisation des déchets
- . réduire l'utilisation des ressources telles que les énergies et l'eau
- . optimiser l'utilisation de matières premières & d'emballages et réduire les pertes
- . réduire les émissions de gaz à effets de serre

Risques informatiques et de cybercriminalité : Les systèmes d'information de Tipiak sont basés sur l'utilisation de progiciels du marché spécialisés par domaines fonctionnels. La politique informatique vise à privilégier l'homogénéité des outils (logiciels, matériels, réseaux) pour l'ensemble des pôles ainsi que la centralisation du pilotage et du contrôle des systèmes d'information.

Le Groupe s'est doté d'une infrastructure technique répartie sur 2 sites physiques qui lui permet, en cas de panne majeure, d'assurer une reprise des activités dans un délai de 2 heures. Ce dispositif fait l'objet de test chaque année.

Par ailleurs, le Groupe a finalisé en 2018 le projet de modernisation de ses systèmes d'information basé sur la mise en œuvre d'une solution globale intégrée (SAP). Le déploiement de cette solution contribue à améliorer très significativement le niveau de performance du système d'information (meilleure couverture des besoins métiers tant dans les processus opérationnels que dans les processus de pilotage et d'aide à la décision) mais également de mieux garantir son évolutivité, sa maintenabilité et sa sécurité sur le long terme.

Enfin, pour prévenir les risques liés à la cybercriminalité, le Groupe met en œuvre des moyens techniques et des procédures (sécurité d'accès, révision des mots de passe, sauvegardes, mise à jour antivirus et filtres anti-spams, tests anti-intrusion...) et des actions régulières d'information et de sensibilisation des utilisateurs sur les comportements à adopter face aux cyber-risques (tels que hameçonnage et rançongiciel).

4.4 Risques juridiques : litiges de nature commerciale, sociale ou fiscale

Dans le cadre de ses activités courantes, le Groupe est engagé dans un certain nombre de procès ou de litiges. Les charges pouvant en découler ont été estimées et ont fait l'objet de provisions dans les comptes.

Au cours de l'année 2018, Tipiak Epicerie a fait l'objet d'une vérification par l'administration. Les services fiscaux n'ont pas relevé d'ajustements significatifs ayant un impact sur les résultats.

Toutes les conséquences des contrôles fiscaux et URSSAF des années antérieures avaient été comptabilisées dans les comptes des exercices correspondant.

Les demandes d'indemnisation suite aux déclarations de sinistres effectuées en 2016 ont fait l'objet d'un premier règlement en 2017 et le solde a été versé en 2018.

4.5 Politique d'assurance

La politique d'assurance mise en place a pour objectif de protéger le patrimoine et les actifs du Groupe, de le préserver des pertes financières pouvant être encourues en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis des tiers ou du personnel, et donc de minimiser l'impact des sinistres sur les résultats du Groupe et l'atteinte de ses objectifs à moyen et long terme.

La démarche de la politique d'assurance consiste à identifier et évaluer les risques en termes d'exposition et de capitaux assurés, souscrire les couvertures des sinistres auprès du marché de l'assurance par l'intermédiaire d'un courtier.

Afin d'optimiser son coût d'assurance, le Groupe a mis en place un programme de prévention des risques sur l'ensemble des sites (sprinklage des sites industriels, formation à la gestion de crise, sécurisation des approvisionnements, ...).

Les contrats sont souscrits dans des compagnies d'assurance notoirement solvables dont le courtage est assuré par le Cabinet Bessé de Nantes (44).

Au cours de l'année 2018, le Groupe a poursuivi sa politique d'optimisation de ses contrats d'assurance en négociant des améliorations de garanties.

La politique d'auto-assurance n'a pas été modifiée, le Groupe privilégiant, depuis de nombreuses années, une politique de franchises fixées à des niveaux jugés financièrement soutenables.

Le résumé des garanties principales à la date du présent rapport est le suivant :

Nature de l'assurance	Garanties principales	Montant assuré	Franchises
Tous risques sauf	Dommages aux biens	80 M€ (maximum)	50 K€ (maximum)
	Pertes d'exploitation	Marge brute sur 18 mois	3 jours ouvrés de marge brute du site ou de l'outil sinistré
Responsabilité civile	Responsabilité civile d'exploitation	30 M€	10 K€ (maximum)
	RC après livraison	30 M€	100 K€ (maximum)
	Responsabilité civile atteinte à l'environnement	5 M€	25 K€
Image de marque & contamination	Préjudices financiers suite à une atteinte au produit, réelle ou supposée	10 M€	100 K€ (maximum)
Marchandises transportées	Garantie automatique contre les risques transports de toutes marchandises, produits, matériels, ...	600 K€ (maximum)	Absence de franchise
Responsabilité mandataires sociaux	Litiges mettant en cause à titre personnel les mandataires sociaux et dirigeants de droits et de faits	10 M€	30 K€ (maximum)

Un retrait / rappel de produits a fait l'objet d'une déclaration de sinistre et d'opérations d'expertise au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016. La demande d'indemnisation auprès de la compagnie d'assurance concernée a fait l'objet d'un premier règlement en 2017, le solde a été recouvré en 2018.

A la date de rédaction du présent rapport, aucun autre sinistre majeur ou significatif susceptible de modifier, tant les conditions futures de couvertures d'assurance, que les montants globaux des primes et/ou les franchises, n'est connu de l'entreprise.

Le Groupe poursuit sa politique d'amélioration de son plan d'assurance et cherche à étendre ses contrats actuels sur des risques identifiés dans le cadre de sa démarche d'actualisation de sa cartographie des risques. A sa connaissance, il n'existe pas de risque jugé « significatif » qui ne soit pas assuré. Néanmoins, le Groupe ne peut affirmer qu'il ne subira aucune perte financière non couverte.

5. LE CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne en vigueur dans le Groupe Tipiak a pour objet :

- ✓ De veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnes s'inscrivent dans le cadre des orientations fixées par les organes sociaux et respectent les lois et règlements en vigueur ainsi que les valeurs, normes, procédures et règles internes de l'entreprise ;
- ✓ De s'assurer de la protection des actifs ;
- ✓ D'identifier, évaluer et maîtriser les risques résultant de l'activité, les risques d'erreurs ou de fraudes, particulièrement dans les domaines comptables et financiers ;
- ✓ De vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société et à l'extérieur reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

Le système de contrôle ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

5.1 Environnement du contrôle interne

Le Groupe Tipiak exerce son activité à partir d'unités opérationnelles appelées pôles d'activité, qui disposent d'une large autonomie de décision et de responsabilité mais sont également tenues de respecter un certain nombre de procédures et de règles internes communes définies au niveau du Groupe.

Le Groupe a par ailleurs mis en place des instances transversales de management par processus (comités techniques et comités de pilotage) composées de membres de la direction du Groupe et de responsables de fonctions représentant chaque pôle dont l'objectif est de favoriser la recherche de synergies et de mutualisations, de partager et d'optimiser les pratiques, les outils et les coûts au niveau du Groupe.

Sensibilisation du personnel : les valeurs, procédures et règles internes du Groupe sont diffusées au sein des pôles d'activité dès l'arrivée des collaborateurs et au travers d'un processus d'intégration.

Les finalités et missions des postes d'encadrement sont décrites dans un document intitulé « définition de fonction ». Les objectifs de l'encadrement sont fixés en début d'année. Une évaluation des résultats obtenus, comparés aux objectifs individuels, a lieu en milieu d'année et en fin d'année. Des délégations de pouvoirs limitées sont établies notamment en matière d'hygiène et sécurité, de qualité des produits, d'environnement, de respect des législations du travail, de gestion financière, comptable et fiscale.

Évaluation des risques : L'analyse des risques est développée dans le chapitre « facteurs de risques » (voir supra) du présent rapport de gestion.

Par ailleurs, une analyse de l'environnement externe et interne de chaque fonction, de chaque pôle et de l'entreprise est menée chaque année au cours de l'élaboration du plan stratégique à trois ans. Ce processus conduit à l'établissement des objectifs économiques de l'entreprise pour la période triennale. La première année du plan à 3 ans est détaillée dans le budget annuel. Deux prévisions

détaillées sont établies au cours de l'année (en Mai et en Septembre) pour réestimer les résultats économiques de l'exercice.

Les objectifs définis dans le budget annuel sont déclinés dans les objectifs individuels des membres de l'encadrement. Les réalisations sont analysées et comparées mensuellement aux objectifs budgétaires.

Un comité d'audit interne dont la mission est d'analyser périodiquement les résultats économiques de chaque pôle, d'évaluer les risques et d'identifier des plans d'action pour l'atteinte des objectifs fixés, réunit 4 fois par an la Direction Générale du Groupe, la Direction Administrative et Financière et les membres du Comité de Direction du pôle

Activités de contrôle : Chaque pôle d'activité met en œuvre son propre système d'assurance qualité et applique les procédures définies dans le cadre de ce référentiel. Certaines procédures et règles internes s'appliquent à l'ensemble des pôles lorsqu'elles portent sur des processus ou des activités communs à tous les pôles.

Ces procédures définissent notamment les règles d'approbation, d'autorisation et de contrôle des opérations, de sécurisation et protection des actifs ou de séparation des fonctions.

Information et communication : Les pôles d'activité disposent de systèmes d'information mutualisés, basés sur l'utilisation de progiciels, avec la volonté de réduire autant que possible la part des adaptations spécifiques. L'homogénéité des outils sur l'ensemble des pôles, la centralisation et la mutualisation des systèmes d'information sont recherchées en priorité.

Les systèmes de comptabilité et de contrôle de gestion (comptabilité analytique, reporting, élaboration des budgets et des plans) sont normalisés et partagés par tous les pôles d'activité.

Pilotage du système de contrôle interne : Dans le cadre du système d'assurance qualité, des audits internes récurrents sont menés sur les principaux processus des pôles. Des audits ponctuels sont également menés par la Direction Administrative et Financière.

Les audits externes menés par les organismes certificateurs nous permettent d'adapter notre système de contrôle interne.

Dans le cadre de leurs diligences, les commissaires aux comptes établissent un rapport complémentaire à leur rapport sur les comptes présenté au comité d'audit portant sur les points clés et les sujets d'attention de l'audit, les méthodes d'évaluation et autres pratiques comptables retenus par le Groupe, l'incidence des évolutions réglementaires pour le Groupe, les observations et recommandations formulées à l'issue de la revue réalisée sur le contrôle interne et l'environnement de contrôle informatique mis en place par le groupe. Le Groupe s'appuie sur les observations faites par les commissaires aux comptes et leurs recommandations pour faire évoluer et améliorer le contrôle interne.

5.2 Processus de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Il n'a pas été apporté de modification dans l'organisation comptable et financière du Groupe.

De par son organisation comptable et financière centralisée, le Groupe Tipiak s'est doté des moyens pour assurer une information comptable et financière conforme à la législation et aux normes en vigueur, en vue de donner aux actionnaires et aux tiers les moyens d'apprécier l'évolution des performances et de la valeur patrimoniale de l'entreprise.

Toutes les informations qui concourent à la réalisation des états financiers du Groupe et de ses filiales sont centralisées au sein d'un service comptable unique, au sein de la maison-mère Tipiak SA. Ainsi, l'homogénéité des procédures et des traitements est assurée, et les ressources et compétences sont mutualisées. Par ailleurs, le traitement des informations comptables, financières et économiques est réalisé sur des outils logiciels communs à l'ensemble des pôles.

Le service comptable du Groupe s'assure que le suivi et la protection des actifs sont correctement réalisés. Dans le cadre de reporting périodique, il est informé de toute modification des passifs. La séparation des tâches, l'utilisation d'outils communs, la centralisation des traitements des flux financiers permettent de limiter les risques d'erreurs ou de fraudes.

Les comptes sont révisés périodiquement en interne et un manuel de révision est élaboré semestriellement, permettant la justification des comptes. L'information comptable et financière fait l'objet d'un examen par les Commissaires aux comptes au moins deux fois par an (examen limité au 30 juin et audit au 31 décembre).

Un reporting mensuel de gestion de tous les pôles d'activité, au format unique, est émis auprès des Directions Générales et de la Direction Administrative et Financière du Groupe. Il analyse et commente les performances économiques de chaque pôle.

L'analyse détaillée des performances réalisées, le suivi des projets significatifs en cours, la mise en œuvre de plans d'actions correctifs, les perspectives d'évolution de l'activité, la réestimation des résultats économiques et l'analyse des risques sont traités 4 fois par an lors de comités d'audit internes spécifiques à chaque pôle réunissant les membres du comité de direction du pôle ainsi que les représentants de la Direction Administrative et Financière et le PDG du Groupe.

5.3 Principales réalisations 2018

Le Groupe a réalisé l'ensemble des actions planifiées contribuant à améliorer le contrôle interne : l'animation des instances transversales de management des processus, la poursuite des formations et des réunions de sensibilisation à la gestion de projet, l'actualisation des procédures comptables et de gestion, le suivi et l'accompagnement des responsables dans la mise en œuvre et l'application de procédures de gestion.

Les plans d'actions visant à couvrir les risques majeurs, identifiés dans le cadre de la cartographie des risques ont fait l'objet d'une actualisation par les équipes opérationnelles : ils ont été intégrés dans le plan triennal 2019-2021.

Les plans d'action initiés les années précédentes visant à améliorer la maîtrise des filières d'approvisionnement et limiter le risque de fraude de la part de fournisseurs (notamment sur la qualité des matières) ont été poursuivis en 2018.

Après avoir déployé au cours des années précédentes la solution intégrée de gestion SAP dans l'ensemble des sociétés du Groupe en France, un projet d'extension de la solution à la filiale américaine Tipiak Inc a été initié en 2018 avec un démarrage opérationnel réalisé avec succès au 1^{er} Janvier 2019. Cette solution intégrée de gestion, « épine dorsale » des systèmes d'information du Groupe, contribue à améliorer la maîtrise et la performance des processus opérationnels, de pilotage et d'aide à la décision. L'unicité de la base de données, l'intégration et l'homogénéisation des processus qui en résultent permettent de faciliter et de renforcer le contrôle interne des opérations sur la totalité du périmètre du Groupe.

Le Groupe a finalisé en 2018 le projet de refonte de son application de planification et d'élaboration budgétaire (Oracle EPM) dans le but de simplifier et harmoniser les processus entre les pôles, mieux

répondre à certains besoins fonctionnels de mesure des performances économiques, accélérer le processus d'élaboration des plans à 3 ans, budgets et prévisions quadrimestrielles. La nouvelle application est désormais opérationnelle dans l'ensemble des pôles du Groupe.

Le Groupe a également lancé le projet de migration vers une nouvelle version de son logiciel de gestion des immobilisations beaucoup plus moderne et complète, intégrant notamment les fonctionnalités requises pour assurer le traitement de la nouvelle norme IFRS 16. La nouvelle application sera opérationnelle en fin de 1^{er} trimestre 2019.

Enfin, le Groupe a mis en œuvre les projets de mise en conformité avec les nouvelles réglementations concernant d'une part la protection des données (Règlement Général sur la Protection des Données) et d'autre part le dispositif anti-corruption prévu par la loi Sapin II. Pour finaliser ces projets de mise en conformité, des actions complémentaires sont prévues sur l'année 2019.

5.4 Orientation et priorités de l'audit interne

L'action de l'audit interne s'inscrit dans une volonté permanente de mise à jour des procédures internes de gestion afin d'accompagner l'évolution des organisations. Il veille à l'efficacité des dispositifs de contrôle et anime les dispositifs de gestion des risques.

Les principales lignes du plan sont les suivantes :

- ✓ La poursuite de la sensibilisation des équipes opérationnelles à la gestion des risques identifiés dans le cadre de la cartographie des risques,
- ✓ La poursuite du plan d'amélioration concernant la maîtrise des filières d'approvisionnement, la sécurisation des achats et la prévention des risques de fraude.
- ✓ L'étude de la mise en œuvre de la gestion par engagements (dans SAP) pour l'ensemble du Groupe dans l'objectif de raccourcir les délais de clôture tout en renforçant le contrôle interne de certains processus de dépenses.
- ✓ La finalisation des projets de mise en conformité avec les nouvelles réglementations concernant d'une part la protection des données (Règlement Général sur la Protection des Données) et d'autre part le dispositif anti-corruption prévu par la loi Sapin II.

6. DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Le groupe a procédé conformément aux articles L.225-102-1 et R.225-104 du Code de Commerce à la revue de ses principaux enjeux extra-financiers à partir de l'analyse de leur matérialité, de leur pertinence et de leur gravité dans le cadre d'une approche par les risques et opportunités.

Une sélection d'informations publiées, dont la liste et les conclusions figurent en pages 43 à 48 du présent rapport de gestion, font l'objet de travaux de vérification par le cabinet EY. Les indicateurs ont été calculés conformément au protocole de reporting du Groupe, disponible sur demande à l'adresse suivante : tipiak@tipiak.fr.

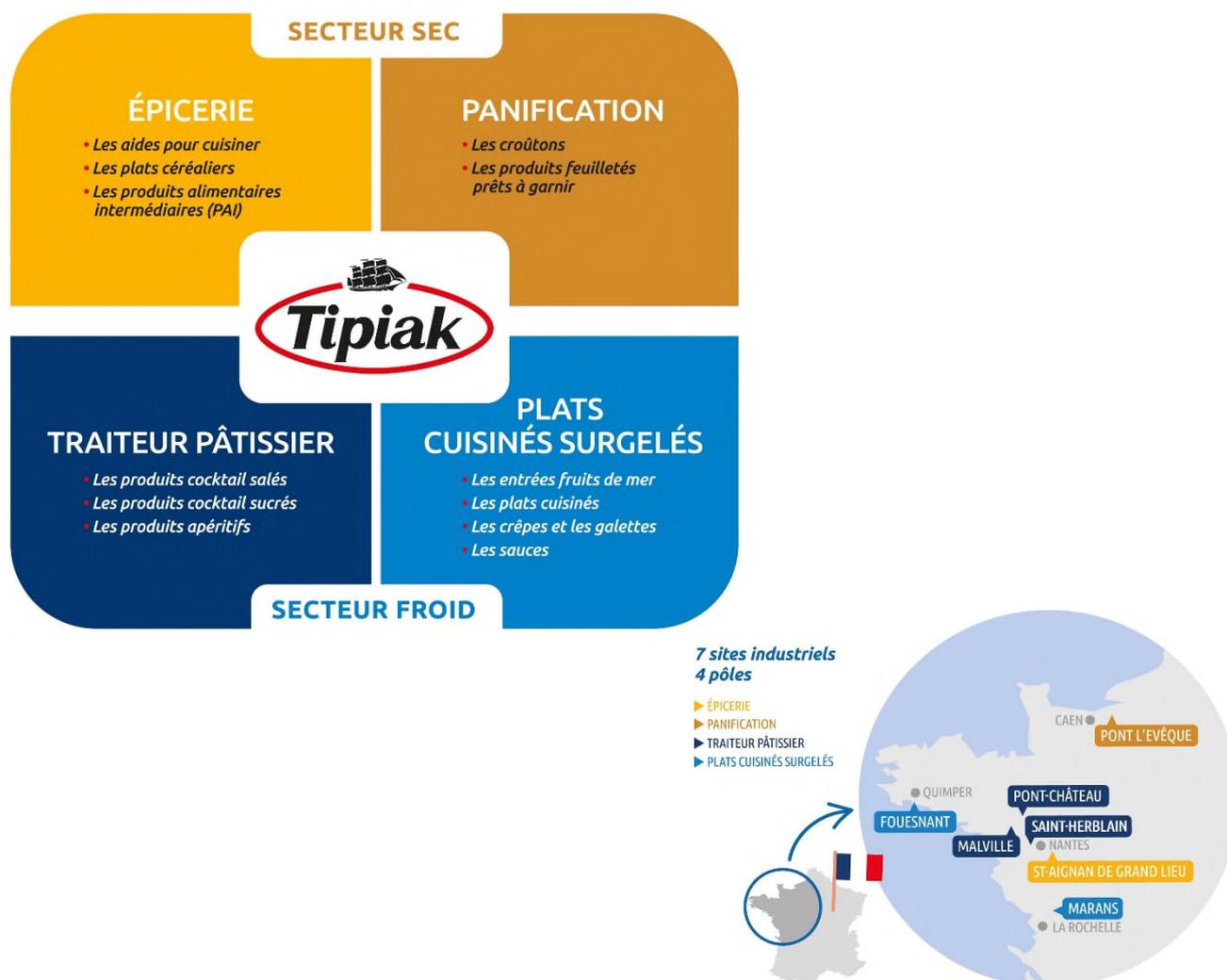
Les informations fournies dans les paragraphes qui suivent couvrent les activités de l'ensemble des filiales de Tipiak SA à l'exception de Tipiak Inc, filiale commerciale de 2 personnes située aux USA dont les impacts en termes de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) ne sont pas jugés significatifs.

6.1 Présentation du groupe Tipiak et de son modèle d'affaires

Tipiak est un groupe agro-alimentaire de taille intermédiaire, coté en Bourse, détenu majoritairement par 2 familles françaises depuis sa création, et composé de 4 pôles d'activité opérant sur des marchés spécifiques.

L'organisation du groupe Tipiak par métier reflète son ambition : se développer en fédérant, autour de la marque Tipiak et de valeurs partagées, des entreprises reconnues pour leur savoir-faire culinaire, la qualité de leurs produits et leur position de leader sur leurs marchés respectifs.

(cf. informations détaillées dans le Rapport de gestion – chapitre 1 « Rapport d'activité et perspectives »)



NOTRE CHAÎNE DE VALEUR



La proposition de valeur de Tipiak, au cœur de son modèle d'affaires, consiste à offrir aux consommateurs une collection originale de produits de qualité alliant culinarité, authenticité, plaisir et praticité pour chaque catégorie dans laquelle le groupe est présent sur le marché.

Le groupe conduit une stratégie de focalisation sur ses marchés spécifiques et de différenciation par la qualité de ses produits.

Il a pour ambition de développer ses ventes en Grande Distribution, tant en France qu'à l'international, en s'appuyant sur la notoriété de la marque Tipiak qui couvre toutes ses catégories de produits.

Il vise également à poursuivre et renforcer ses partenariats avec les distributeurs spécialisés en produits surgelés qualitatifs.

6.2 L'étude de matérialité des enjeux RSE

En prévision de l'adoption de la Directive européenne sur la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), Tipiak a réalisé en 2017, avec l'assistance de consultants spécialisés, une étude de matérialité permettant, sur la base d'une approche par les risques & opportunités, d'identifier les enjeux RSE matériels pour la performance économique du Groupe et pour les parties prenantes externes (consommateurs, partenaires d'affaires, pouvoirs publics, associations & ONG). A partir de la chaîne de valeur de l'entreprise et d'une liste d'enjeux RSE pertinents, des interviews ont été réalisés auprès des dirigeants des deux secteurs d'activité du Groupe pour déterminer le niveau de matérialité de chaque enjeu.

Cette phase d'apprentissage et d'appropriation de l'étude de matérialité a été suivie courant 2018 d'une phase de documentation, de benchmark (par rapport à d'autres groupes du secteur agro-alimentaire) et d'analyse critique menée en interne qui a permis de retenir finalement **4 piliers** et **15 enjeux RSE** identifiés comme les plus pertinents pour le Groupe. Chacun des 15 enjeux a fait l'objet d'une cotation (importance majeure, significative ou modérée) par les membres de la Direction du Groupe en intégrant d'une part son impact potentiel sur la performance économique du Groupe et d'autre part le niveau d'attente des parties prenantes externes.

Le tableau qui suit synthétise les résultats de cette étude de matérialité :

PILIERS	ENJEUX	IMPORTANCE
CONSOMMATEURS 	Santé et sécurité des consommateurs	Majeure
	Culinarité et praticité des produits	Majeure
	Etiquetage et marketing produits responsable	Significative
	Profil nutritionnel des produits	Modérée
	Conception responsable des produits	Modérée
SALARIES 	Bien-être, santé et sécurité au travail	Majeure
	Dialogue social et communication interne	Significative
	Développement du capital humain	Significative
	Diversité & inclusion, égalité au travail	Modérée
ENVIRONNEMENT 	Utilisation efficace des ressources	Majeure
	Réduction de la pollution, des déchets et des impacts sur la biodiversité	Significative
	Changement climatique	Significative
PARTENAIRES D'AFFAIRES 	Approvisionnements responsables	Majeure
	Ethique des affaires	Significative
	Contributions aux communautés locales	Modérée

Compte tenu de la publication tardive des lois (23 et 30 octobre 2018), nous n'avons pas été en mesure d'intégrer les thèmes suivants (évasion fiscale et alimentation durable) à notre analyse de risques RSE et/ou de traiter ces sujets ; ces thèmes, s'ils constituent des risques principaux, seront traités lors du prochain exercice.

6.3 Synthèse de la stratégie RSE du Groupe

Le tableau qui suit synthétise la stratégie RSE du Groupe en indiquant pour chaque enjeu RSE son niveau d'importance, l'engagement auquel il correspond pour le Groupe, l'indicateur clé de mesure associé, sa valeur pour l'année 2018 et son niveau d'atteinte par rapport à l'objectif prédéterminé.

PILIER / ENJEUX	IMPORTANCE	ENGAGEMENT	INDICATEURS	2018	OBJECTIFS (*)	REALISE
CONSOMMATEURS						
Santé et sécurité des consommateurs	Majeure	Prévenir les risques pour la santé des consommateurs	taux réclamations consommateurs santé	13,9 ppm	< 20 ppm	😊
Culinarité et praticité des produits	Majeure	Garantir la qualité gustative et la facilité d'usage du produit Répondre aux nouvelles tendances alimentaires et besoins des consommateurs	taux réclamations consommateurs culinarité-praticité	12,9 ppm	< 20 ppm	😊
Etiquetage et marketing produits responsables	Significative	Communiquer de façon claire, complète et loyale sur les packagings et en intégrant les préoccupations environnementales et sociétales des consommateurs	taux de non conformité étiquetage produits	0	= 0	😊
Profil nutritionnel des produits	Modérée	Développer la qualité nutritionnelle des produits, contribuer à améliorer la santé des consommateurs				
Conception responsable des produits	Modérée	Développer des produits intégrant les préoccupations environnementales et sociétales des consommateurs				
SALARIES						
Bien-être, santé et sécurité au travail	Majeure	Améliorer le bien-être, la santé et la sécurité des personnes au travail	taux de fréquence	46,3	< 45,3 (A-1)	😞
			taux de gravité	1,7	< 1,3 (A-1)	😞
			taux d'absentéisme	9,3%	< 8,8 (A-1)	😞
Dialogue social et communication interne	Significative	Développer le dialogue social et la communication interne	taux d'heures de débrayage/grève	0,08%	< 0,1 %	😞
Développement du capital humain	Significative	Assurer le développement des compétences ; favoriser l'attractivité du Groupe et la fidélisation des talents	taux de dépenses de formation/masse salariale	2,4%	> 2%	😊
			taux de salariés ayant suivi au moins une formation par an	67%	> 65 %	😊
			taux de cadres/AM ayant eu au moins un entretien par an	100%	= 100%	😊
Diversité & inclusion, égalité au travail	Modérée	Favoriser l'égalité de traitement, la diversité et l'égalité des chances				
ENVIRONNEMENT						
Utilisation efficace des ressources	Majeure	Utiliser efficacement les ressources : énergies, eau, matières premières et emballages	énergies : conso MWh /tonne fabriquée	1,53	<1,51 (A-1)	😞
			eau : conso m ³ /tonne fabriquée	4,33	< 4,45 (A-1)	😊
Réduction de la pollution, des déchets et des impacts sur la biodiversité	Significative	Maîtriser les rejets & les déchets et favoriser leur réduction Protéger la biodiversité	tonnage DCO et ratio/million tonnes fabriquées	8,57 t 204	< 8,99 (A-1) < 207 (A-1)	😊
			tonnage déchets/ 1000 tonnes fabriquées	100	< 117 (A-1)	😊
			taux de valorisation des déchets	96%	> 95 %	😊
Changement climatique	Significative	Contribuer à la réduction des gaz à effet de serre et adapter l'activité au changement climatique	Teq CO2/tonne fabriquée (scope 1&2)	299	< 316 (A-1)	😊
PARTENAIRES D'AFFAIRES						
Approvisionnements responsables	Majeure	Sélectionner des fournisseurs responsables, respectueux des lois, des droits de l'homme et de l'environnement ; Sélectionner des matières et emballages de qualité et assurer leur traçabilité	taux de fournisseurs audités par an (en chiffre d'affaires)	12,9%	> 10 %	😊
Ethique des affaires	Significative	Lutter contre les actes de fraude, corruption, blanchiment et conflits d'intérêt Assurer des relations d'affaires équitables, loyales et transparentes	nombre d'actes non conformes internes et externes	0	= 0	😊
Contributions aux communautés locales	Modérée	Entretenir des relations avec les communautés et les partenaires d'affaires locaux ; soutenir l'action sociale, sociétale ou environnementale au niveau local.				

(*) Les objectifs indiqués dans le tableau sont des seuils fixés par la direction générale ou des valeurs faisant référence à la performance de l'année précédente (indiquée A-1).

6.4 Les consommateurs

La satisfaction des consommateurs est au cœur des préoccupations du Groupe. Tipiak est constamment à l'écoute des consommateurs et de leurs attentes afin de leur offrir des produits très qualitatifs, originaux, sains et respectueux des normes réglementaires en matière de sécurité des aliments.



Santé, sécurité des consommateurs

Chiffres-clés 2018

- 😊 Taux de réclamation consommateurs - santé : **13,9 ppm*** (< 20 ppm)
 - 😊 Nombre de retraits/rappels produits : **1 retrait** (0 retrait)
 - 😊 Taux d'audits externes conformes : **100 %** (> 90 %)
- (* ppm= partie par million, c'est-à-dire par million d'unités vendues)

Préserver la santé des consommateurs, prévenir les risques concernant la sécurité des aliments constituent un enjeu central pour Tipiak. Le Groupe a défini une politique qualité et mis en place une organisation, des moyens et des règles permettant au sein de chaque pôle d'activité d'assurer au mieux la qualité et la sécurité des aliments.

Dans chaque pôle d'activité, la direction de la qualité, indépendante de la direction de la production, a pour mission de veiller en permanence à la qualité et à la sécurité des aliments. L'approvisionnement sécurisé des matières premières sensibles est garanti par l'application rigoureuse et systématique des procédures d'assurance qualité. Celles-ci font l'objet de revues régulières par des organismes indépendants habilités délivrant des certifications (BRC, IFS). Au cours de l'année 2018, toutes les certifications en cours ont été renouvelées avec un taux d'audits externes conformes de 100%.

Dans le cadre de plans de surveillance des produits, les laboratoires qualité des sites ou des laboratoires extérieurs accrédités réalisent en permanence des prélèvements et des analyses sur les matières premières et les produits finis portant sur des critères bactériologiques, contaminants, physico-chimiques et allergènes.

Dans le cadre de la prévention des risques, le Groupe a mis en place une procédure de gestion de crise. En cas d'alerte ou de crise avérée, une cellule de crise peut ainsi être activée en mobilisant des experts internes et externes de différentes spécialités (bactériologie, gastro-entérologie, juridique, réglementation, communication, relations sociales). Des sessions de formation ou de sensibilisation à la gestion de crise sont organisées chaque année pour les responsables opérationnels et tous les nouveaux encadrants lors de leur séminaire d'intégration. En 2018, 26 membres de l'encadrement ont bénéficié de cette formation.

En 2018, il n'y a pas eu de rappel produit. Le Groupe a dû réaliser un seul retrait produit de faible amplitude qui concernait le pôle Epicerie pour une suspicion de corps étrangers.

Les principaux axes de progrès des 3 années à venir vont porter sur la poursuite des plans d'action de réduction des risques de contamination bactériologique (dans le secteur Froid) et par les corps étrangers (dans le secteur Sec), la poursuite des plans d'action de prévention des risques de fraude sur certaines matières premières ainsi que l'amélioration des connaissances sur les emballages pour en réduire les risques potentiels d'innocuité.



Culinarité et praticité des produits

Chiffres-clés 2018

- ☺ Taux de réclamation consommateurs : culinarité / praticité : **12,9 ppm*** (< 20 ppm)
 - ☺ Taux de recettes testées conformes à la norme d'appréciation gustative : **100 %** (= 100 %)
- (* ppm= partie par million, c'est-à-dire par million d'unités vendues)

Tipiak a acquis une notoriété élevée auprès des consommateurs. Elle est considérée comme une marque emblématique de « l'art culinaire à la française ». La qualité gustative, la culinarité constitue le critère majeur par lequel la marque Tipiak cherche à se différencier de son environnement concurrentiel pour offrir le meilleur produit du marché. Mais la marque vise aussi à offrir aux consommateurs des produits faciles et rapides à préparer, pratiques dans leur utilisation.

Les procédures internes du Groupe prévoient qu'un nouveau produit à marque Tipiak ne peut être lancé que s'il recueille en test aveugle conduit par un organisme externe auprès de centaines de consommateurs des scores d'appréciation gustative élevés (définis par le département Marketing).

Les produits stars à marque Tipiak font également l'objet de tests réguliers auprès d'organismes externes pour être comparés à la concurrence et vérifier dans le temps leur supériorité gustative. En 2018, 100 % des produits commercialisés à marque Tipiak GMS France ayant fait l'objet de tests de d'appréciation gustative ont rempli les critères définis par le Groupe.

Dans son plan à 3 ans, le Groupe envisage de poursuivre et intensifier dans les 4 pôles d'activité le développement de nouveaux produits (une dizaine en moyenne par an à la marque Tipiak en GMS France) répondant aux attentes des consommateurs et aux standards les plus élevés en termes de qualité organoleptique et de facilité d'usage. Il planifie également de réaliser des benchmarks pour l'ensemble de ses produits stars afin d'en vérifier et d'en améliorer l'adéquation par rapport aux attentes des consommateurs (optimisation des recettes et du packaging, analyse de la valeur) et garantir leur supériorité par rapport aux produits concurrents.



Etiquetage et marketing produits responsables

Chiffres-clés 2018

- ☺ Taux de non-conformité étiquetage produits : **0 %** (= 0 %)
- ☺ Taux de nouveaux packs soumis à la validation réglementaire : **100 %** (= 100 %)

L'étiquetage alimentaire, c'est-à-dire l'ensemble des informations présentes sur les produits alimentaires, constitue l'un des moyens directs les plus importants pour communiquer des informations au consommateur, telles que la liste des ingrédients, la qualité, l'origine et la valeur nutritionnelle des aliments.

Le groupe Tipiak accorde la plus grande importance à l'étiquetage de ses produits afin de garantir aux consommateurs une information claire, complète, fidèle, loyale et conforme à la réglementation pour l'ensemble de ses produits.

Chaque nouveau packaging développé à la marque Tipiak fait l'objet d'une procédure de contrôle et de validation impliquant les départements Marketing, Qualité et Juridique ainsi qu'un conseil extérieur spécialisé en réglementation produits. Cette procédure contribue à sécuriser le processus de création

de packagings et à prévenir le risque d'informations erronées, manquantes ou trompeuses pour le consommateur.

Le Groupe veille également à ce que les informations sur les produits à marque Tipiak communiquées sur son site internet et dans ses brochures commerciales ou marketing soient claires, fiables, pertinentes et loyales pour les clients et les consommateurs.

Au cours de l'année 2018, sur la base de contrôles aléatoires par échantillonnage sur les produits commercialisés, aucune non-conformité concernant l'étiquetage de produits à marque Tipiak n'a été relevée par les services de contrôle de l'Etat.



Profil nutritionnel des produits

En France, nos consommateurs privilégient la qualité gustative, la culinarité et la praticité des produits Tipiak. Néanmoins, les attentes nutritionnelles vont croissantes. Dans ce contexte, la qualité nutritionnelle des produits alimentaires devient un sujet d'attention sur lequel le Groupe est en veille et qu'il intègre dans ses réflexions et ses projets. Le Groupe a ainsi initié une démarche dans les pôles Epicerie et Plats Cuisinés Surgelés visant à établir un diagnostic des recettes Tipiak sur le plan nutritionnel pour identifier les axes de progrès (tels que l'amélioration de matières premières, l'optimisation de la formulation, la suppression d'additifs ou de nanoparticules résiduels, la réduction du taux de sel, la rédaction de charte pour les développements futurs), puis les mettre en œuvre graduellement dans les 3 années à venir.



Conception responsable des produits

La conception responsable des produits fait de plus en plus partie des préoccupations des consommateurs, tant au niveau des packagings que des recettes. Cette tendance montante est progressivement prise en compte par le Groupe, qui l'intègre dans ses projets des 3 années à venir, sur le volet emballages dans un premier temps. Il planifie ainsi d'établir un diagnostic des emballages utilisés, d'étudier de nouveaux types de packagings dans le cadre d'une démarche d'éco-conception puis, en fonction du résultat de ces études, d'en déployer graduellement la mise en œuvre.

6.5 Les salariés

Le Groupe Tipiak s'attache à créer un environnement social favorable pour tous ses collaborateurs dans un souci constant de développer des relations professionnelles de qualité et durables avec eux. Il privilégie le dialogue permanent, les modes de management collaboratifs et transversaux qui favorisent la motivation, la responsabilisation et l'adhésion à des valeurs communes : Anticipation, Différenciation et Professionnalisme. Il promeut aussi activement la diversité et le développement des talents, meilleurs gages de la réussite du Groupe sur le long terme.



Bien-être, santé et sécurité au travail

Préserver la santé et la sécurité de ses collaborateurs est une priorité pour le Groupe Tipiak. Garantir un environnement et des conditions de travail sains et sécurisés constitue un des axes majeurs de son projet de développement.

Chiffres-clés 2018

- ☹ Taux de fréquence ⁽¹⁾ : **46,3** (45,3 en 2017)
- ☹ Taux de gravité ⁽²⁾ : **1,7** (1,3 en 2017)
- ☹ Nombre de maladies professionnelles reconnues : **17** (9 en 2017)
- ☹ Taux d'absentéisme : **9,3 %** (8,8 % en 2017) dont 59 % pour cause de maladie

(1) Taux de fréquence = (nombre d'accidents avec arrêt / nombre heures travaillées) x 1 000 000

(2) Taux de gravité = (nombre de jours calendaires perdus / nombre heures travaillées) x 1 000

Depuis 10 ans dans le secteur Froid, des groupes projets ont pour objectif d'identifier et de piloter sur chaque site industriel les plans d'action visant à réduire des TMS (Troubles Musculo-Squelettiques), identifiés comme le risque principal de maladies professionnelles en lien avec notre activité.

C'est ainsi que plusieurs postes ont fait l'objet d'aménagements en 2018 pour limiter la pénibilité ou améliorer la sécurité : systèmes d'assistance de levage pour mettre à hauteur les produits, matériel d'aide à la manutention, remplacement de machines, réorganisation de lignes, ...

Lors de l'implantation de nouvelles lignes, le service Méthodes est impliqué pour intégrer la dimension « santé & sécurité » dès la conception des postes. Des séances de travail sont aussi régulièrement organisées avec des sociétés de conseil spécialisées en ergonomie pour aider les équipes dans leur analyse des postes.

Dans le secteur Sec, des postes de travail ont fait l'objet d'aménagements, comme des mises à hauteur de tables ou de bacs, la mise à disposition d'outils d'aide à la manutention ou la sécurisation des accès en hauteur.

Des comités de pilotage santé sont organisés plusieurs fois dans l'année pour valider les plans d'action et suivre l'état d'avancement des projets. Pour sensibiliser les collaborateurs du pôle Traiteur Pâtissier sur l'avancement de ces plans, une frise chronologique retraçant les faits marquants liés à l'amélioration de la sécurité et la santé a été réalisée en 2018 et des communications sont affichées sur les 3 sites de ce pôle chaque trimestre en relation avec les réunions du C.H.S.C.T. (Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail). Une réflexion est également menée pour travailler sur le maintien dans l'emploi des personnes ayant des restrictions médicales en partenariat avec le C.H.S.C.T. et les délégués du personnel.

En parallèle, ce pôle dispose d'une bibliothèque de fiches sécurité pour favoriser la communication des consignes. Chaque fiche fait en effet l'objet d'une présentation en atelier afin de mettre l'accent sur un sujet particulier et contribuer ainsi à la culture sécurité des salariés.

Le nombre de maladies professionnelles reconnues au titre de l'année 2018 est en hausse par rapport à l'année précédente ; elles sont dues aux Troubles Musculo-Squelettiques, en majorité dans le secteur Froid.

Dans toutes les usines, les C.H.S.C.T. (Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail) permettent d'accompagner les exigences en matière de sécurité et d'amélioration des conditions de travail dans les ateliers. Tout accident du travail fait l'objet d'une analyse et de la mise en place d'actions correctives et/ou préventives. Sur certains sites comme à Saint-Aignan, Marans ou Fouesnant par exemple, la démarche de prévention s'appuie également sur le signalement des « presque-accidents », c'est-à-dire des situations identifiées comme potentiellement à risques qui nécessitent de déclencher des actions. A Pont l'Evêque, les « causeries sécurité » hebdomadaires sont

proposées dans tous les secteurs pour sensibiliser le personnel et lui apprendre à acquérir des réflexes afin de devenir autonome face à une problématique sécurité.

Le niveau d'avancement des actions est également pris en compte dans les documents uniques qui évaluent les risques professionnels aux postes de travail.

Les formations sur la vigilance sécurité et les actions régulières de sensibilisation dans les ateliers sur les bonnes pratiques, notamment auprès du personnel temporaire, ont été poursuivies en 2018. Plusieurs sites ont choisi l'amélioration des conditions de travail & sécurité et la prévention sur la consommation de substances addictives comme thèmes de réunion pour animer leur rencontre annuelle du personnel. A Saint-Aignan, la formation sur le thème de la sécurité comportementale impliquant l'ensemble du personnel s'est poursuivie. Pour les fonctions commerciales, une formation sécurité routière est proposée aux salariés itinérants.

Pour compléter ces sensibilisations, un système d'audits internes au poste de travail est en place dans plusieurs sites pour inciter les échanges entre salariés sur le thème de la sécurité (audits « Aspro » chez Plat Cuisinés Surgelés par exemple).

Depuis 7 ans, des sessions de formation animées par des professionnels de la santé (kinésithérapeutes, ostéopathes) et ergonomes sont proposées aux salariés de plusieurs sites (personnel de production mais également personnel administratif et commercial itinérant) pour assurer une meilleure vigilance corporelle et prévenir ainsi les risques liés aux contraintes physiques de leur poste. Pour animer la démarche, des séances d'échauffement à la prise de poste et le « geste du mois » sont proposés aux salariés volontaires sur certains sites par les référents internes.

25 autres salariés ont aussi pu découvrir les techniques de sophrologie au cours de sessions de formation destinées à aider les personnes à gagner en sérénité à titre personnel et professionnel.

L'écoute sociale se poursuit dans les deux pôles du secteur Sec et chez Traiteur Pâtissier : une assistante sociale est ainsi présente sur les sites à fréquences régulières, au service des salariés qui le souhaitent.

Les nombreux plans d'action engagés permettent bien une prise de conscience des enjeux de la sécurité mais, le Groupe enregistre toutefois en 2018 un taux de gravité de 1,7 et un taux de fréquence de 46,3 d'accidents du travail (hors intérimaires), en hausse par rapport à 2017.

En 2019, tous les pôles poursuivront leurs efforts pour animer la « culture sécurité » au sein de toute l'entreprise et améliorer les taux d'accidents.

L'absentéisme

En 2018, l'entreprise a enregistré un taux d'absentéisme de 9,3 %, congés maternité et paternité inclus. Comme les années précédentes, les motifs d'absence les plus importants sont la maladie et les accidents de travail ou maladies professionnelles. Le taux est en hausse par rapport à celui de 2017, notamment dû à des maladies longue durée.



Dialogue social et communication interne

Chiffres-clés 2018

☹ Taux d'heures de débrayage/grève : **0,08 %** (< 0,1 %)

☺ Taux d'accords signés : **83 %** (> 75 %)

Le Groupe a toujours été attaché à maintenir un dialogue social fréquent et de qualité. Dans chaque pôle, la Direction travaille de concert sur de nombreux sujets avec les représentants syndicaux. Les représentants du personnel contribuent également activement à ce dialogue social.

Le dialogue social

Des réunions entre les organisations syndicales et les Directions des sociétés du Groupe sont régulièrement organisées donnant lieu à la conclusion d'accords d'entreprise ou plans d'actions : accords annuels sur les salaires, accords sur le temps de travail, accords sur la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, accords relatifs à la prévention de la pénibilité au travail, accords sur l'égalité professionnelle entre hommes et femmes, accords d'intéressement et participation, ...

En 2018, sur la totalité des accords négociés dans les pôles (salaires, déconnexion, intéressement, prime d'activité, ...), 83 % ont été signés avec au moins un des syndicats représentés.

Le dialogue social est également développé lors de réunions mensuelles avec les membres du Comité d'Entreprise ou les Délégués du personnel, élus par le personnel tous les quatre ans. Le Comité d'Entreprise est informé et consulté sur l'activité économique et sociale de chaque établissement et assure la gestion des œuvres sociales. Le rôle des Délégués du personnel est de présenter les questions et les attentes des salariés auprès de la direction. Le procès-verbal des réunions de CE et les réponses aux questions des Délégués du personnel sont systématiquement affichés sur le site concerné. Une « Base de données économiques et sociales » informatisée est disponible dans les pôles pour mieux partager l'information et renforcer la capacité des représentants du personnel à mieux comprendre et dialoguer sur la stratégie de l'entreprise.

La communication interne

Chaque direction opérationnelle réunit régulièrement ses collaborateurs pour partager l'information et la réflexion sur l'évolution des activités. Ces réunions permettent de consolider l'esprit d'équipe et l'intégration des nouveaux collaborateurs. Elles portent sur le bilan d'activité de l'année passée, les objectifs de l'année en cours et les axes stratégiques de développement du pôle et du Groupe à moyen terme. Une enquête réalisée à l'issue de chacune de ces rencontres, encadrement ou personnel, permet de mesurer le niveau de satisfaction des salariés sur ces réunions (77% de personnes satisfaites en 2018, sur la base de 2 réunions en moyenne pour l'encadrement et d'une réunion pour le reste du personnel).

Chez Traiteur Pâtissier, le lancement de la saison en septembre est accompagné par des réunions spécifiques par ateliers avec présentation des projets des sites et un temps de questions-réponses.

Afin d'informer le personnel sur les innovations de leur pôle, les nouveaux produits sont présentés via un affichage temporaire (dans le secteur Froid) ou peuvent faire aussi l'objet d'une distribution d'échantillons de produits.

Pour faciliter la connaissance des organisations du Groupe et uniformiser les méthodes de travail, un outil de communication transversal de type intranet permet à tous les collaborateurs, quel que soit leur métier, de bénéficier d'une diffusion régulière et actualisée d'informations.

Enfin, tous les deux mois, dans un souci permanent de favoriser la consolidation de la culture Tipiak, une lettre d'information interne, diffusée à chaque collaborateur par voie d'affichage, papier ou électronique, donne les dernières nouvelles de l'activité du Groupe : mouvements de personnel, promotions internes, évolution de l'activité, cours de bourse, lancements de nouveaux produits, état d'avancement des projets majeurs.



Développement du capital humain

Le Groupe Tipiak considère le développement du capital humain et des compétences comme un facteur clé de sa réussite à long terme. L'attraction et la fidélisation de talents, le développement des compétences et de l'employabilité de l'ensemble des collaborateurs constitue un sujet d'attention majeur.

Chiffres-clés 2018

- 😊 Taux de dépenses de formation / masse salariale : **2,4 %** (> 2 %)
- 😊 Taux de salariés ayant suivi au moins une formation par an : **67 %** (> 65 %)
- 😊 Taux de cadres/agents de maîtrise ayant au moins un entretien par an : **100 %** (= 100 %)

Les principaux axes de formation sont le développement des compétences métiers et outils (systèmes d'information), de l'employabilité et de la capacité d'adaptation, le management d'équipe, la prévention des risques et la gestion de projet. 67 % collaborateurs ont bénéficié au moins d'une formation dans l'année, représentant un budget de 909 K€, soit 2,4 % de la masse salariale. Le nombre d'heures de formation dépend de la nature des formations dispensées qui peuvent être plus ou moins longues.

Depuis quelques années, des initiatives originales sont proposées aux salariés. C'est ainsi que, depuis 6 ans, plusieurs groupes composés de personnel de production suivent une formation destinée à les aider dans leur développement personnel et professionnel, à progresser dans l'expression écrite, orale ou logique mathématique, à gagner en confiance, à comprendre et se faire comprendre.

Des séances de co-développement, organisées dans les pôles Traiteur Pâtissier et Epicerie, favorisent la cohésion, l'écoute, le questionnement et font appel à l'intelligence collective pour aider les participants à progresser sur un sujet spécifique.

Sur le secteur Sec, une formation est proposée aux personnes sur la connaissance de soi. Cette formation, qui s'appuie sur la démarche du MBTI, permet d'appréhender les différences de chacun comme une source de complémentarité et non d'opposition ; elle est animée par le Responsable Relations Sociales.

Un groupe de 14 salariés en contrat de professionnalisation de Tipiak Traiteur Pâtissier a pu suivre une formation de conducteur de machines avant le lancement de la saison. Chaque année, des formations spécifiques sont aussi proposées aux conducteurs de machines pour leur permettre une montée en compétences.

Pour améliorer la qualité des échanges lors des entretiens d'appréciation, des formations à la préparation de cet entretien ont été proposées aux ouvriers du pôle Epicerie. Dans un autre pôle, une soixantaine d'animateurs d'équipe ont participé à une formation sur l'animation d'équipe.

Enfin, des accompagnements individuels ont été proposés en 2018 à une quinzaine de salariés par l'intermédiaire de coachs externes ou plus récemment de coachs internes.

Toutes ces actions ont pour but de favoriser l'employabilité et le développement personnel des salariés pour accéder à des emplois qualifiés au sein de l'entreprise et/ou de développer des connaissances générales en gestion d'entreprise et une meilleure connaissance de soi, afin d'évoluer en interne ou en externe.

Les informations concernant les formations en développement personnel, axées sur le volontariat, sont mises à disposition des salariés par voie d'affichage et par des réunions d'information.



Diversité et inclusion, égalité au travail

Les accords et plan d'actions sur l'égalité professionnelle entre femmes et hommes affirment la volonté du Groupe de maintenir le principe d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les relations de travail individuelles et collectives. Les principales actions retenues sont relatives à la promotion, aux conditions de travail, aux qualifications et rémunérations, au recrutement, à la formation et à l'articulation entre l'activité professionnelle et les responsabilités familiales. Le bilan des plans d'action est communiqué aux représentants du personnel lors des réunions de négociations annuelles sur les salaires ou en Comité d'Entreprise.

Afin de favoriser l'emploi et l'insertion des personnes handicapées, le Groupe s'est engagé à accueillir et à maintenir au sein de ses organisations des personnes en situation de handicap. En 2018, 6 sites sur 7 ont rempli l'obligation d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés. Le taux global au niveau du Groupe est de 6,99 % contre 7,1 % en 2017. En parallèle, des initiatives propres à chaque site ont été menées depuis plusieurs années, comme par exemple l'accompagnement de salariés pour la constitution de leur dossier de déclaration de reconnaissance d'un handicap. D'autre part, le Groupe fait régulièrement appel à du personnel des « Ateliers Protégés » dans le cadre de ses activités administratives et de production.

6.6 L'environnement

Soucieux de contribuer au développement durable, le Groupe Tipiak s'inscrit dans une démarche visant le respect et la protection de l'environnement et des ressources naturelles en collaboration avec ses clients, ses fournisseurs, ses salariés et ses partenaires locaux.

Dans ce cadre, le Groupe s'engage à soutenir la mise en œuvre d'une politique environnementale dans chacun de ses pôles d'activité portant sur les axes suivants :

- ✓ la sensibilisation de ses salariés par des actions de communication et de formation,
- ✓ la maîtrise de ses rejets et une gestion optimisée de ses déchets visant à leur réduction et à leur valorisation,
- ✓ la réduction de la consommation d'énergies et d'eau par tonne produite,
- ✓ l'optimisation de ses consommations de matières premières et d'emballages
- ✓ la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- ✓ la promotion de ses pratiques environnementales auprès de publics externes.

Cette politique respecte ainsi les principes environnementaux du Pacte Mondial auquel le Groupe adhère depuis 2003.



Utilisation efficace des ressources

En 2018, la production totale des sites industriels du Groupe Tipiak s'élève à 41 943 tonnes, en baisse de 3,6 % par rapport à 2017. Tous les sites sont globalement concernés par ce retrait hormis le site dédié à la fabrication des produits sucrés.

Chiffres-clés 2018

- | |
|---|
| ☺ Energies : consommation MWh/tonne fabriquée : 1,53 (1,51 en 2017) |
| ☺ Eau : consommation M ³ /tonne fabriquée : 4,33 (4,45 en 2017) |

Utilisation des énergies :

Les ressources énergétiques sont utilisées pour les productions nécessaires aux process de cuisson et de refroidissement ou de maintien de « la chaîne du froid » (frigories).

Les consommations totales d'énergies rapportées à la tonne de produits fabriqués en 2017 sont en légère hausse de 1,6 % par rapport à 2017, que ce soit en consommation de gaz (+ 1,8 %) ou d'électricité (+ 1,2 %). La baisse d'activité n'a pas un effet proportionnel sur les énergies, du fait de postes de consommation constants, comme la production de froid. Sur les sites, les actions d'optimisation menées depuis quelques années se poursuivent : remplacement de matériels, mise en place progressive d'éclairage en LED avec pilotage en GTC, déconsignation du froid, compresseurs à vitesse variable, mise en place de compteurs divisionnaires pour améliorer le pilotage, isolation, ...

Depuis 2010, plusieurs sites se sont engagés dans des dispositifs de type « Certificats d'Economie d'Energies » (C2E) qui permettent aux fournisseurs d'énergie de promouvoir les investissements économes en énergie et aux entreprises d'y trouver un levier financier au service de leurs projets industriels. Les certificats ne sont attribués que pour des actions concrètes allant au-delà des performances réglementaires. En 2018, le site de Fouesnant ainsi obtenu ce certificat (récupération de chaleur issue des compresseurs froid et changement de chaudière).

A date, aucun site n'utilise de sources d'énergie renouvelables.

Utilisation de l'eau :

L'eau est prélevée sur les réseaux d'eau potable ; d'après le Global Water Tool, l'ouest de la France n'est pas répertorié dans une zone de stress hydrique.

L'eau est utilisée dans la fabrication des produits, le nettoyage des équipements et locaux, et certains process de refroidissement. En 2018, en moyenne, et toutes fabrications confondues, le Groupe a consommé 4,33 m³ d'eau par tonne de produits fabriqués, ratio en baisse par rapport à 2017.

Sensibles à la maîtrise des consommations d'eau, les sites ont poursuivi les actions d'économie déjà engagées : organisation du planning de production pour optimiser le nombre de nettoyages, modification des procédures de nettoyage, révision des réseaux d'eau, sensibilisation du personnel (comme le projet «ECODO», sur les sites de Plats Cuisinés, qui incite les salariés à consommer moins d'eau et à veiller à la qualité des rejets), modification de process (dégivrage des surgélateurs par exemple).



Réduction de la pollution, des déchets et des impacts sur la biodiversité

Chiffres-clés 2018

- ☺ Tonnage DCO : **8,57** (8,99 en 2017)
- ☺ Tonnage DCO /million tonnes fabriquées : **204** (207 en 2017)
- ☺ Déchets : tonnage/1 000 tonnes fabriquées : **100** (117 en 2017)
- ☺ Taux de valorisation des déchets : **96 %** (> 95 %)

Traitement des eaux usées et Demande Chimique en Oxygène (DCO) :

Dans la majorité des sites (5 sur 7), les eaux usées subissent un prétraitement avant d'être évacuées par les réseaux d'assainissement. Leur composition en matières organiques et en éléments minéraux, tels que l'azote et le phosphore, fait l'objet d'un contrôle, soit en interne, soit auprès d'organismes compétents.

La quantité totale de DCO mesurée dans les rejets (calculée sur des fréquences d'analyses variables selon les sites) est de 8,57 tonnes en 2018 après application du taux d'abattement des stations de traitement communales. Le tonnage est globalement en baisse par rapport à 2017 mais de façon hétérogène entre les sites, du fait d'actions de sensibilisation interne (bonnes pratiques de nettoyage) engagées pour limiter les tonnages sortants, ainsi que des mesures prises pour épurer l'eau avant déversement en station de traitement.

Le ratio tonnage DCO par million de tonnes de produits fabriqués est en baisse également.

Gestion des déchets :

Le Groupe a maintenu sa politique de réduction des déchets par une sensibilisation permanente des collaborateurs dans les ateliers et une attention particulière auprès des fournisseurs sur les conditionnements. En 2018, les usines du Groupe ont généré 4 204 tonnes de déchets (ce qui représente un ratio de 100 tonnes de déchets pour 1000 tonnes de produits fabriqués, en baisse significative de 14 % par rapport à 2017), dont 24 % sont des biodéchets avec réemploi en alimentation animale (31 % en 2017). Le tonnage de cette filière avait été particulièrement impactée en 2017 par des destructions de produits.

- ✓ Les déchets industriels non dangereux (DIB), qui sont des déchets en mélange, ont représenté 844 tonnes, en hausse par rapport à 2017. Ils sont récupérés pour être, en général, incinérés par des sociétés spécialisées ou utilisés en production de méthane.
- ✓ Les biodéchets sont destinés à la valorisation par des organismes habilités (compostage, méthanisation) (1 234 tonnes) ou au « réemploi » dans des filières d'alimentation animale (995 tonnes). Cette filière est une des réponses apportées aux mesures incitatives développées dans le plan national de lutte contre le gaspillage alimentaire.
- ✓ Les déchets dangereux (DD) ont représenté 18 tonnes en 2018 (selon les sites, concernent aérosols, piles, lampes/néons, accumulateurs, séparateurs d'hydrocarbures, huiles de maintenance, solvants...).
- ✓ Les cartons et emballages (3^e place en tonnage) : en 2018, les sites industriels ont rejeté 470 tonnes de cartons et emballages. Le recyclage est assuré par des entreprises spécialisées reconnues.
- ✓ Les boues en matière sèche ont représenté 87 tonnes. Le tonnage est stable par rapport à 2017.

Sont également recyclés : le plastique, le verre, la ferraille, le bois, le papier.

En 2018, le pourcentage global de valorisation des déchets (matière ou énergétique) s'élève à 96 % grâce à la forte valorisation des DIB (production de chaleur), à la poursuite du recyclage notamment le tri du plastique et le recours à des filières de ré-emploi pour la valorisation des bio-déchets.

Le tri du papier est pratiqué sur tous les sites. En 2018, 8,6 tonnes de papier ont ainsi été collectées pour être, soit cédées à des associations caritatives, soit revendues en valorisation.

Une initiative de recyclage 100 % écologique des consommables d'imprimantes et photocopieurs est poursuivie sur 4 sites.

Le site de Saint-Herblain (comprenant le siège administratif et un site de production) dispose également de filières de tri spécifiques : des collecteurs de gobelets, bouteilles plastiques et canettes en métal sont installés dans les deux zones de pause du site. Les salariés sont sensibilisés par voie électronique et affichage. Le bilan des trois années passées est satisfaisant en qualité de tri.



Changement climatique et rejets de gaz à effet de serre (G.E.S.)

Depuis 2013, les sites du Groupe comptabilisent leurs rejets de gaz à effets de serre (GES) sur les Scopes 1 & 2. Le calcul du scope 3 a été ajouté en 2017, conformément à la réglementation en vigueur.

Chiffres-clés 2018

☺ Tonnage eq CO₂/1 000 tonnes fabriquées (scope 1&2*) : **299** (316 en 2017)

☺ Tonnage eq CO₂/1 000 tonnes fabriquées (scope 3*) : **1 870**

(*) *Scope 1 : émissions de GES directes (dans le périmètre des sites du Groupe)*

Scope 2 : émissions de GES indirectes (hors périmètre des sites du Groupe) liées aux consommations d'énergies

Scope 3 : toutes les autres émissions indirectes de GES

Pour les scopes 1&2, le résultat global de l'année 2018 est de 12 556 TeqCO₂ pour les 7 sites, en diminution sensible par rapport à 2017 (- 9 %). Le ratio tonne équivalent CO₂ pour 1000 tonnes de produits fabriqués est en baisse de 5 % par rapport à 2017.

Le Groupe a en effet engagé depuis plusieurs années un très important programme d'investissements visant la substitution de certains fluides frigorigènes utilisés dans la production de froid ayant un impact négatif sur l'environnement. Ce programme se poursuit sur certains sites du secteur Froid.

Par ailleurs, les audits énergétiques réalisés progressivement sur les sites et la mise en œuvre des plans d'action associés, doivent permettre de réduire graduellement les émissions de GES dans les années à venir.

La valeur du scope 3 pour l'année 2018 est évaluée à 78 428 TeqCO₂, soit 86 % du total des émissions de GES. Du fait d'une évolution très significative du mode de calcul pour le poste achats matières premières, le total ne peut être comparé à la valeur de l'année précédente. Les achats de matières premières et emballages représentent de très loin la part plus importante du scope 3 (87 %).

Selon les postes d'émission, les niveaux d'incertitude sont les suivants : faible pour les scopes 1, 2 et le poste déchets, moyen pour les postes transport aval et achats matières premières/emballages, fort pour le poste achat de stockage froid, très fort pour les autres postes (transport amont et distribution, déplacements, process/utilisation/fin de vie des produits vendus).

6.7 Les partenaires d'affaires



Approvisionnements responsables

Cet enjeu fait référence à plusieurs types de critères : qualité des matières et emballages, pérennité des relations commerciales engagées, responsabilité sociale, environnementale et sociétale.

Volet Qualité :

La maîtrise de la qualité et de la disponibilité des matières premières et des emballages est une préoccupation majeure pour le Groupe. En effet la qualité des ingrédients et des emballages mis en œuvre est un facteur clé dans le succès des produits commercialisés par Tipiak. C'est pourquoi le Groupe accorde la plus grande importance au processus de sélection des matières et emballages et des fournisseurs qui les proposent. Tipiak est soucieux d'entretenir des relations durables et de qualité avec les partenaires fournisseurs qu'il a sélectionnés.

Chiffres-clés 2018

- | |
|--|
| ☺ Taux de fournisseurs audités par an (en chiffre d'affaires) : 12,9 % (> 10 %) |
| ☹ Taux de non conformités fournisseurs : 8,7 % (< 5 %) |
| ☺ Taux de fournisseurs évalués satisfaisants : 90,9 % (> 80 %) |

La procédure Achats Groupe fixe les lignes directrices en matière de processus achats (sourcer, sélectionner, négocier, référencer, approvisionner, évaluer) applicables à tous les pôles du Groupe. L'enjeu majeur est de permettre l'évaluation et la maîtrise des risques à l'achat. Elle est relayée ensuite dans les pôles par une procédure spécifique, intégrée au système qualité du pôle.

Tipiak travaille continuellement à sélectionner ses matières et à en tester régulièrement de nouvelles dans le cadre d'un processus de référencement rigoureux. La sélection des matières premières comporte plusieurs étapes de validation de la matière et du fournisseur (revue documentaire, audit fournisseur, type et fréquence des analyses, tests industriels, ...). Dans tous les pôles, une évaluation croisée des services Achats/Qualité/approvisionnements permet de dresser une cartographie des fournisseurs selon des critères tels que la qualité des matières livrées, le respect des délais, l'ancienneté des relations commerciales, la localisation géographique, etc.

Dans certains cas, la relation s'enrichit aussi grâce à des actions de co-développement en matière d'innovation produit (tests de nouvelles matières premières). L'incitation à engager des démarches de certifications qualité type BRC, peut aussi faire partie des leviers pour aider les fournisseurs à progresser.

Un planning d'audit est prévu chaque année selon des critères définis (matières stratégiques, matières sensibles, nouveau fournisseur, ...). Ces audits fournisseurs organisés par des équipes Tipiak selon un référentiel interne (sécurité produit, qualité, savoir-faire et maîtrise du process, nettoyage, ...), notamment dans le cas du sourcing à l'international afin de valider les conditions de production de matières premières stratégiques et de développer des relations de partenariat durable.

En 2018, 7,0 % des fournisseurs du Groupe représentant 12,9 % du volume d'achat global ont été audités.

Les visites sur place à la rencontre de fournisseurs (audits) ou de prospects sont l'occasion pour les équipes d'approfondir leur connaissance des filières stratégiques (comme par exemple au cours des dernières années : le quinoa en Amérique du Sud, le poisson en Ecosse ou en Norvège, la noix de Saint-Jacques en Amérique du Sud, le manioc en Thaïlande).

Volet R.S.E. :

Le Groupe prend en compte les enjeux sociaux et environnementaux dans sa politique d'achat. Il poursuit par exemple sa démarche de promotion des dix principes du Pacte Mondial, notamment ceux touchant l'environnement, auprès de ses fournisseurs de matières premières et d'emballages. Questionnaires fournisseurs, conditions générales d'achat et supports d'audits fournisseurs y font ainsi référence, dans un but de sensibilisation et d'incitation. Pour certaines catégories d'achat, les pôles portent aussi une attention particulière à l'origine géographique des matières ou à la certification de la filière.

Dans les 3 années à venir, le groupe planifie d'enrichir le questionnaire d'audit des fournisseurs de questions portant sur des critères RSE tels que le respect des droits de l'homme et des conventions de l'Organisation Internationale du Travail, le respect et la protection de l'environnement et la lutte contre la fraude et la corruption. Cet audit RSE sera réalisé en priorité chez les fournisseurs localisés dans des zones géographiques identifiées comme sensibles. Le résultat de cet audit RSE sera pris en compte dans l'évaluation et la sélection des fournisseurs. Des plans d'actions correctives seront demandés aux fournisseurs audités évalués non conformes.



Ethique des affaires

Le groupe Tipiak s'attache particulièrement à entretenir des relations loyales, intègres, équilibrées et durables avec l'ensemble de ses partenaires d'affaires.

Dans le cadre de son code de conduite et dans le respect des principes du Pacte Mondial auquel il adhère depuis 2003, il s'engage à lutter contre toutes les formes de corruption ou de fraudes qui sont préjudiciables à ses intérêts et à sa réputation mais aussi à l'ensemble de ses parties prenantes et à la communauté des affaires en général.

Chiffres-clés 2018

- | |
|---|
| ☺ Nombre d'actes non-conformes d'origine interne : 0 (= 0) |
| ☺ Nombre d'actes non-conformes d'origine externe : 0 (= 0) |

Prévenir la fraude et la corruption

L'organisation du Groupe Tipiak dans lequel les fonctions finances, comptabilité, juridique, crédit management et paie sont centralisées au sein de la société de tête Tipiak SA et indépendantes des entités opérationnelles pour lesquelles elles opèrent garantit une séparation des fonctions et une sécurisation des opérations.

Plus spécifiquement les fonctions Contrôle de Gestion Groupe, Comptabilité et Juridique, de par leur positionnement indépendant au sein de la holding Tipiak SA et la nature de leurs missions (tableaux de bord & indicateurs de gestion, contrôle interne, gestion des risques) contribuent à réduire cette nature de risques.

Par ailleurs, la sensibilisation des fournisseurs du Groupe aux principes du Pacte Mondial constitue une action de prévention contre le risque de corruption.

Pour améliorer la maîtrise des filières d'approvisionnement et limiter le risque de fraude de la part de fournisseurs, un processus de sécurisation des achats applicable à l'ensemble des pôles du Groupe est en place sur la base d'une matrice « Fraude » par famille de matières. Cette matrice identifie 3 niveaux de risque distincts correspondant à 3 niveaux de plans d'action en termes de contrôles internes et

externes qui seront déployés progressivement au sein du Groupe. Depuis 3 ans, des plans d'action sont engagés, sur les matières premières ou les emballages selon les pôles, comme par exemple :

- contrôle des matières premières à réception
- réalisation d'analyses complémentaires de certaines matières premières avec l'implication du fournisseur,
- suppression de matières premières identifiées à risque ou substitution par des matières maîtrisées - déréférencement ou sélection de nouveaux fournisseurs,
- renforcement des audits,
- mise en place de nouvelles spécifications sur les risques nouveaux et émergents,
- renforcement de la veille en lien avec les syndicats professionnels.

En 2017, le Groupe a initié un projet dans le cadre des nouvelles obligations la loi Sapin II portant sur la lutte contre la corruption. Dans un premier temps, une cartographie des risques a été réalisée pour identifier et mesurer les risques d'exposition du Groupe à la corruption. Les personnes de l'entreprise les plus exposées à ce risque ont été identifiées à partir d'entretiens menés auprès de managers issus des services achats, commercial (France et export), finances, ressources humaines, juridique. En parallèle, un « code de conduite anti-corruption » a été rédigé avec le concours des responsables ressources humaines pour être présenté en consultation aux instances du personnel. En 2018, ce code anti-corruption a été intégré dans le règlement intérieur de tous les établissements du Groupe et a fait l'objet d'une communication interne et externe.

Les actions seront poursuivies en 2019, notamment la formation et sensibilisation des salariés selon leur degré d'exposition et la sensibilisation de nos partenaires d'affaires à notre code de conduite.



Contributions aux communautés locales

L'ambition du Groupe Tipiak de fédérer des entreprises pionnières au savoir-faire reconnu montre sa volonté de favoriser le développement de chacune d'elles dans son environnement local. Les sites de production du Groupe se positionnent, dans la majorité des cas, comme des employeurs majeurs des communes dans lesquelles ils sont implantés.

Le Groupe adhère également à plusieurs groupements d'employeurs pour pérenniser l'emploi des personnels saisonniers en s'associant à d'autres employeurs. Les équipes ressources humaines participent régulièrement à des forums emploi ou forums d'orientation afin de faire connaître ses savoir-faire et de rencontrer de nouveaux talents. Elles s'associent aussi à des initiatives impliquant des professeurs de collèges, lycée, écoles d'études supérieures ou représentants de Pôle Emploi et missions locales, pour présenter l'entreprise.

En termes de partenariat, le Groupe contribue à l'aide aux plus démunis par des dons réguliers de produits alimentaires à plusieurs associations caritatives situées à proximité des usines, comme les « Restos du cœur » ou la « Banque Alimentaire ». Il propose également ses produits à la vente « en déstockage » (produits non conformes mais consommables ou proches de la date de péremption) dans des filières de distribution adaptées ou en alimentation animale pour quelques co-produits.

Ces actions répondent aux mesures incitatives développées dans le plan national de lutte contre le gaspillage alimentaire. En 2018, les dons de produits aux associations représentent 125 K€, les ventes « en déstockage » 215 K€ et la vente de co-produits pour l'alimentation animale 45 K€ ; ce qui représente un volume total de 1 045 tonnes.

Tipiak fait également parfois appel à des organismes favorisant l'insertion sociale pour assurer certains travaux (entretien espaces verts, maintenance de bureaux, ...).

Depuis six ans, le Groupe soutient l'action de plusieurs salariés sportifs (frais d'inscription couverts) qui participent au Marathon de Nantes. En 2018, 6 équipes représentant 5 des 7 sites du Groupe, ont ainsi couru sous les couleurs de Tipiak dans la course relais. Un groupe de salariés coureurs et marcheurs est également soutenu par le site de Fouesnant pour sa participation à des courses locales.

Entretenir des relations avec ses publics

Chaque direction opérationnelle veille à maintenir des relations constructives avec son environnement proche, par des échanges ou des visites sur le site : les élus locaux, les représentants de l'Etat ou des administrations, les forces de l'ordre ou de sécurité. Des relations étroites sont ainsi entretenues avec les sapeurs-pompiers de chaque commune et des actions de coopération sont menées avec eux.

Par son implication dans des associations professionnelles locales (comme LIGERIAA en Pays de la Loire, ABEA en Bretagne et IFRIA en Bretagne et en Pays de la Loire), le Groupe contribue à la réflexion menée sur l'évolution de ses métiers et de son activité. Il s'implique également dans les associations des zones industrielles dans lesquelles certains sites sont implantés pour participer à la vie du territoire (restauration inter-entreprises, actions sociétales vis-à-vis des jeunes de la commune par exemple).

Il a également participé à une information de ses salariés de Saint-Herblain sur l'organisation d'un don du sang en juin 2018 avec l'Etablissement Français du Sang, après l'avoir organisé pendant plusieurs années. Traiteur Pâtissier et Panification ont aussi proposé à leurs salariés de bénéficier d'un vaccin anti-grippe, dont les frais étaient pris en charge par l'entreprise.

Le Groupe favorise également l'accueil de stagiaires, de niveau collègue (stages d'observation) jusqu'au stage de fin d'études supérieures. En 2018, 60 stagiaires (tous niveaux confondus) ont ainsi été accueillis dans les différents services de l'entreprise, dont 23 % en production. De plus, les pôles favorisent de plus en plus les formations en alternance (contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage) pour permettre aux étudiants d'acquérir une expérience professionnelle qu'ils peuvent ensuite valoriser dans leur parcours professionnel.

Certains salariés animent des conférences ou des cours pour partager leur expertise auprès des étudiants ou élèves, participent à des jurys dans leur branche professionnelle.

Annexe – Données sociales et environnementales

1/ Données sociales

Effectif annuel moyen en équivalent temps plein

Effectifs	Services centraux	Secteur Sec	Secteur Froid	Effectif 2018	Rappel 2017	Rappel 2016
Contrats à durée indéterminée	34	234	566	834	841	826
Contrats à durée déterminée*	1	13	297	311	325	301
Total effectifs Tipiak	35	247	863	1145	1166	1127
Intérimaires	3	35	68	106	137	135
Total effectifs	38	282	931	1251	1303	1262

(*) Les contrats en alternance (apprentissage/professionnalisation/...) sont comptés pour 1 ETP et non 0,5.

Effectif annuel moyen en équivalent temps plein par statut

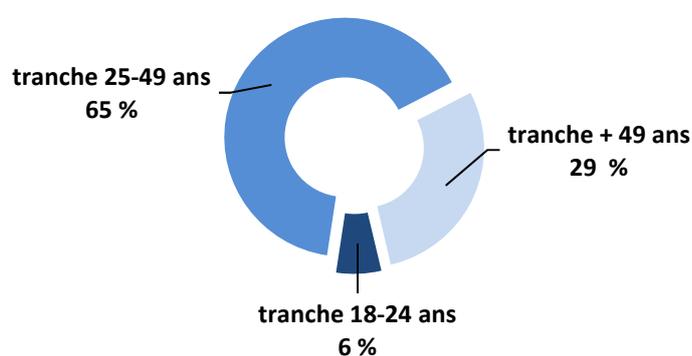
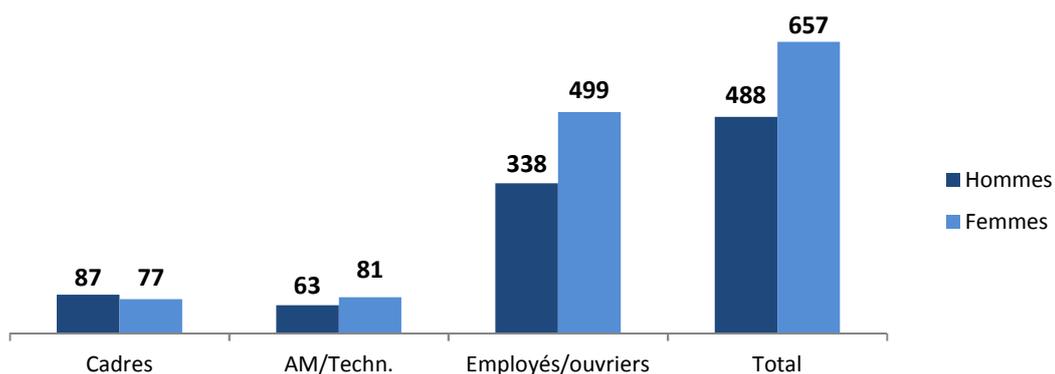
Statut	Services centraux	Secteur Sec	Secteur Froid	Effectif 2018	H 2018	F 2018	Rappel 2017	Rappel 2016
Cadres	13	67	84	164	53 %	47 %	169	163
Maîtrise et Techniciens	9	51	84	144	44 %	56 %	148	141
Employés/ouvriers	13	129	695	837	40 %	60 %	849	823
Total effectifs Tipiak*	35	247	863	1145	43 %	57 %	1166	1127

(*) Les contrats en alternance (apprentissage/professionnalisation/...) sont comptés pour 1 ETP et non 0,5.

Effectif inscrit au 31 décembre 2018 (hors intérim)

Effectifs	Services centraux	Secteur Sec	Secteur Froid	Total effectif au 31/12/2018	Rappel 2017	Rappel 2016
Contrats à durée indéterminée	31	233	638	902	913	916
Contrats à durée déterminée	2	14	82	98	67	72
Total	33	247	720	1000	980	988
<i>Dont à temps partiel</i>	1	11	67	79	72	79

Répartition par sexe et par tranche d'âge



Recrutement et turn over

Mouvements	2018	2017	2016
Embauches en CDI	102	81	70
<i>dont créations de poste</i>	30	13	13
Turn over (tous motifs confondus)*	12,0 %	9,0 %	7,3 %

*calcul sur le périmètre CDI ; les mobilités intra-Groupe sont comptabilisées dans les mouvements

Formation

Formation	2018	2017	2016
Nb de collaborateurs ayant bénéficié d'au moins une formation	764	712	705
Nb d'heures de formation dispensées	14 827	13 360	13 489
Budget total	909 K€	822 K€	822 K€
% de la masse salariale	2,4 %	2,2 %	2,3 %

Insertion des personnes handicapées

Travailleurs handicapés	2018	2017	2016
Taux de travailleurs handicapés (%)	6,99	7,1	6,5

2/ Données environnementales

Utilisation des énergies

Energies (en MWh)	2018		2017		2016	
	total	par tonne fabriquée	total	par tonne fabriquée	total	par tonne fabriquée
Electricité	23 595	0,56	24 187	0,56	24 052	0,54
Gaz	40 387	0,96	41 186	0,95	41 408	0,93
Fioul	196		191		172	
Total énergies	64 190	1,53	65 564	1,51	65 632	1,47

Les consommations moyennes en énergies sont extraites des facturations des fournisseurs et des relevés internes.

Utilisation de l'eau

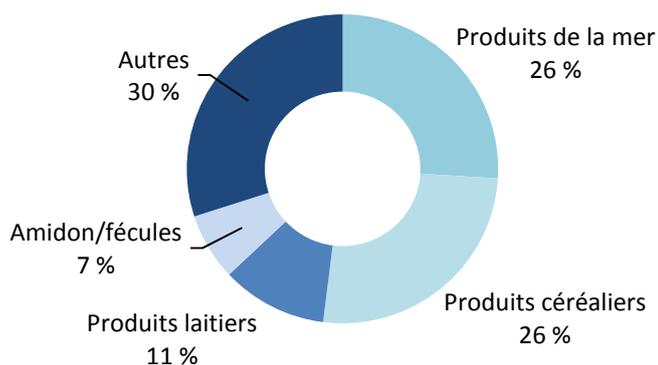
Eau / rejets	2018		2017		2016	
	total	par tonne fabriquée	total	par tonne fabriquée	total	par tonne fabriquée
Consommation totale (en m ³)	181 522	4,33	193 838	4,45	174 589	3,92

Rejets des eaux usées (en m ³)		3,1		3,2		2,6
Coefficient de rejet	71 %		72 %		66%	

Les consommations moyennes en eau sont extraites des facturations des fournisseurs, pour l'exercice 2018, et des relevés internes.

Répartition des achats matières premières (en valeur) :

Les quatre principales familles de matières premières (hors emballages) représentent 70 % (soit 41 784 K€) du montant total des achats de matières premières (contre 71 % en 2017).





7. RAPPORT EY SUR LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE



Tipiak

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1050 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « entité »), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- La conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;

- La sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- Le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- La conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et, le cas échéant, de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;

- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1 :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une entité contributrice listée ci-après : le site de Pont-Château qui couvre entre 10 et 54 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (54% des effectifs, 10 % des consommations d'énergie,...) ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1 ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre septembre 2018 et mars 2019 sur une durée totale d'intervention d'environ huit semaines.

Nous avons mené huit entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration et les représentants des directions des Ressources Humaines, des Achats et de la Qualité.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaire

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

- nous attirons l'attention sur le fait que nos travaux relatifs à la sincérité des indicateurs portent sur douze indicateurs parmi les vingt-neuf publiés dans la Déclaration de Performance Extra-Financière.

Paris-La Défense, le 1^{er} avril 2019

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés



Eric Mugnier
Associé développement durable



Jean-François Bélorgey
Associé

Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Taux de fréquence (en nombre d'accidents avec arrêt/ million d'heures travaillées) Taux de gravité (en nombre de jours calendaires perdus/ millier d'heures travaillées) Taux d'absentéisme (en %) Nombre d'heures de formation dispensées	L'emploi (attractivité, rétention), L'organisation du travail (organisation, absentéisme), La santé et la sécurité (actions de prévention et d'analyse des causes des accidents du travail), Les plans de formation
Informations environnementales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Consommation d'énergie (en MWh/ktonne de produit fabriqué) Consommation d'eau (en m3/ktonne de produit fabriqué) DCO (en tonnes/million de tonnes de produit fabriqué) Quantité de déchets (en tonnes/ktonne de produit fabriqué) Taux de valorisation des déchets (en %) Emissions de CO2 - Scopes 1&2 (en teqCO2/ktonne de produit fabriqué) Emissions de CO2 - Scope 3 (en teqCO2/ktonne de produit fabriqué)	Les résultats de la politique en matière environnementale / énergétique, L'économie circulaire (gestion des déchets), Le changement climatique (les postes significatifs d'émissions du fait de l'activité), La gestion de l'eau (traitement des eaux usées)
Informations sociétales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Taux de réclamations consommateurs pour motifs santé et culinarité / praticité par million d'unités vendues Taux de recettes testées conformes à la norme d'appréciation gustative (en %) Taux de non-conformité fournisseurs (en %)	Procédure de traitement des réclamations pour motifs santé et organoleptique Questionnaires adressés aux fournisseurs

8. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le présent rapport du Conseil d'administration sur le Gouvernement d'entreprise est établi conformément aux dispositions des articles L. 225-37 et suivants du Code de commerce et est joint au rapport de gestion. Il a été préparé avec l'assistance de la Direction financière et a été adopté par le Conseil d'administration du 15 mars 2019.

Code de Gouvernement d'Entreprise

La Société a pris connaissance des Codes de gouvernement d'entreprise Middlenext et AFEP-MEDEF et a choisi de ne pas se référer à un de ces Codes en raison de ses spécificités liées notamment à ses enjeux, sa taille et à la géographie de son capital.

Sans adhérer à un Code, au sens de l'article L.225-37-4 8° du Code de commerce, la Société applique certaines dispositions complémentaires aux exigences légales, et notamment :

- La présence au sein du Conseil d'un administrateur indépendant selon la définition arrêtée par le Conseil (cf infra « Administrateurs indépendants ») ;
- Un renouvellement échelonné des mandats des administrateurs ;
- Des réunions du Conseil régulières permettant un examen approfondi des thèmes abordés (au moins 4 réunions par an, cf infra « Travaux des Conseils d'administration tenus en 2018 »), chaque réunion faisant l'objet d'un procès-verbal résumant les débats et les décisions prises ;
- La mise en place d'un règlement intérieur prévoyant les missions et les règles de fonctionnement du Conseil ;
- Une bonne information des membres du Conseil (notamment envoi d'un rapport d'activité bimestriel, accompagné des tableaux de synthèse sur les résultats et de documentation pouvant avoir un intérêt pour l'entreprise, cf infra « Conditions de préparation, d'organisation et d'évaluation des travaux du Conseil d'administration »).

Conseil d'administration

Missions du Conseil d'administration - fonctionnement et pouvoirs

- Le Conseil d'administration analyse les enjeux à moyen terme, fixe les orientations de la Société et s'assure de leur mise en œuvre, définit la stratégie de l'entreprise, évalue les projets, désigne les mandataires sociaux, contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

- Compte tenu de la taille de la Société et du nombre d'administrateurs, il n'a pas été jugé opportun de constituer des comités autonomes.

Ainsi, le Conseil d'administration remplit les fonctions de Comité d'audit en application de l'article L.823-20 du Code de commerce. Il se réunit au moins une fois chaque année sous la forme de Comité d'audit. Le Président exécutif ne prend pas part aux échanges et les Commissaires aux comptes assistent à ces réunions.

Le Conseil d'administration remplit également les fonctions de Comité des rémunérations et de Comité stratégique.

Règlement intérieur du Conseil

Le Conseil a adopté le 18 mars 2016 un règlement intérieur, mis en ligne sur son site internet (<http://groupe.tipiak.fr/finance/gouvernance-dentreprise.html>), comprenant notamment des dispositions sur les missions du Conseil, sa composition avec la présence d'un ou plusieurs administrateurs indépendants et une définition des critères d'indépendance et les règles de fonctionnement du Conseil.

Ce règlement intérieur comprend en outre une disposition lui permettant de réunir le Conseil aux moyens de visioconférence ou de télécommunication.

La participation au Conseil par voie de visioconférence ou de moyens de télécommunication existants ou à venir n'est pas possible pour les opérations visées aux articles L. 232-1 et L. 233-16 du Code de commerce et concernant :

- l'arrêté des comptes sociaux annuels,
- l'arrêté des comptes consolidés annuels,
- l'établissement du rapport de gestion annuel,
- l'établissement du rapport de Groupe annuel.

Par ailleurs, conformément aux dispositions statutaires, la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication existants ou à venir est exclue pour les résolutions ayant trait à :

- la nomination, la rémunération et la révocation du Président du Conseil d'administration,
- la nomination, la rémunération et la révocation du Directeur Général,
- la nomination, la rémunération et la révocation du ou des Directeurs Généraux Délégués.

Missions du Président du Conseil d'administration

- Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'assemblée générale.
- Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs soient en mesure de remplir leur mission.

Conditions de préparation, d'organisation et d'évaluation des travaux du Conseil d'administration

- Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à l'accomplissement de la mission des administrateurs font l'objet d'un envoi préalable, dans un délai raisonnable, à chaque administrateur.

En outre, le Président remet chaque bimestre un rapport d'activité sur la période écoulée, accompagné des tableaux de synthèse sur les résultats et de documentation pouvant avoir un intérêt pour l'entreprise. Chaque administrateur peut solliciter toute explication ou production d'information complémentaire qu'il pourrait juger utile.

Par ailleurs, les documents de présentation, de discussion et de validation des plans triennaux sont remis annuellement. Les budgets et plans d'action annuels font l'objet d'une révision quadrimestrielle validée par le Conseil d'administration.

- Le Conseil d'administration, attentif à l'évaluation de son action et de son mode de fonctionnement, surveille certains indicateurs tels que la fréquence des réunions et le taux de présence des administrateurs.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, les administrateurs se sont réunis 4 fois en Conseils d'administration (cf. infra « Travaux des Conseils d'administration tenus en 2018 »). Le taux de présence aux conseils tenus en 2018 est de 94%.

Il n'existe toutefois pas de procédure formelle d'évaluation du fonctionnement et des travaux du Conseil, eu égard à sa structure et à son mode de fonctionnement. En pratique, les administrateurs échangent en effet leurs points de vue tout au long de l'exercice social pendant les réunions d'administrateurs ou lors des Conseils d'administration.

Composition et représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration

- Aux termes de l'article 12 des statuts, la Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de douze au plus.
- La Société applique le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil qui compte à ce jour 9 administrateurs dont 4 femmes et 5 hommes.
- Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés au sein du Conseil.
- Chaque proposition de nomination ou de renouvellement de mandat d'administrateur fait l'objet d'une résolution distincte, permettant aux actionnaires de se prononcer librement sur la composition du Conseil d'administration de la Société.
- En vertu des statuts, chacun des administrateurs doit, pendant toute la durée de ses fonctions, être propriétaire d'une action. La durée des fonctions des administrateurs est fixée à six années.

Cette durée statutaire des mandats est adaptée aux spécificités de l'entreprise, dans les limites fixées par la loi.

- Le Président est élu par le Conseil d'administration et choisi parmi ses membres. La limite d'âge pour l'exercice de ces fonctions a été portée à 75 ans par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 14 juin 2018.

Non-dissociation de fonctions et pouvoirs du Président Directeur Général

- Lors de sa réunion du 20 juin 2002, le Conseil d'administration a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.
- La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur Général a été portée à 75 ans par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 14 juin 2018.
- Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4, 7° du Code de commerce, il est ici précisé que les statuts et le règlement intérieur du Conseil ne contiennent pas de limitations de pouvoirs de Monsieur Hubert Grouès, Président Directeur Général.
- Monsieur Hubert Grouès a été renouvelé dans ses fonctions lors de la réunion du Conseil d'administration du 14 juin 2018.

Administrateurs indépendants

Le Conseil d'administration a fixé dans son règlement intérieur des critères permettant de qualifier un administrateur d'indépendant.

Pour pouvoir être qualifié d'indépendant, l'administrateur doit remplir les critères suivants :

- ne doit entretenir avec la Société, une société du Groupe ou sa Direction, aucune relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer sa liberté de jugement,
- ne doit pas être salarié, mandataire social dirigeant, de la Société ou d'une société du Groupe,
- ne doit pas être client, fournisseur ou banquier de la Société ou d'une société du Groupe.

En date du 1^{er} décembre 2018, Monsieur Eric André a accepté le mandat de Président de la société de Gestion Billard. Dès lors, il a porté à la connaissance du Conseil qu'il ne satisfaisait plus à l'un des critères d'indépendance tel qu'énoncé dans le règlement intérieur. Lors de la réunion du 29 janvier 2019, le Conseil d'administration a pris acte de la perte d'indépendance de ce membre.

En conséquence, le Conseil estime qu'un seul administrateur remplit pleinement ces critères et a la qualité d'administrateur indépendant, à savoir Monsieur Ghislain de Murard.

Composition du Conseil - liste des administrateurs au jour de l'établissement du présent rapport :

Nom – Prénom / dénomination sociale des administrateurs	Nom – Prénom des représentants permanents des personnes morales administrateurs	Fonctions au sein de Tipiak	Année de naissance	Nationalité	Date première nomination	Année d'échéance du mandat Tipiak	Autres sociétés dans lesquelles l'administrateur exerce un mandat	Fonctions
GROUÈS Hubert		Président Directeur Général	1948	Française	1992	2024	SCI Gestion Immobilière <i>(SCI contrôlée à 99,98% par TIPIAK SA)</i>	Gérant
ANDRE Éric		Administrateur	1949	Française	2009	2021	LISI Société de Gestion Billard	Administrateur Président
Sté MAISON GROULT	BORDEAUX- GROULT Marie- Calixte	Administrateur	-	-	1967	2024		
BORDEAUX-GROULT Robert		Administrateur	1953	Française	1991	2022	Maison Groult Urquhart Aviation	Administrateur Gérant
BORDEAUX-GROULT Elisabeth-Charlotte		Administrateur	1983	Française	2008	2020	Maison Groult	Administrateur
FLEUROT Christine		Administrateur	1957	Française	2017	2023		
LE BOULLEUR DE COURLON Sabine		Administrateur	1984	Française	2017	2023		
De MURARD Ghislain		Administrateur indépendant	1956	Française	2009	2024	Société AGIHR Boissy Films	Gérant Administrateur
ROUSSEL Hervé		Administrateur	1944	Française	1976	2020	Société de Gestion Billard	Directeur général

Évolution de la composition du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2018

Les mandats d'administrateur de la société Maison Groult, représentée par Madame Marie-Calixte Bordeaux-Groult, de Monsieur Ghislain De Murard et de Monsieur Hubert Grouès ont été renouvelés.

Travaux des Conseils d'administration tenus en 2018

- Aux termes de l'article 12 des statuts de la société, le Conseil d'administration est convoqué par le Président qui arrête l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration délibère et prend ses décisions dans les conditions prévues par la loi.

- Chaque réunion du Conseil a fait l'objet d'un procès-verbal, établi par le Président puis adopté par le Conseil lors de la séance suivante.

Les procès-verbaux ont été régulièrement reportés sur le registre des délibérations du Conseil d'administration.

- Chaque réunion du Conseil d'administration en formation de Comité d'audit a également fait l'objet d'un procès-verbal établi par un administrateur indépendant présidant ces réunions, et adopté lors de la séance suivante.

- La fréquence et la durée des réunions du Conseil ont permis un examen approfondi des thèmes abordés. Au cours de l'exercice écoulé, les administrateurs, convoqués par le Président, se sont réunis 4 fois en Conseil d'administration aux dates suivantes : 26 janvier, 16 mars, 14 juin et 28 septembre.

Au cours de l'exercice 2018, le Conseil d'administration s'est réuni en Comité d'audit les 16 mars et 28 septembre.

Les membres désignés du Comité d'entreprise ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil d'administration.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil et du Conseil réuni en Comité d'audit des 16 mars 2018 et 28 septembre 2018 au cours desquelles ont été examinés et arrêtés les comptes annuels et semestriels.

- En synthèse, le Conseil a été appelé à se prononcer sur les principaux points suivants :

- Lors de la séance du 26 janvier 2018 :
 - Fixation de la note de performance groupe 2017 au vu des résultats approchés 2017
 - Perspectives 2018-2020
- Lors de la séance du 16 mars 2018 :
 - Arrêté des orientations stratégiques des perspectives de résultats économiques et financiers
 - Arrêté des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017
 - Proposition d'affectation du résultat
 - Documents de gestion prévisionnels
 - Point sur la rémunération du Président Directeur Général et sur les modalités de fin de mandat
 - Conventions réglementées
 - Préparation de l'Assemblée générale mixte annuelle des actionnaires- Convocation de l'Assemblée générale mixte des actionnaires- Fixation de son ordre du jour et adoption du texte des projets de résolutions- Adoption des rapports à l'Assemblée
 - Délibération sur la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale
 - Définition des orientations stratégiques pour information-consultation du CE

- Lors de la séance du 14 juin 2018 :
 - Situation à date et perspectives 2018
 - Maintien du mode d'organisation de la Société
 - Renouvellement du mandat de Président Directeur Général
 - Mise en œuvre du programme de rachat d'actions
 - Attribution d'options d'achat d'actions à certains cadres et aux membres du Comité de direction générale
 - Attribution d'options d'achat d'actions au Président Directeur Général

- Lors de la séance du 28 septembre 2018 :
 - Arrêté des comptes semestriels 2018
 - Perspectives d'activité et de résultats pour l'exercice 2018
 - Documents de gestion prévisionnelle de la société Tipiak SA
 - Répartition des jetons de présence
 - Constatation du transfert de propriété des actions attribuées gratuitement de façon définitive

Conventions intervenues, directement ou indirectement, entre un mandataire social ou actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% et une société dont le capital est détenu, directement ou indirectement, à plus de 50% (à l'exception des conventions courantes conclues à des conditions normales) (article L. 225-37-4 2° C.com) : Néant.

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Une convention portant sur la rupture conventionnelle du contrat de travail du Président Directeur Général suspendu depuis 1992 a été autorisée par le Conseil d'Administration du 16 mars 2018 après avoir constaté sa conformité à l'intérêt social, notamment au regard de ses conditions financières. Cette convention a été approuvée par l'Assemblée générale du 14 juin 2018.

Nouvelles conventions réglementées

Aucune nouvelle convention réglementée n'a été autorisée et conclue au cours de l'exercice 2018.

Intérêts et rémunération des dirigeants mandataires sociaux

- Les informations relatives à la rémunération de Monsieur H. GROUÈS, Président Directeur Général, sont résumées dans le tableau ci-après (article L.225-37-3 du C.com) :

Tableau récapitulatif des rémunérations (montants versés en €)	2018	2017
Rémunération fixe annuelle brute	290 000	290 000
Rémunération variable au titre des performances de l'exercice N-1 (1)	97 440	132 457
Rémunération variable complémentaire au titre des performances cumulées des 4 derniers exercices (2)	115 075	114 025
Rémunération exceptionnelle	540 000	0
Jetons de présence	16 666	16 666
Avantages en nature (véhicule de société)	5 665	6 180
TOTAL DE LA REMUNERATION BRUTE ANNUELLE	1 064 846	559 328

(1) rémunération variable au titre des performances de l'exercice N-1 :

Rémunération versée en 2018 : 33,6 % de la rémunération fixe brute de l'année 2017

Rémunération versée en 2017 : 45,6 % de la rémunération fixe brute de l'année 2016

(2) rémunération variable complémentaire au titre des performances cumulées des 4 derniers exercices :

Rémunération versée en 2018 : 2,5 % du résultat net consolidé moyen des 4 derniers exercices

Rémunération versée en 2017 : 2,5 % du résultat net consolidé moyen des 4 derniers exercices

- Engagement différé (indemnité de départ) au bénéfice de Monsieur H. GROUÈS, Président Directeur Général :

Le Président Directeur Général bénéficiait d'un engagement d'indemnité de départ auquel il a renoncé suite à l'approbation par l'Assemblée générale 2018 de l'ensemble de ses éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2017.

- Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice 2018 au bénéfice de chaque dirigeant mandataire social : Néant

- Actions attribuées gratuitement à chaque dirigeant mandataire social, acquises définitivement au cours de l'exercice 2018 :

Bénéficiaires	Date d'attribution	Date d'acquisition	Nombre d'actions définitivement acquises durant l'exercice
H.GROUES (PDG Tipiak SA)	20/06/2017	20/06/2018	5000
L. CHERY (Président TIPIAK INC.)	10/10/2014	10/10/2018	60

- Actions attribuées gratuitement à chaque dirigeant mandataire social, devenues disponibles au cours de l'exercice 2018 :

Bénéficiaires	Date d'attribution	Date d'expiration du délai de conservation	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice
H.GROUÈS (PDG Tipiak SA)	10/10/2014	10/10/2018	2 500
	15/06/2016	15/06/2018	5 000
A.I. HENNEQUIN (Présidente Tipiak PCS et Traiteur Pâtissier)	10/10/2014	10/10/2018	650
J. FORT (Président Tipiak Epicerie et Panification)	10/10/2014	10/10/2018	500

Il est précisé que le Conseil d'administration a fixé à 5 % des actions attribuées gratuitement, le nombre d'actions qui devra être conservé au nominatif par le PDG jusqu'à la cessation de son mandat social.

- Options d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2018 à chaque dirigeant mandataire social :

Bénéficiaires	Date du plan	Nombre d'options consenties	Valorisation selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nature des options	Date d'échéance de la période d'exercice
H.GROUÈS (PDG Tipiak SA)	14/06/2018	10 000	8,97	Achat	14/06/2028
A.I. HENNEQUIN (Présidente Tipiak PCS et Traiteur Pâtissier)	14/06/2018	1 500	8,97	Achat	14/06/2028
J. FORT (Président Tipiak Epicerie et Panification)	14/06/2018	1 350	8,97	Achat	14/06/2028

- Options d'achat d'actions levées durant l'exercice 2018 par chaque mandataire social :

Bénéficiaire	Nombre d'options levées	Nature des options	Prix en €	Date de levée de l'option
A.I. HENNEQUIN (Présidente Tipiak PCS et Traiteur Pâtissier)	1 500	Achat	65,97	01/07/2018
J. FORT (Président Tipiak Epicerie et Panification)	1 100	Achat	65,97	14/06/2018

- Options d'achat d'actions consenties durant l'exercice 2018 aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers :

Options d'achat d'actions	Nombre d'options attribuées et d'options levées et d'actions achetées	Prix moyen pondéré en €	Date d'attribution	Date d'échéance
Options consenties, durant l'exercice par la Société et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de la Société et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	4 250	77,00	14 juin 2018	14 juin 2028
Options détenues sur la Société et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de la Société et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	1 400	65,97	3 octobre 2008	/
	480	73,95	15 juin 2016	/
	100	85,41	20 juin 2017	/

Les informatives relatives aux plans d'attributions gratuites d'actions de l'exercice 2018 et des 2 exercices précédents et aux options d'achat d'actions en circulation au 31 décembre 2018 sont détaillées dans l'annexe des comptes consolidés (cf. *infra Annexe des comptes consolidés - Note 12*) et dans le rapport du Conseil établi en application des dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce.

- Jetons de présence octroyés aux mandataires sociaux non dirigeants (montant brut en €) :

Mandataires sociaux non dirigeants	2018	2017
Société MAISON GROULT, représentée par Madame Marie-Calixte BORDEAUX-GROULT	16 666	16 666
Monsieur ANDRE Éric	16 666	16 666
Madame BORDEAUX-GROULT Elisabeth -Charlotte	16 666	16 666
Monsieur BORDEAUX-GROULT Robert	16 666	16 666
Monsieur FLEUROT Xavier	/	8 333
Monsieur LEJOILLE Éric	/	8 333
Monsieur de MURARD Ghislain	16 666	16 666
Monsieur ROUSSEL Hervé	16 666	16 666
Madame FLEUROT Christine	16 666	8 333
Madame LE BOULLEUR DE COURLON Sabine	16 666	8 333
Total	133 333	133 333

Autres rémunérations versées durant l'exercice aux mandataires sociaux par la Société, les sociétés contrôlées ou la société qui la contrôle (article L. 225-37-3 C.com) : Néant

Le Groupe Tipiak n'entretient aucune relation d'exploitation avec les sociétés extérieures dont les membres du Conseil d'administration sont mandataires sociaux.

- Say on Pay (articles L.225-37- 2 et L.225-100 du Code de commerce) :

- Eléments fixes, variables et exceptionnels versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé et en raison de son mandat à Monsieur Hubert GROUES, Président Directeur Général, en application des principes et critères de détermination de la rémunération totale et des avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général déterminés conformément aux principes et critères de rémunération approuvés par l'Assemblée générale du 14 juin 2018 dans sa 9ème résolution à caractère ordinaire et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 18 juin 2019 dans sa 7ème résolution à caractère ordinaire en application de l'article L225-100 du Code de commerce :

Eléments de la rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice clos en application de la politique de rémunération votée par l'Assemblée générale du 14/06/2018	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	290 000 € (Montant versé)	La rémunération fixe annuelle du Président Directeur Général est déterminée au regard des responsabilités exercées et du marché de référence.
Rémunération variable annuelle	91 350 € (Montant à verser <u>après approbation de l'Assemblée générale sous condition de son vote favorable</u>)	La rémunération variable annuelle du Président Directeur Général, au titre des performances de l'exercice, peut représenter entre 7,5% et 67,5 % de la rémunération fixe annuelle en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs. Au titre de 2018, elle représente 33,6% de la rémunération fixe, étant précisé que l'ensemble de la rémunération variable annuelle est plafonné à un maximum de 130% de la rémunération fixe.
Rémunération variable annuelle complémentaire	104 765 € (Montant à verser <u>après approbation de l'Assemblée générale sous condition de son vote favorable</u>)	La rémunération variable annuelle complémentaire du Président Directeur Général est déterminée au regard des performances cumulées des 4 derniers exercices, égale à 2,5 % du résultat net consolidé moyen des quatre derniers exercices. Il est précisé que l'ensemble de la rémunération variable annuelle est plafonné à un maximum de 130 % de la rémunération fixe annuelle.

Rémunération long terme : Attribution d'options d'achat d'actions de performance	Options d'achat d'actions 89 700 € (Valorisation comptable)	La rémunération long-terme du Président Directeur Général prend la forme d'options d'achat d'actions de performance en fonction de ratios économiques de valorisation de l'entreprise (EBE, cash-flow...) et d'éléments de valorisation de sa marque (parts de marché, notoriété de la marque Tipiak...).
Jetons de présence	16 666 € (Montant versé)	Le Président Directeur Général perçoit des jetons de présence identiques à ceux versés aux autres administrateurs
Eléments de rémunérations à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions	(Aucun montant versé)	Le Président Directeur Général a renoncé à l'engagement d'indemnité de départ dont il bénéficiait suite à l'approbation par l'Assemblée générale 2018 de l'ensemble de ses éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2017.
Eléments de rémunérations à raison des engagements de retraite	(Aucun montant versé)	Le Président Directeur Général bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies (Article 83 du C.G.I.) jusqu'au 30 juin 2018.
Avantages de toute nature	5 665 € (Valorisation comptable)	Le Président Directeur Général bénéficie d'un véhicule de fonction et des régimes de protection sociale mis en œuvre pour le personnel d'encadrement et de direction de la Société, qu'ils soient obligatoires, complémentaires ou supplémentaires, actuellement en vigueur ou qui pourraient être souscrits dans le courant de l'exercice.

- Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de son mandat, au Président Directeur Général et/ou tout autre dirigeant mandataire social qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 18 juin 2019 dans sa 8^{ème} résolution à caractère ordinaire en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce

- Présentation de la philosophie de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux :

A tous les échelons de l'entreprise, et notamment dans le cadre de la détermination de la rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux, la Société a la volonté d'assurer une rémunération globale qui soit équitable, responsabilisante, compétitive et respectant le principe de non-discrimination.

Le Conseil s'efforce d'apprécier la rémunération du Président Directeur Général dans le contexte d'un métier et du marché de référence, au regard de différentes sources d'information à sa disposition, tout en prêtant attention à l'intérêt général de la Société.

Chaque année, l'ensemble des éléments de la rémunération du Président Directeur Général est pris en compte par le Conseil dans l'appréciation de la rémunération. La rémunération du Président Directeur Général est fonction de la responsabilité assumée et des performances atteintes.

Par ailleurs, à travers sa politique de rémunération, le Conseil a la volonté d'associer progressivement le Président Directeur Général à la valorisation de l'entreprise et à le fidéliser à moyen et long terme.

L'information annuelle des actionnaires sur l'intégralité des rémunérations et des avantages perçus est effectuée conformément à la réglementation applicable et figure dans le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise, page 58.

Politique de rémunération du Président Directeur Général :

- Une rémunération fixe annuelle déterminée au regard des responsabilités exercées et du marché de référence.

- Une rémunération variable annuelle, au titre des performances de l'exercice, pouvant représenter entre 7,5% et 67,5 % de la rémunération fixe annuelle en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs.

Le niveau de réalisation attendu des critères quantitatifs et la nature des critères qualitatifs ont été préétablis par le Conseil d'administration mais ne sont pas rendus public pour des raisons de confidentialité.

- Une rémunération variable annuelle complémentaire, déterminée au regard des performances cumulées des 4 derniers exercices, égale à 2,5 % du résultat net consolidé moyen des quatre derniers exercices.

La rémunération variable annuelle est plafonnée à un maximum de 130 % de la rémunération fixe annuelle.

En cas de cessation de ses fonctions en cours d'exercice, les rémunérations variables (annuelle et complémentaire) du Président Directeur Général seront égales à la moyenne des parts variables attribuées au titre des deux exercices précédents son départ *pro rata temporis* de la période d'activité.

- Une rémunération long-terme sous forme d'attribution gratuite d'actions de performance et/ou sous forme d'attribution d'options d'achats d'actions, en fonction de ratios économiques de valorisation de l'entreprise (EBE, cash-flow...) et d'éléments de valorisation de sa marque (parts de marché, notoriété de la marque Tipiak...). Le nombre d'actions attribuées gratuitement chaque année et le nombre d'options d'achat d'actions varient au vu de la performance de l'année et de celle des derniers exercices, cette performance étant évaluée au regard de la valorisation de l'entreprise.

- Des avantages en nature (véhicule de fonction et régimes de protection sociale mis en œuvre pour le personnel d'encadrement et de direction de la Société).

- Des jetons de présence (identiques à ceux versés aux autres administrateurs).

- Le Conseil d'administration peut en outre décider d'octroyer une rémunération exceptionnelle au Président Directeur Général si des circonstances très particulières le justifient.

- Le versement des éléments de rémunération variables attribués au titre de l'exercice 2019 en raison du mandat est conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération du Président Directeur Général versés ou attribués en raison de son mandat au titre dudit exercice (*vote ex post*).

- Enfin, pour permettre le recrutement d'un dirigeant mandataire social, le Conseil d'administration pourra consentir une indemnité de prise de fonction. Dans une telle hypothèse, le dirigeant mandataire social pourra également se voir consentir un engagement en matière d'indemnité de départ.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'administration déciderait la nomination d'un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, les principes et critères de rémunération applicable au Président Directeur Général seraient applicables au Directeur Général, le cas échéant avec les adaptations nécessaires.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'administration déciderait de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général, les principes et critères de rémunération applicable au Président Directeur Général seraient applicables aux Directeurs Généraux Délégués, le cas échéant avec les adaptations nécessaires.

Dans cette hypothèse, le Président dissocié aurait droit à une rémunération fixe, des jetons de présence et aux avantages en nature tels que décrits ci-dessus pour le Directeur Général.

- Délégation et autorisations données au Conseil d'Administration (article L. 225-37-4 3° du Code de commerce)

Délégation de compétence – Autorisation	Caractéristiques	Utilisation au cours de l'exercice
Délégation de pouvoirs donnée pour décider d'une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans le cadre des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail. <i>(AGM du 14/06/2018 - 11ème résolution)</i>	Montant nominal maximum : 81 000 € Durée : 26 mois à compter du 14 juin 2018	Non utilisée
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions de la Société Tipiak à certains mandataires sociaux et/ou aux membres du personnel salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées (autorisation qui prive d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet). <i>(AGM du 15/06/2016 - 7ème résolution)</i>	Attribution limitée à 10 % du capital social à la date de la décision de l'attribution par le Conseil d'administration. Durée : 38 mois à compter du 15 juin 2016	Attribution de 5000 actions gratuites (15/06/2016) Attribution de 5000 actions gratuites (20/06/2017) Non utilisée en 2018

- Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale et description des droits des actionnaires et les modalités d'exercice de ces droits :

Ces éléments sont définis aux articles 14 et 15 des statuts de la société. Aux termes des statuts :

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements. Elles sont réunies au siège social, ou en tout autre lieu du même département. Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Tout actionnaire, propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée, peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

En cas d'existence d'un Comité d'entreprise, ses membres peuvent participer aux assemblées générales, dans les conditions prévues par la loi.

Les votes s'expriment soit à main levée, soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret, dont l'assemblée fixera alors les modalités, qu'à la demande des membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'assemblée, participer et voter aux assemblées par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant leur identification, dans les conditions et suivant les modalités prévues par la loi.

Les actionnaires ont un droit de communication, temporaire ou permanent selon son objet, dans les conditions fixées par les conditions légales et réglementaires en vigueur qui leur assurent l'information nécessaire à la connaissance de la situation de la société et à l'exercice de l'ensemble de leurs droits.

9. LE CONTROLE EXTERNE

Commissaires aux comptes titulaires

- **Société KPMG SA**, 2 avenue Gambetta, TOUR EQHO, 92066 PARIS LA DÉFENSE CEDEX.

- **Société A.R.C. - Atlantique Révision Conseil**, 52 rue Jacques-Yves Cousteau, 85000 LA ROCHE SUR YON.

Mandats des Commissaires aux comptes titulaires

Désignation des Commissaires aux Comptes titulaires	Tipiak SA et consolidés	Tipiak Epicerie	Tipiak Panification	Tipiak Traiteur Pâtissier	Tipiak Plats Cuisinés Surgelés
KPMG SA	X	X	X	X	X
<i>Date de désignation ou de renouvellement</i>	<i>20.06.2017</i>	<i>18.06.2014</i>	<i>20.06.2017</i>	<i>18.06.2014</i>	<i>17.06.2015</i>
A.R.C.	X	X		X	X
<i>Date de désignation ou de renouvellement</i>	<i>19.06.2013</i>	<i>18.06.2018</i>		<i>18.06.2014</i>	<i>18.06.2014</i>

Commissaire aux comptes suppléant (Tipiak SA)

- Monsieur Jean-Paul CAQUINEAU, 52 rue Jacques -Yves Cousteau, 85000 LA ROCHE SUR YON.

Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux :

	KPMG				ARC			
	Montant (en €)		%		Montant (en €)		%	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Audit								
.Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur :	28 200	29 100	31%	40%	28 200	29 100	46%	48%
- Filiales intégrées globalement	43 870	42 800	48%	60%	32 903	32 100	54%	52%
Sous total	72 070	71 900	79%	100%	61 103	61 200	100%	100%
Services autres que la certification des comptes	19 000		21%					
Sous total	19 000		21%					
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Sous total								
TOTAL	91 070	71 900	100%	100%	61 103	61 200	100%	100%



COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

I.– Bilan consolidé au 31 décembre.

(en milliers d'euros)	Notes	2018	2017	2016
Goodwill	5	6 949	6 949	6 949
Autres Immobilisations incorporelles	5	7 210	7 680	7 319
Immobilisations corporelles	6	48 285	46 385	46 748
Immobilisations financières	7	94	98	111
Impôts différés	22	1	1	1
Total de l'actif non courant		62 539	61 113	61 128
Stocks	8	31 895	33 812	34 591
Clients et comptes rattachés	9	36 926	56 795	56 272
Autres créances	10	10 161	8 341	8 210
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	5 763	1 359	1 791
Total de l'actif courant		84 745	100 307	100 864
Total de l'actif		147 284	161 420	161 992
Capital		2 742	2 742	2 742
Primes		17 242	16 892	16 323
Actions propres		-2 612	-3 163	-3 967
Réserves		32 648	31 499	30 252
Résultat consolidé - part du Groupe		2 822	4 194	5 115
Total fonds propres	12	52 842	52 164	50 465
Passifs non courants :				
Dettes financières moyen terme	13	27 987	30 424	30 481
Provisions pour avantages du personnel	15/16	6 636	6 428	6 013
Autres provisions	16	100	859	544
Autres dettes				
Impôts différés passif	22	5 439	5 682	6 290
Total passifs non courantes		40 162	43 393	43 328
Passifs courants :				
Dettes financières court terme	13	13 717	21 561	19 393
Fournisseurs et comptes rattachés		26 209	27 800	30 371
Dettes fiscales et sociales	14	12 160	13 759	14 435
Dettes d'impôts	14	-	-	-
Autres créditeurs	14	2 143	2 647	3 902
Passifs financiers	14	51	96	98
Total passifs courants		54 280	65 863	68 199
Total du passif		147 284	161 420	161 992

II.– Compte de résultat consolidé.

(en milliers d'euros)	Notes	2018	2017	2016
Chiffre d'affaires net	18	192 994	198 094	197 642
Variations de stocks de produits finis		-1 254	1 729	-1 379
Consommation de matières premières et marchandises		-78 166	-83 776	-81 113
Marge brute		113 574	116 047	115 150
Autres charges externes	23	-39 432	-38 822	-38 249
Frais de personnel	19	-59 594	-60 668	-59 109
Impôts et taxes		-2 141	-1 917	-1 872
Excédent brut d'exploitation		12 407	14 640	15 920
Amortissements et provisions	5 et 6	-8 148	-7 835	-7 706
Dépréciations		-446	-463	-261
Autres charges opérationnelles	24	-545	-362	-412
Autres produits opérationnels	24	815	166	224
Résultat opérationnel		4 083	6 146	7 765
Coût financier brut	21	-455	-419	-286
Produits ou charges financiers	21			-87
Coût financier net		-455	-419	-373
Résultat avant impôts		3 628	5 727	7 392
Charge d'impôt sur les résultats	22	-806	-1 533	-2 277
Résultat net consolidé revenant au Groupe		2 822	4 194	5 115
Résultat par action (en €)	25	3,23	4,85	5,89
Résultat par action après dilution (en €)	25	3,22	4,80	5,80
Dividende par action (en €)		2,2 (*)	3,2	3,2

(*)Dividende proposé à l'Assemblée Générale du 18 juin 2019

III.– Résultat global consolidé.

Libellé	2018	2017	2016
Résultat net consolidé revenant au Groupe	2 822	4 194	5 115
Variations de valeurs des instruments financiers utilisés comme couvertures de flux de trésorerie et de change, net d'impôt différé	26	4	85
Ecart de conversion	39	-157	49
TOTAL DES ELEMENTS QUI SERONT SUSCEPTIBLES D'ETRE RECLASSES ULTERIEUREMENT EN RESULTAT NET	65	-153	134
I.S. sur moins-value de cession des propres titres		107	130
Ecart actuariels sur la provision d'indemnités de départs en retraite		-44	-238
TOTAL DES ELEMENTS QUI NE SERONT PAS RECLASSES ULTERIEUREMENT EN RESULTAT NET		63	-108
Résultat net consolidé des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	2 887	4 104	5 141

IV.– Tableau des flux de trésorerie.

(en milliers d'euros)	2018	2017	2016
Activités opérationnelles :			
Résultat consolidé après impôt	2 822	4 194	5 115
Charge d'impôt courante	1 171	2 459	2 174
Variation de l'impôt différé par le résultat	-365	-926	103
Résultat Consolidé avant impôts	3 628	5 727	7 392
Amortissements et dépréciation des immobilisations (net)	8 147	7 835	7 706
Dépréciations d'actifs circulant (net)	15	-226	-190
Charge IFRS 2	349	569	588
Variation des provisions pour risques et autres charges (net)	-551	779	820
Moins-value de cession des actifs cédés	76	69	86
I.S. sur moins-value de cession des propres titres	134	329	110
Autres charges et produits calculés (Instruments financiers)			77
Capacité d'autofinancement	10 992	13 549	14 312
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement	13 739	-6 044	-2 473
Décaissement d'impôt sur les sociétés	-95	-11	251
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles	25 442	9 027	14 367
Activités d'investissement :			
Acquisition d'immobilisations	-9 671	-7 898	-8 865
Variation nette des dettes sur immobilisations	1446	-607	-135
Cessions d'éléments de l'actif immobilisé	14	9	8
Flux net de trésorerie provenant des opérations d'investissement	-8 211	-8 496	-8 992
Activités de financement :			
Dividendes versés	-2 808	-2 792	-2 731
Acquisitions d'actions propres	125	-100	-1 924
Instruments financiers	-	-	-
Nouvelles dettes financières	11 074	9 000	14 052
Remboursement des dettes financières	-9 189	-5 661	-5 160
Variation des cessions de créances commerciales	-3 655	-2 613	-3 706
Flux net de trésorerie provenant des opérations de financement	-4 453	-2 166	531
Variation de périmètre (trésorerie cédée)			
Incidence des écarts de conversion	50	-181	50
Variation de la trésorerie	12 828	-1 816	5 956
Trésorerie d'ouverture	-7 537	-5 721	-11 677
Trésorerie de clôture	5 291	-7 537	-5 721

V.– Variation des capitaux propres consolidés.

(en milliers d'€)	Nb d'actions	Capital émis	Primes	Actions propres	Réserves consolidées	Réserves de réévaluation	Résultat consolidé	Capitaux propres
Situation au 31 décembre 2016	913 980	2 742	16 323	-3 967	31 022	-770	5 115	50 465
Affectation du résultat 2016					5 115		-5 115	0
Distribution de dividendes nette					-2 792			-2 792
Ecarts de conversion					-157			-157
Attribution d'actions et attribution d'options			569					569
Mouvements sur actions propres				804	-877			-73
Résultat de l'exercice 2017							4 194	4 194
Ecarts actuariels sur PIDR						-44		-44
Variation de la juste valeur des instruments financiers						2		2
Situation au 31 décembre 2017	913 980	2 742	16 892	-3 163	32 311	-812	4 194	52 164
Affectation du résultat 2017					4 194		-4 194	0
Distribution de dividendes nette					-2 808			-2 808
Ecarts de conversion					40			40
Attribution d'actions et attribution d'options (note 12.1)			350					350
Mouvements sur actions propres (note 12.3)				551	-303			248
Résultat de l'exercice 2018							2 822	2 822
Ecarts actuariels sur PIDR								0
Variation de la juste valeur des instruments financiers (note 12.4)						26		26
Situation au 31 décembre 2018	913 980	2 742	17 242	-2 612	33 434	-786	2 822	52 842



ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.
Les montants sont exprimés en milliers d'€.

Préambule

Conformément au Règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2018 sont établis suivant les IFRS (International Financial Reporting Standard) en vigueur au 31 décembre 2018, telles qu'adoptées par l'Union Européenne et telles que publiées par l'IASB.

Les nouvelles normes et amendements à des normes existantes d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2018 n'ont pas eu d'incidence sur la préparation des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

a) Nouvelles normes, amendements aux normes existantes et interprétations en vigueur d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2018

▪ **IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients » :**

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Cette norme remplace les normes IAS 18 « Produits des activités ordinaires », IAS 11 « contrats de construction » ainsi que les interprétations liées.

Compte tenu de la nature des activités du Groupe, il n'a pas été identifié de comptabilisation différente de ce qui a été pratiqué jusqu'à présent. Pour conclure, l'application de la norme IFRS 15 est donc sans impact sur les états financiers, les pratiques du Groupe étant déjà conformes aux dispositions de cette norme.

▪ **IFRS 9 « Instruments financiers et les amendements liés » :**

La norme IFRS 9 « Instruments financiers » est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, et remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». Cette norme, d'application rétrospective, a été adoptée sans retraitement de l'information comparative selon les dispositions prévues au paragraphe 7 d'IFRS 9.

Elle instaure de nouvelles modalités relatives à la classification et l'évaluation des actifs financiers (basées sur le modèle de gestion de l'entreprise), à la dépréciation des actifs financiers du Groupe (modèle désormais basé sur les pertes attendues et non plus sur les pertes avérées), et des dispositions relatives à la comptabilité de couverture (mise en concordance de la comptabilité et de la politique de gestion des risques menée par le Groupe). IFRS 9 introduit des nouvelles règles :

1. Une nouvelle approche unique pour la classification et d'évaluation des actifs et passifs financiers :

L'application de ce volet n'a pas eu d'impact dans les comptes consolidés du Groupe.

2. Un nouveau principe de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers :

Le Groupe exerce son jugement pour évaluer les pertes de crédit attendues pour toute la durée de vie prévue de certains de ses actifs financiers. Deux catégories sont concernées par la reconnaissance d'une perte de crédit attendue pour lesquelles le Groupe a maintenu ses méthodes de calcul de dépréciation :

- Les créances commerciales :

Le Groupe applique l'approche simplifiée d'IFRS 9 qui consiste à calculer la perte de crédit prospective sur la durée de vie de la créance commerciale. L'évaluation du risque est réalisée sur la base des données historiques des pertes réelles, de la balance âgée des créances, et en fonction de l'estimation du risque de défaut attendu tenant compte des garanties et des assurances de crédit contractées. Les pertes de crédit attendues sont constatées au compte de résultat sur la ligne « dotations nettes aux provisions ».

- Les instruments de dette comptabilisés au coût amorti :

Les actifs financiers au coût amorti incluent des dépôts et des prêts. La dépréciation est évaluée au cas par cas, compte tenu de la non-dégradation du risque de crédit des contreparties sur un horizon 12 mois.

L'application de ce volet n'a pas eu d'impacts significatifs dans les comptes consolidés du Groupe.

▪ **Autres Normes et interprétations n'ayant pas d'impact au niveau du Groupe :**

- Amendements à IAS 40 « Transferts d'immeubles de placement » ;
- Amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2014-2016 : Amendements aux IFRS 1 et IAS 28 ;
- IFRIC 22 « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée ».

b) Nouvelles normes, amendements aux normes existantes et interprétations en vigueur applicables dans le futur, non adoptés par anticipation par le Groupe

Adoptés par l'Union Européenne :

▪ **IFRS 16 « Contrats de location », adoptée par l'Union Européenne :**

A compter du 1er janvier 2019, la nouvelle norme IFRS 16 « contrats de location » vient se substituer à la norme et interprétations IAS 17, IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27.

Le Groupe qui n'a pas opté pour une application anticipée d'IFRS 16, a finalisé les principaux travaux destinés à identifier les impacts de cette nouvelle norme et est en mesure d'évaluer l'impact de première application d'IFRS 16.

Une revue exhaustive des comptes de location a été effectuée afin de recenser les contrats pouvant entrer dans le champ d'application de la nouvelle norme. Ce recensement a été finalisé sur l'ensemble du périmètre (France et international) au 31 décembre 2018. Le Groupe s'est doté d'un outil de suivi des contrats.

1. Dispositions de la norme

Cette nouvelle norme traite tous les contrats de location sans distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement telle que définie antérieurement par la norme IAS 17. IFRS 16 instaure, côté preneur, un modèle de comptabilisation unique visant à enregistrer un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat, en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers. Au compte de résultat, la charge de loyer est remplacée par l'amortissement de l'actif et par les intérêts sur la dette de loyer.

2. Critères d'analyses

Conformément aux dispositions de la norme, en date de transition et postérieurement à la mise en application de celle-ci, le Groupe a exclu les contrats de courte durée ainsi que les contrats portant sur des actifs de faible valeur par mesure de simplification.

Lors de l'analyse, les hypothèses suivantes ont également été retenues :

La durée retenue pour chaque contrat est déterminée sur la base de la période non résiliable prévue contractuellement et de toute option de prolongation ou résiliation que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer. Pour les contrats de location pour lesquels il ne figure pas de durée contractuelle précise, la durée retenue correspond à la durée probable d'utilisation. Concernant les baux standards « 3/6/9 », la durée de 9 ans a été retenue conformément au relevé de conclusions de l'ANC relatif aux baux commerciaux en France publié le 16 février 2018.

Le taux d'actualisation retenu est le taux moyen de la dette du Groupe pour les contrats d'une durée inférieure ou égale à 5 ans (0,6%). Pour les contrats d'une durée supérieure, le Groupe a utilisé le taux moyen Obligations Publiques avec un spread de 2% (2,82%) .

Les loyers variables fondés sur l'utilisation ou la performance de l'actif n'ont pas été inclus dans les paiements du contrat pour déterminer la dette de location.

3. Impact de première application de la norme

Le Groupe a choisi d'appliquer l'approche rétrospective simplifiée qui consiste à appliquer la norme de façon rétrospective en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme à la date de première application, sans retraiter les informations comparatives.

Le Groupe estime que la première application de la norme IFRS 16 au 1er janvier 2019 entrainera une augmentation de l'actif et de la dette de l'ordre de 4 millions d'euros.

Autres :

- Amendements à IFRS 9 « Modalités de remboursement anticipé avec rémunération négative », adoptée par l'Union Européenne ;
- IFRIC 23 « Incertitudes relatives à l'impôt sur le résultat », non adoptée par l'Union Européenne.

Non encore adoptés par l'Union Européenne :

- Amendement à IAS 19 « Modifications des plans, réductions ou règlements » ;
- Amendements à IAS 28 « Intérêts à long-terme dans des entreprises associées et coentreprises » ;
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou contribution d'actifs entre l'investisseur et sa participation dans des entreprises associées ou coentreprises » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2015-2017;
- Amendements à IAS 12 concernant la comptabilisation d'actifs d'impôts différés au titre des pertes non réalisées ;
- Amendements à IAS 7 portant sur l'amélioration de l'information fournie aux annexes aux comptes s'agissant du tableau de flux de trésorerie ;
- Modifications apportées aux références du cadre conceptuel dans les normes IFRS

L'application de ces amendements est sans impact sur les états financiers du Groupe.

Note 1.– Informations relatives au Groupe Tipiak

Cotée sur NYSE Euronext Paris (Compartiment C), Tipiak SA, D2A Nantes Atlantique 44860 SAINT-AIGNAN DE GRAND-LIEU France, est une société anonyme de Droit français.

Le Groupe détient des positions de leader sur des marchés variés : aides pour cuisiner, accompagnements céréaliers, plats cuisinés surgelés, produits traiteur pâtissier et panification. Elle est positionnée sur des circuits de distribution diversifiés : GMS, circuits spécialisés surgelés, Restauration hors domicile, Industrie et International.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales (ci-après « le Groupe »).

Le Conseil d'administration du 15 mars 2019 a arrêté les états financiers consolidés en IFRS et a autorisé la publication des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018. Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 seront soumis à l'approbation des actionnaires de Tipiak lors de leur assemblée générale qui se tiendra le 18 juin 2019.

Note 2.– Faits marquants de l'exercice

Dans un contexte économique national marqué à nouveau par une faible évolution de la consommation alimentaire et la poursuite de la pression sur les prix de vente aux consommateurs, le Groupe a continué à déployer son plan stratégique visant à développer la marque Tipiak en France et à l'International et a engagé les investissements et les ressources nécessaires au soutien de ce plan.

Le chiffre d'affaires s'affiche cependant en retrait par rapport à 2017 sous l'effet conjugué d'un recul des ventes en volume et d'une évolution défavorable du mix produits/clients.

Par ailleurs, le Groupe a supporté d'importantes charges non récurrentes en 2018.

L'ensemble de ces effets ont conduit à une nette dégradation du résultat opérationnel courant et du résultat net du Groupe par rapport à 2017.

Les faits marquants de l'exercice :

- ✓ Le chiffre d'affaires du Groupe est en retrait de 2,6 % par rapport à 2017. Les ventes sont quasiment stables dans le secteur Sec et affichent une baisse de 3,8% dans le secteur Froid.
- ✓ Une croissance des ventes à marque Tipiak (+3,3 %) tirée par le très fort dynamisme de l'activité à l'International (+ 49 %).
- ✓ Une baisse significative des ventes hors marque Tipiak.
- ✓ Un résultat net de 2,8 M€ en nette diminution (- 1,4 M€) par rapport à 2017. Cette baisse du résultat net provient notamment du recul des ventes en volumes, d'une évolution défavorable du mix produits/clients et de charges non récurrentes importantes sur l'exercice.
- ✓ La réalisation d'un programme d'investissements significatif (9,6 M€) d'un montant supérieur à celui de 2017 (7,9 M€).
- ✓ Un endettement total moyen de 43,7 M€ en augmentation de 1,0 M€ par rapport à celui de 2017 (42,7 M€). Au 31 décembre 2018, l'endettement financier net s'élève à 35,9 M€ en forte baisse par rapport à celui du 31 décembre 2017 (50,6 M€) grâce à une importante cession de créances clients (14,0 M€) réalisée en fin d'année dans le cadre d'un nouveau contrat d'affacturage. La charge financière nette globale est proche du niveau de celle de 2017.

Note 3.– Principales méthodes comptables

3.1. Présentation des états financiers consolidés.– Les états financiers sont présentés en euros, arrondis au millier d’euros le plus proche. Les méthodes comptables, exposées ci-après, ont été appliquées d’une façon permanente à l’ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés du Groupe sont préparés sur la base du coût historique à l’exception des actifs et passifs qui doivent être enregistrés selon les normes, à leur juste valeur.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés dans le cadre du cycle d’exploitation normale du Groupe, ou à être cédés dans les douze mois suivant la clôture, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des « Actifs courants ».

Les actifs destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Les dettes échues au cours du cycle d’exploitation normale, ou dans les douze mois suivant la clôture de l’exercice, constituent des « Dettes courantes ». Tous les autres actifs et autres dettes sont considérés comme non courants.

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction du Groupe, d’exercer un jugement, d’effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l’application des méthodes comptables et sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Ces estimations et hypothèses sous-jacentes sont établies et revues de manière constante à partir de l’expérience passée et d’autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de manière continue. L’impact des changements d’estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s’il n’affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par ce changement.

Estimation			Nature de l’information comptable
Note 3.16	IAS 19	Avantages du personnel	Taux d’actualisation, d’inflation, de rendement des actifs du régime, taux de progression des salaires
Note 3.16	IFRS 2	Paiement fondé sur des actions	Modèle, hypothèses sous-jacentes à la détermination des justes valeurs
Notes 3.19	IAS 12	Impôts sur le résultat	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs et des modalités d’application de la législation fiscale

3.2. Principes de consolidation.– Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir sur les activités pertinentes, est exposé à la variabilité des rendements et qu’il existe un lien entre ce pouvoir et ces rendements. Tipiak S.A. détient 100 % des droits de vote de toutes les entités comprises dans la consolidation.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Tipiak SA et de ses filiales préparés à la date d’établissement des comptes.

Les filiales sont consolidées à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu’à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l’extérieur du Groupe.

Le Groupe ne comprend aucune «Entreprise Associée » ou « Coentreprise ».

Les soldes au bilan, les produits et charges internes sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

Une liste des filiales est fournie en note 4.

3.3. Regroupements d'entreprises et goodwill.– Le goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels, identifiables à la date d'acquisition de la filiale.

Le goodwill ne fait pas l'objet d'un amortissement mais d'une revue de perte de valeur à la fin de chaque exercice ou dès qu'il existe un quelconque indice de perte de valeur, sur la base des cash-flows des unités génératrices de trésorerie (UGT) déterminés lors du plan à moyen terme. Au vue des investissements futurs réalisés, la durée du plan a été ajustée. Les modes de gestion des activités et d'arbitrage de la Direction générale pour la poursuite ou l'arrêt de certaines activités sont déterminés par secteur. Les UGT sont les suivantes : UGT « sec » et UGT « froid ». Le taux d'actualisation, adapté au Groupe, est de 6 %. Il est approché en appliquant la formule du CAPM avec les variables suivantes : taux de rendement des OAT à 10 ans, prime de risque des marchés actions, bêta leveragé Tipiak (source Bloomberg), prime spécifique pour les « small caps » et coût de la dette nette d'impôt Tipiak. Les cash-flows de la dernière année sont actualisés à l'infini avec une hypothèse de croissance de 1,7 %. Les tests de dépréciation ont été effectués en décembre 2018 : il n'a pas été constaté de dépréciation. La sensibilité des tests de dépréciation à une variation des principales hypothèses a été analysée. Il faudrait un taux d'actualisation de 14 % pour l'UGT « sec » et de 6,6 % pour l'UGT « froid », pour que leurs valeurs comptables excèdent leurs valeurs recouvrables.

3.4. Méthode de conversion.– Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées en produits ou charges.

Les états financiers de la société Tipiak Inc., libellés en dollar US, sont convertis, pour le bilan, au cours du dollar US à la clôture, et au cours approchant le cours de change à la date de l'opération, pour le résultat. Les écarts de conversion constatés sont comptabilisés dans les capitaux propres.

3.5. Autres actifs incorporels immobilisés.– Les autres actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Ils incluent principalement les coûts d'acquisition et de mise en place de licences auprès de tiers, notamment d'utilisation de logiciels. Le coût annuel de maintenance est porté en charges.

3.6. Frais de Recherche et de développement.– Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges. Les dépenses de développement de produits et procédés nouveaux entrant dans des projets individualisés, sont immobilisées lorsque leur recouvrabilité future peut raisonnablement être considérée comme assurée.

Au cours de l'exercice, le Groupe a décidé de poursuivre la rénovation et la modernisation de ses systèmes d'information en mettant en œuvre pour l'ensemble des sociétés du Groupe une solution de gestion intégrée de type ERP. Les coûts liés à la mise en œuvre de cette solution sont qualifiés de développement.

3.7. Amortissements et dépréciations des actifs incorporels immobilisés.– Actifs à durée de vie déterminée : L'amortissement est comptabilisé comme une charge, de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel. Notamment, les coûts de développement de l'ERP sont amortis sur une durée de 15 ans à compter de la date de migration, correspondant à la durée d'utilisation attendue par la direction. Les dépenses de maintenance et d'éventuels changements de version requises pour maintenir l'outil conforme à l'utilisation initialement attendue par la direction sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

– Ensemble des actifs à durée de vie déterminée ou indéterminée : Les valeurs comptables des actifs incorporels font l'objet d'un test de « Perte de valeur » lorsque des événements ou changements de

circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable et au minimum une fois par an pour les goodwill (voir note 3.3).

3.8. Actifs corporels immobilisés.— Les actifs corporels immobilisés sont évalués à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles.

Les intérêts relatifs aux emprunts contractés pour financer la construction d'immobilisations ne sont pas immobilisés.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilité différentes, ces composantes sont comptabilisées séparément.

Les subventions publiques accordées au Groupe pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont déduites de la valeur comptable de l'actif correspondant et portées au compte de résultat de manière linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue de l'actif.

3.9. Amortissements et dépréciation des actifs corporels immobilisés.— L'amortissement est comptabilisé comme une charge, de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif corporel.

Les valeurs comptables des actifs corporels font l'objet d'un test de « Perte de valeur » lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Les durées moyennes d'amortissements retenues sont les suivantes :

Constructions	15 à 30 ans
Installations industrielles	5 à 20 ans
Matériel industriel	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans

3.10. Actifs immobilisés destinés à être cédés.— Les actifs destinés à être cédés et effectivement disponibles à la vente sont présentés sur une ligne distincte du bilan dès lors que la cession devient hautement probable. La valeur comptable est alors recouvrable par une vente ou un échange contre d'autres actifs. Un actif destiné à la vente est évalué au montant le plus faible entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

3.11. Investissements financiers.— Tous les investissements financiers sont initialement constatés à la juste valeur. Ensuite, les investissements financiers classés dans les catégories « Détenues à des fins de transaction » ou « Disponibles à la vente », sont évalués à la juste valeur. Les profits et pertes sur investissements financiers détenus à des fins de transaction sont enregistrés en résultat. Les profits et pertes sur investissements financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en capitaux propres sur une ligne distincte jusqu'à ce que l'investissement financier soit vendu ou sorti d'une autre manière. La juste valeur est déterminée par référence au prix du marché publié à la date de clôture pour les investissements financiers activement négociés sur un marché financier organisé. Pour les autres, elle est déterminée par référence à un instrument quasi-identique traité sur un marché, ou par actualisation des flux futurs de trésorerie attendus de l'actif.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les investissements financiers sont comptabilisés à leur coût.

En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier disponible à la vente (notamment baisse significative et durable de la valeur de l'actif), une provision pour dépréciation est constatée par le résultat.

Les autres investissements financiers à long terme destinés à être détenus jusqu'à leur échéance, sont évalués au coût amorti.

3.12. Stocks.– Les stocks sont évalués au prix de revient sauf si la valeur nette de réalisation est plus faible.

Les coûts encourus pour amener et produire les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont comptabilisés de la manière suivante :

- Pour les matières premières et marchandises, il s'agit du coût d'achat selon la méthode du prix moyen pondéré ;
- Pour les produits finis et encours, il s'agit des coûts des matières et de la main d'œuvre directe, d'une quote-part des frais généraux de production, fonction de la capacité normale de production, à l'exclusion du coût des emprunts ;
- La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts d'achèvement et des coûts nécessaires pour réaliser la vente.

3.13. Capitaux propres et réserves.– Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, le montant payé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation de capitaux propres nette d'impôts. Les actions propres sont déduites du total des capitaux propres et classées sous la rubrique « Actions propres ».

Les dividendes sont comptabilisés en dettes dès qu'ils ont été approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires.

3.14. Emprunts portant intérêts.– Tous les emprunts portant intérêts sont initialement comptabilisés au coût correspondant à la juste valeur nette des coûts liés à l'emprunt. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en prenant en compte tous les coûts d'émission, toute décote ou prime de remboursement.

3.15. Contrats de location.– Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages économiques inhérents à la propriété des actifs loués. Ils sont comptabilisés, dès l'origine, au bilan à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les actifs faisant l'objet d'une location financement sont amortis soit sur la durée d'utilité, soit sur la durée du contrat.

Les autres contrats sont des locations simples. Les loyers sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

3.16. Avantages du personnel

– Indemnités de départ à la retraite : Les indemnités de départ à la retraite sont liées aux conventions collectives s'appliquant aux différentes sociétés françaises du Groupe. Il s'agit d'indemnités versées lors du départ en retraite de salariés. Le Groupe provisionne ces engagements en fonction de l'estimation du montant versé à chaque salarié à son départ, actualisé et affecté d'une probabilité de réalisation de l'événement. Les écarts actuariels sont comptabilisés en capitaux propres.

– Médailles du travail : Les médailles du travail sont liées à des accords d'entreprise s'appliquant aux différentes sociétés françaises du Groupe. Il s'agit de gratifications supplémentaires versées, en une fois, aux salariés qui justifient, à date, d'une certaine ancienneté. Le Groupe provisionne leur montant selon la probabilité de présence des bénéficiaires à la date du versement.

– Régimes complémentaires de retraites : Les régimes sont complémentaires à la pension minimale légale des salariés pour laquelle les sociétés cotisent directement auprès d'un organisme social. Les cotisations sont comptabilisées en charges.

Les régimes à cotisations définies prévoient une cotisation annuelle à une société d'assurance ou fonds de pension. Ils ne donnent pas lieu à engagement de la part du Groupe. Les cotisations annuelles sont comptabilisées en charges.

Les régimes à prestations définies garantissent des ressources contractuelles complémentaires aux pensions légales à certaines catégories de salariés. Le Groupe n'a pas contracté de tels engagements.

– Paiement fondé sur des actions : Le programme d'options sur actions permet aux membres du personnel du Groupe d'acquérir des actions de la société. La juste valeur des options attribuées est comptabilisée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

La juste valeur est évaluée à la date d'attribution et répartie sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive.

La juste valeur des droits est évaluée selon la formule de Black et Scholes en tenant compte des termes et conditions définis au moment de l'attribution du plan.

18 000 options d'achat d'actions ont été consenties suite à la décision du Conseil d'Administration du 14 juin 2018. Le prix d'exercice est fixé à 95 % de la moyenne des vingt derniers cours de bourse précédant l'attribution soit 84,59 euros.

3.17. Provisions. – Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation contractuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'une sortie probable de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque le Groupe attend un remboursement de la provision, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct, s'il est quasi-certain.

3.18. Gestion des risques financiers.

Risque de crédit :

Ce risque concerne essentiellement les créances commerciales qui dans le cas d'impayés généreront une perte financière pour le Groupe. Les créances export en sont exclues puisqu'elles bénéficient d'une assurance-crédit. Le montant des créances irrécouvrables est non significatif. Le poste « créances douteuses » est stable depuis des années, seuls subsistent des dossiers faisant l'objet de procédure judiciaire longue.

Le Groupe a mis en place des procédures internes de gestion du crédit clients et de recouvrement des créances.

Risque de liquidité :

Le Groupe dispose de lignes de crédit de court et moyen terme auprès de banques de première qualité, qui lui permettent de répondre aux besoins de financements de son développement.

Le contrat de cession des créances professionnelles (dites « Dailly »), mis en place en 2013, offre une capacité de financement du besoin en fonds de roulement d'exploitation adaptée à la forte saisonnalité de l'activité. Le montant du financement est plafonné à 11 000 K€, réparti sur les trois filiales principales jusqu'au 28 février 2019.

Le Groupe a, d'autre part, mis en place un nouveau contrat d'affacturage de 15 M€ en fin d'année 2018. Le financement est obtenu en contrepartie de la cession des créances, sans recours, de débiteurs agréés par le factor.

Certaines lignes de crédit sont assorties d'une clause de remboursement anticipé. Elles sont soumises au respect de ratios financiers calculés au 31 décembre de chaque année. Au cours des dernières années, le Groupe a respecté ces ratios, excepté fin décembre 2015, sur certains contrats. Le Groupe

avait, en conséquence, procédé au reclassement de la partie non courante desdits emprunts en passifs courants pour un montant de 12 584 K€ conformément à l'application de la norme IFRS 7.

Les nouveaux ratios financiers ont fait l'objet d'avenants aux contrats de prêt.

Au 31 décembre 2018, le Groupe respecte les ratios financiers.

Risques de marché :

- Risque de taux d'intérêt

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés, swaps de taux d'intérêts et contrats de change à terme, pour se couvrir contre les risques de taux et de change qui découlent des activités d'exploitation.

Les instruments financiers sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur. Ils sont évalués par la suite à la juste valeur. Les écarts sont constatés en résultat, sauf dispositions dérogatoires de la comptabilité de couverture.

Pour les besoins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées, soit de couvertures de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, soit de couverture de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie attribuables à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue.

- Risque de change

Le Groupe est peu soumis aux risques de change. Cependant quelques achats et ventes sont effectués en dollars US et GBP. Afin de sécuriser les cours budgétés et limiter le risque de change sur les ventes, le Groupe procède à des opérations de couverture à terme.

Conformément à IFRS 7 révisée, les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur ont été classés en fonction des niveaux de juste valeur précisée par la norme :

- Niveau 1 : la juste valeur correspond à la valeur de marché des instruments cotés sur un marché actif
- Niveau 2 : l'évaluation de la juste valeur repose sur une valorisation s'appuyant sur des données observables
- Niveau 3 : l'évaluation de la juste valeur repose sur une valorisation s'appuyant sur des données non observables

3.19. Impôts. – Les impôts différés sont comptabilisés suivant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles sauf exceptions existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et leur valeur comptable au bilan.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est qualifiée d'impôt sur le résultat au sens de la norme IAS 12. En conséquence, la charge correspondante est présentée dans la rubrique « charge d'impôt » du compte de résultat du Groupe.

3.20. Produits des activités ordinaires. – L'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net de rabais, remises, ristournes, escomptes financiers et provisions pour retours de marchandises.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur, et que leur montant peut être évalué de manière fiable.

Dans le cadre du respect de ses engagements commerciaux à la clôture, la direction est amenée à retenir des hypothèses pour estimer au mieux ses provisions pour « remises clients différées » qui

peuvent revêtir diverses formes : remises pour services différés (RSD), nouveaux instruments promotionnels (NIP) ou remises de fin d'année (RFA).

Ces estimations sont établies en fonction des retours d'expérience, des informations disponibles lors de leur établissement et peuvent être révisées si les circonstances, sur lesquelles elles étaient fondées, évoluent.

Les montants effectifs peuvent, naturellement, diverger de ces estimations.

Les hypothèses sur lesquelles se fondent ces principales estimations sont de même nature que celles au 31 décembre 2017.

3.21. Secteurs opérationnels.— Le Groupe présente deux secteurs opérationnels : le secteur Sec et le secteur Froid. Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées et gérées séparément suivant la nature des produits et services rendus. Chaque secteur regroupe les domaines d'activité stratégique qui fabriquent et commercialisent des produits variés sur des marchés différenciés, soit à température ambiante, soit à température dirigée.

Le secteur des produits à température ambiante, le secteur Sec, offre des produits simples ou élaborés, souvent à base de céréales ou de féculés, pouvant accompagner un plat ou intégrer une recette.

Le secteur à température dirigée, le secteur Froid, offre des recettes élaborées surgelées ou réfrigérées, pouvant être consommées à l'apéritif ou à l'occasion d'un repas quotidien ou festif.

Les actifs ou passifs sectoriels sont utilisés ou résultent des activités opérationnelles des deux secteurs. Les actifs et passifs qui n'ont pas pu être alloués sont présentés séparément.

Le Groupe comptabilise les ventes et transferts inter secteurs comme si ces ventes et transferts étaient réalisés avec des tiers hors Groupe, à des prix courants de marché.

3.22. Régimes d'avantage au personnel.— Les indemnités de fin de carrière font l'objet d'un passif évalué de façon actuarielle selon la méthode des unités de crédits projetés. Conformément à IAS 19 révisée, les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et le coût des services passés résultant d'éventuelles modifications de régime comptabilisés en résultat. Le Groupe ne détient aucun actif de régime.

3.23. Présentation des autres éléments du résultat global.— Les amendements à la norme IAS 1 sont d'application obligatoire avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2012. Ils traitent de la présentation des autres éléments du résultat global qui sont désormais regroupés selon leur recyclage ou non en compte de résultat.

3.24. Présentation du Crédit Impôt Compétitivité Emploi.— Le produit du CICE a été comptabilisé dans le poste charges sociales pour un montant de 1 699 K€.

Il s'imputera sur le solde de l'impôt société dû au titre de l'année 2018.

Note 4.– Participations et périmètre de consolidation

En 2018, il n’y a pas eu de modification dans le périmètre de consolidation du Groupe. Toutes les sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre.

Sociétés consolidées au 31 décembre 2018	Adresse	Siren	% de détention
Société mère :			
Tipiak SA	Saint-Aignan de Grand-Lieu (Nantes), 44	301 691 655	
Filiales :			
Tipiak Epicerie	Saint-Aignan de Grand-Lieu (Nantes), 44	343 334 488	100
Tipiak Plats Cuisinés Surgelés	Fouesnant, 29	304 992 043	100
Tipiak Traiteur Pâtissier	Malville (Nantes), 44	388 238 842	100
Tipiak Panification	Pont-l’Evêque, 14	338 547 052	100
SCI Gestion Immobilière	Pont-l’Evêque, 14	379 204 704	100
Tipiak Inc	Norwalk (USA)		100
Gesnoin España	Madrid		100

Note 5.– Immobilisations incorporelles

Libellé	Goodwill	Brevets et licences	Frais de développement	Divers Acomptes	Total
Valeur nette comptable à l’ouverture	6 949	674	6 983	23	14 629
Sorties de périmètre					
Acquisitions		252		123	375
Diminutions et sorties					
Transferts et reclassements					
Sorties de périmètre d’amortissements					
Dotations aux amortissements		-208	-637		-845
Diminutions et sorties					
Valeur nette comptable à la clôture	6 949	718	6 346	146	14 159

Détail des goodwill par unité génératrice de trésorerie (UGT) :

Libellé	Valeur du goodwill à l'ouverture	Valeur du goodwill à la clôture
Secteur Froid	4 328	4 328
Secteur Sec	2 621	2 621
Total	6 949	6 949

Note 6.– Immobilisations corporelles

Libellé	Terrains et constructions	Installations techniques et outillages	Autres matériels	Acomptes et immobilisations en cours	Total
Valeur nette comptable à l'ouverture	15 984	29 156	832	413	46 385
dont immobilisations à céder					
Acquisitions	1 755	4 651	51	2 835	9 292
Diminutions et sorties	-91	-2 984	-81		-3 156
Ecart de conversion					
Transferts et reclassements	21	391		-412	0
Dotations aux amortissements	-1 943	-5 206	-183		-7 332
Diminutions et sorties	72	2 914	80		3 066
Ecart de conversion					
Amortissement de subventions d'investissement	30				30
Valeur nette comptable à la clôture	15 828	28 922	699	2 836	48 285

Note 7.– Immobilisations financières

Libellé	Participations non consolidées	Dépôts et cautionnements	Total
Valeur brute comptable à l'ouverture	5	93	98
Entrées		4	4
Sorties		-8	-8
Valeur brute comptable à la clôture	5	89	94
Dépréciation constatée			
Valeur nette comptable à la clôture	5	89	94

Note 8.– Stocks

Libellé	2018	2017	2016
Matières premières :			
Au coût de revient	15 481	16 202	19 098
Valeur nette de réalisation	15 481	16 202	19 098
En cours de production :			
Au coût de revient	840	916	485
Valeur nette de réalisation	840	916	485
Produits finis :			
Au coût de revient	16 046	17 175	15 790
Valeur nette de réalisation	15 888	17 005	15 605
Dépréciations sur la base de la valeur nette	-314	-311	-597
Valeur totale des stocks au bilan	31 895	33 812	34 591

Note 9.– Clients

Postes	2018	2017	2016
Clients et comptes rattachés en valeur brute	36 966	56 835	56 312
Effets remis à l'encaissement non échus	-	-	-
Provisions pour créances douteuses	-40	-40	-40
Montant net au bilan	36 926	56 795	56 272

Le Groupe a mis en place en 2018 un programme d'affacturage par cession de créances clients agréés par le factor. Les créances cédées font l'objet d'une sélection par échéance en fonction des besoins. Au 31 décembre 2018, après un dépôt de garantie pour 700 k€, le montant des financements effectivement utilisés s'élève à 14 000 K€ et celui des financements disponibles non utilisés s'élève à 1 000 K€. Ces créances, conformément aux dispositions d'IAS 39, sont comptabilisées comme cédées et sont présentées en déduction du poste clients au bilan.

Toutes les créances clients ont une échéance inférieure à un an.

Depuis de nombreuses années, l'entreprise a développé une politique de sécurisation de son en-cours clients, par des actions de surveillance des clients « à risque » et des procédures de relance systématique des créances en cours. Cette politique est une assurance-crédit sur les créances à l'exportation. Les 5 principaux clients représentent 60 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Le montant moyen annuel des créances irrécouvrables provisionnées sur les cinq derniers exercices est quasi nul.

Note 10. – Autres créances

Postes	2018	2017	2016
Créances sur personnel et organismes sociaux	159	252	185
Créances sur l'état	2 986	3 285	3 797
Créances d'impôts société	5 185	3 284	2 399
Autres débiteurs divers	1 289	965	1 455
Charges constatées d'avance	542	555	374
Montant au bilan	10 161	8 341	8 210

Les autres créances présentées ci-dessus ont une échéance inférieure à un an.

Note 11. – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Libellé	2018	2017	2016
Valeurs mobilières de placement et intérêts courus	13	23	8
Disponibilités à l'actif	5 750	1 336	1 783
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 763	1 359	1 791

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants :

Libellé	2018	2017	2016
Valeurs mobilières de placement et intérêts courus	13	23	8
Disponibilités à l'actif	5 750	1 336	1 783
Concours bancaires	-472	-8 855	-7 482
Intérêts courus	-16	-41	-30
Trésorerie nette à la clôture	5 275	-7 537	-5 721

Note 12.– Capitaux propres

12.1. Composition du Capital social - Le capital social est composé de 913 980 actions de 3 euros de nominal chacune. Le nombre d'actions en circulation a évolué de la manière suivante :

Libellé	Nombre d'actions
Actions en début d'exercice	913 980
Actions émises durant la période (note 12.2)	-
Actions à la fin de l'exercice	913 980

12.2. Information sur les options d'achat d'actions - Il a été levé 4 580 options d'achat au cours de la période. Des attributions d'options d'achat ont été effectuées pour un total de 18 000 options. Ces options d'achat sont issues du plan de 45 000 options d'achat décidé par l'Assemblée générale extraordinaire du 14 juin 2018.

Les options d'achat en circulation ont évolué au cours de l'année 2018 de la façon suivante :

En circulation au 31/12/2017		Caduques en 2018		Attribuées en 2018		Exercées en 2018		En circulation au 31/12/2018	
Prix d'exercice en euros	Nombre d'options	Prix d'exercice en euros	Nombre d'options	Prix d'exercice en euros	Nombre d'options	Prix d'exercice en euros	Nombre d'options	Prix d'exercice en euros	Nombre d'options
65,97	4 200	65,97	200			65,97	4000		
73,95	7 600	73,95	240			73,95	480	73,95	6 880
85,41	8 000	85,41	340			85,41	100	85,41	7 560
				84,59	18 000			84,59	18 000
76,89	19 800	76,90	780	84,59	18 000	67,23	4 580	82,52	32 440

	Exercables au 31/12/2017		Exercables au 31/12/2018		Juste valeur moyenne pondérée en euros	Moyenne pondérée des actions	Date d'attribution
	Prix d'exercice en euros	Nombre d'options	Prix d'exercice en euros	Nombre d'options			
Plan 2007 Tranche 2008-2	65,97	4 200					
Plan 2016 Tranche 2016-1	73,95	1 900	73,95	3 240	6,65	52,29	15/06/2016
Plan 2016 Tranche 2016-2			85,41	1 815	7,9	64,27	20/06/2017
Plan 2018 Tranche 2018-1			84,59	10 000	8,97	77,00	14/06/2018
Prix d'exercice moyen pondéré	68,46	6 100	82,40	15 055			

La juste valeur des options d'achat est évaluée à partir de modèles d'évaluation d'options Black & Scholes. La durée de vie retenue dans ce modèle est la durée de vie estimée sur la base d'observations historiques et non la durée contractuelle.

Le taux d'intérêt sans risque retenu est de -0,04 % pour le plan 2016, 0,07 % pour le plan 2017 et 0,305% pour le plan 2018.

Tout bénéficiaire ayant quitté l'entreprise pour cause de prise de retraite disposera, à compter de la date de son départ, d'un délai de deux ans pour lever la totalité des options attribuées, sans application de l'échéancier suivant : les options attribuées ne pourront être levées en totalité qu'à l'issue de la quatrième année suivant la date anniversaire de leur attribution. Au cours des trois premières années, les levées d'options pourront se faire progressivement, à raison de 25 % du quota total par année écoulée, à partir de la date anniversaire de leur attribution.

En cas de décès d'un bénéficiaire, ses héritiers disposeront d'un délai de deux ans pour lever la totalité des options attribuées, sans application de l'échéancier indiqué ci-dessus.

Le taux de dividendes attendus s'établit à 4,10 % pour le plan 2016, 3,56 % pour le plan 2017 et 3,5 % pour le plan 2018.

La durée de vie dans la modélisation est une durée de vie estimée sur la base d'observations historiques sur des plans terminés. Elle est de 6,5 ans pour les plans 2016 à 2018.

Le taux de volatilité est fixé à 20,19 % pour le plan 2016, 18,89 % pour le plan 2017 et 19,88 % pour le plan 2018 sur la base de l'historique de l'action Tipiak (il n'existe pas d'options cotées sur le titre Tipiak).

Au titre de cette opération, la charge comptable s'élève à 145 K€ sur l'exercice 2018.

12.3. Informations sur les plans d'attribution gratuite d'actions

L'attribution réalisée en 2017 représente une charge comptable de 205 K€ sur l'exercice 2018.

ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS	Prix d'exercice	Nombre d'actions attribuées	Date d'attribution	Juste valeur	Coût d'acquisition des actions*
Plan d'attribution 2017	89,91	5 000	20/06/2017	86,72	64,27

* Il s'agit du coût d'acquisition par Tipiak SA des actions propres affectées au plan d'attribution d'actions gratuites

12.4. Opérations réalisées sur les actions propres

Libellé des opérations	Nombre de titres	Valeur brute	Provision comptabilisée en comptes sociaux	Valeur nette inscrite en capitaux propres
A l'ouverture au 01/01/2018	44 100	3 163		3 163
Mouvements sur contrat de liquidité	272	17		17
Livraison des Actions gratuites Plan 2017	-5 060	-325		-325
Livraison des Actions suite aux levées d'option d'achats	-4 580	-401		-401
Acquisitions de Tipiak SA dans le cadre des programmes de rachat d'actions	2 091	164	-6	158
A la clôture au 31/12/2018	36 823	2 618	-6	2 612

La valeur de ces actions propres est portée en moins des capitaux propres consolidés déduction faite des bonus et malus sur cession de propres titres réalisés lors des levées d'option d'achat. Au 31 décembre 2018, la société détient en propre 4,03 % du capital social.

12.5. Affectation du résultat 2018 – La variation de la situation nette est présentée au chapitre V. Les états financiers sont présentés avant répartition et ne reflètent pas le dividende qui sera proposé à la prochaine Assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale du 18 juin 2019, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, de distribuer en 2019, au titre de l'exercice 2018, un dividende de 2,2 € par action.

Note 13.– Endettement financier net

L'entreprise dispose de lignes de crédit court et moyen terme auprès de banques de première qualité, qui lui permettent de répondre aux besoins de financements de son développement. Après une revue spécifique de son risque de liquidité, le Groupe considère qu'il est en mesure de faire face à ses échéances futures.

Tous les emprunts et dettes financières à moyen terme sont libellés en euros. Les avances conditionnées et la part financière du retraitement des contrats de location financement (crédits-bails) sont portées dans ce poste.

Libellé	2018	2017	2016
Emprunts auprès d'établissements de crédit	27 860	30 369	30 426
Dettes sur financements par contrat de location financement	-	-	-
Autres dettes	127	55	55
Dettes financières moyen terme	27 987	30 424	30 481
Partie courante des emprunts à moyen terme	13 229	8 969	5 068
Partie courante sur les locations financements	-	-	445
Concours bancaires et dettes rattachées	472	8 911	7 587
Financement lié au contrat de cession des créances (cf. note 9)	-	3 656	6 269
Autres dettes et dépôts	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	16	25	24
Dettes financières court terme	13 717	21 561	19 393

13.1. Variation des dettes financières

Libellé	au 01/01/2018	Variation	Nouvel Emprunt	Remboursement	au 31/12/2018
Emprunts auprès d'établissements de crédit	39 338		11 000	-9 249	41 089
Avances remboursables	55		72		127
Financement par cession des créances	3 656	-3 656			0
Intérêts courus sur concours bancaires	81	-65			16
Concours bancaires	8 855	-8 383			472
Montant total	51 985	-12 104	11 072	-9 249	41 704

13.2. Analyse par échéance à plus d'un an des dettes financières moyen terme

Echéances	2018	2017	2016
En 2020	11 871	12 255	8 334
En 2021	7 949	10 599	10 930
En 2022	4 512	5 508	8 403
En 2023	2 189	2 062	2 814
Et à plus de 5 ans	1466	-	-
Montant total	27 987	30 424	30 481

13.3. Ventilation des emprunts par nature de taux

Libellé	2018	2017	2016
Non soumis à intérêts (Intérêts courus, aides)	127	55	55
Taux variables (voir instruments financiers et couvertures note 13.4)	9 151	27 079	33 819
Taux fixes	32 426	24 851	16 000
Montant total	41 704	51 985	49 874

Les intérêts sur les dettes à taux variable sont indexés sur des références monétaires, essentiellement l'Euribor.

13.4. - Instruments financiers – Le Groupe utilise des instruments financiers afin de gérer son exposition aux risques de change et de taux qui découle de son activité industrielle et commerciale. Il gère son risque de contrepartie en ne s'engageant que sur des opérations avec ses partenaires bancaires.

13.4.1.– Risque de change - Le Groupe est peu soumis aux risques de change. Cependant des flux d'achats et de ventes sont effectués en dollars US, dollars canadiens et GBP. Afin de sécuriser ces flux au regard des cours budgétés et de limiter le risque de change sur les ventes, le Groupe procède à des opérations de couverture à terme.

13.4.2.– Risque de taux - Le Groupe utilise des instruments de gestion du risque de taux pour optimiser ses charges financières et gérer la répartition de la dette entre dette à taux fixe et dette à taux variable. La politique suivie par le Groupe répond aux objectifs de sécurité, liquidité et rentabilité.

Une partie de la dette globale du Groupe est indexée au taux variable Euribor 3 mois. En fonction des évolutions de la dette et des taux d'intérêt anticipés, le Groupe a recours à des contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps et tunnels). Après effet des instruments de couverture, la totalité de la dette financière nette à moyen terme du Groupe au 31 Décembre 2018 est à taux fixe.

Les contrats d'échange (« swaps ») de taux d'intérêts permettent au Groupe d'échanger le taux d'une dette contractée en taux variable contre du taux fixe et donc d'emprunter à taux fixe. Le Groupe et sa contrepartie échangent à intervalles prédéterminés la différence entre le taux fixe convenu et le taux variable, calculée sur la base du montant notionnel du swap.

13.4.3.– Comptabilisation des couvertures - Le Groupe classe en couvertures les opérations qui respectent les obligations de IAS 39. Ces opérations sont alors qualifiées :

- de couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) : les variations de valeur du dérivé et de l'élément couvert sont enregistrées en résultat sur la même période.

ou

- de couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge) : les variations de valeur de la partie efficace du dérivé sont enregistrées dans les capitaux propres (en réserves).

13.4.4. Liste des instruments financiers de couverture de taux au 31 décembre 2018

Nature	Montant origine	Montant au 31/12	Conditions (Tipeak payeur du fixe)	Date départ	Date échéance	Valeur au 31/12	Couverture au sens IFRS	Impact brut sur résultat	Impact brut sur réserves
Swap	9 500	5 250	Euribor 3M contre 0,20 %	29 décembre 2017	29 juin 2020	- 8	Oui		- 13
Swap	4 000	2 667	Euribor 3M contre 0,73 %	1 décembre 2015	1 sept 2020	- 34	Oui		- 30
Total		7 917				- 42		-	- 43

13.5. Covenants bancaires – Certains emprunts sont assortis de « Covenants », permettant à nos partenaires bancaires de renégocier leurs engagements ou exiger le remboursement du capital restant dû en cas de non-respect des covenants. Au 31 décembre 2018, le Groupe respecte les covenants ci-dessous.

Capital restant dû fin décembre 2018	Ratios à respecter
25 358	Endettement financier net conso / Fonds propres < 1,05 et /EBE <3,3
1 833	Dettes Financières MT Consolidées / Fonds propres < 1 et / CAF < 4
350	Endettement financier net conso / Fonds propres < 1 et /EBE <3,3
3 900	Endettement financier net conso / Fonds propres < 1,05 et /EBE <3,5
31 441	Total des emprunts assortis de « covenants »

Note 14.– Autres dettes et créditeurs

Toutes les dettes analysées ci-dessous ont une échéance inférieure à un an.

Libellé	2018	2017	2016
Personnel et organismes sociaux	9 725	10 664	11 460
Etat	2 435	3 095	2 975
Autres dettes	2 143	2 647	3 902
Passifs financiers	51	96	98
Montant net	14 354	16 502	18 435

Note 15.– Provisions pour avantages au personnel

Libellé	2018	2017	2016
Indemnités de départ à la retraite	6 033	5 876	5 464
Médailles du travail	603	552	549
Total des provisions pour avantages au personnel	6 636	6 428	6 013

Dont « indemnités de départ à la retraite » :

Libellé	2018	2017	2016
I. Actifs financiers de couverture :	Néant	Néant	Néant
Valeur fin d'exercice	-	-	-
II. Provision renseignée au bilan :			
Valeur actuarielle des engagements à couvrir par actifs financiers (dette actuarielle)	6 033	5 876	5 464
Valeur des actifs financiers	-	-	-
Valeur actuarielle engagements non couverts	-	-	-
Coûts des modifications de régime restant à étaler	-	-	-
Provision au bilan	6 033	5 876	5 464
III. Composantes de la charge annuelle :			
Coût des services Rendus	67	379	-142
Charge d'intérêt sur la dette actuarielle	91	82	102
Annulation de l'amortissement des coûts des services passés	-	-	-
Gains et pertes actuariels reconnus par le résultat	-	-	-
Charges de l'exercice	158	461	-40
IV. Variation des provisions au bilan :			
Début d'exercice	5 876	5 464	5 147
Variation de périmètre	-	-	-
Décassements	-	-	-
Charges de l'exercice	158	461	-40
Gains et pertes actuariels reconnus par les réserves	-	-49	357
Provision à la clôture	6 034	5 876	5 464
Principales hypothèses actuarielles :			
Taux d'actualisation (Iboxx Corporate AA10ans et plus)	1,55%	1,55%	1,50%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%	2,00%
Taux d'augmentation moyen des salaires (avec inflation)	2,18%	2,18%	2,18%
Cumul des écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres	-1 013	-1 013	-1062
Age départ en retraite :			
Cadres	65 ans	65 ans	65 ans
Non cadres	63 ans	63 ans	63 ans

Le taux d'actualisation retenu est cohérent avec la maturité moyenne de l'engagement.

Note 16.– Tableau de variation des provisions

Libellé	Avantages au personnel (Cf note 15)	Autres Risques	Total
Valeur brute à l'ouverture	6 428	859	7 287
Dotations	534	100	634
Reprises	0	0	0
Utilisations	-326	-859	-1185
Variations de périmètre	-	-	0
Autres éléments du résultat global	-	-	0
Valeur brute au 31/12/2018	6 636	100	6 736

Les « autres risques » portent sur des contentieux en cours. Le Groupe n'a pas identifié d'autres passifs éventuels.

Note 17.– Garanties, cautions données ou reçues et éventualités

17.1. Engagements reçus – Dans le cadre de leur activité, les sociétés du Groupe ont reçu des engagements des partenaires financiers à hauteur de 398 K€. Ils représentent des cautions douanières, crédits documentaires et autres cautions.

Libellé	2018	2017	2016
Avals, cautions, garanties reçues de sociétés non consolidées	-	-	-
Autres engagements reçus	398	430	437
Total des engagements reçus	398	430	437

17.2. Engagements donnés – Au 31 décembre 2018, le Groupe n'a pas d'engagements donnés à des tiers, en dehors de « covenants » bancaires.

17.3. Engagements réciproques – L'importation de certaines matières premières a nécessité la mise en place de crédits documentaires à hauteur de 210 KUSD en 2018.

17.4. Engagements locations longue durée en tant que preneur – Ces contrats concernent des locations immobilières (terrains et constructions en location d'exploitation) et des locations mobilières (véhicules, matériel de manutention et matériel informatique principalement).

Les loyers et charges afférentes s'élèvent à 1,9 million d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2018, le montant est identique à celui de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le montant des baux commerciaux du Groupe arrivés à échéance en 2018 s'établit à 153 K€.

Note 18.– Informations sectorielles

18.1. Secteurs opérationnels

Exercice 2018	Secteur Sec	Secteur Froid	Non affectés	Eliminations	Total
Chiffre d'affaires net	74 702	119 965		-1 673	192 994
Dont ventes externes	73 066	119 928			192 994
Dont ventes inter – secteur	1 636	37		-1 673	0
Excédent brut d'exploitation	7 041	5 366			12 407
Résultat opérationnel	3 673	410			4 083
Actifs	51 659	87 914	7 711		147 284
Passifs	17 516	32 224	44 702		94 442
Investissements corporels et incorporels	3 535	4 744	1 392		9 671
Amortissements / dépréciations	3 016	5 131	-		8 147
Effectif en équivalent temps plein	282	931	38		1 251

Exercice 2017	Secteur Sec	Secteur Froid	Non affectés	Eliminations	Total
Chiffre d'affaires net	75 094	124 801		-1 801	198 094
Dont ventes externes	73 357	124 737			198 094
Dont ventes inter – secteur	1 737	64		-1 801	0
Excédent brut d'exploitation	8 484	6 156			14 640
Résultat opérationnel	5 488	658			6 146
Actifs	50 079	106 570	4 771		161 420
Passifs	17 902	45 760	45 594		109 256
Investissements corporels et incorporels	2 675	4 045	1 198		7 918
Amortissements / dépréciations	2 847	4 988	-		7 835
Effectif en équivalent temps plein	290	976	37		1 303

Exercice 2016	Secteur Sec	Secteur Froid	Non affectés	Eliminations	Total
Chiffre d'affaires net	76 818	122 594		-1 770	197 642
Dont ventes externes	75 048	122 594			197 642
Dont ventes inter – secteur	1 770			-1 770	0
Excédent brut d'exploitation	8 171	7 749			15 920
Résultat opérationnel	5 452	2 313			7 765
Actifs	52 087	106 484	3 421		161 992
Passifs	22 001	44 428	45 098		111 527
Investissements corporels et incorporels	1 793	5 026	2 046		8 865
Amortissements / dépréciations	2 780	5 187	-		7 967
Effectif en équivalent temps plein	295	934	35		1 264

- les passifs « non affectés » correspondent au financement des activités du Groupe.

18.2. Informations géographiques

Exercice 2018	France	Export	Eliminations	Total
Chiffre d'affaires net	166 950	26 044	-	192 994
Actifs sectoriels	146 450	834	-	147 284
Investissements corporels et incorporels	9 671	-	-	9 671

Exercice 2017	France	Export	Eliminations	Total
Chiffre d'affaires net	176 823	21 271	-	198 094
Actifs sectoriels	160 372	1 048	-	161 420
Investissements corporels et incorporels	7 918	-	-	7 918

Exercice 2016	France	Export	Eliminations	Total
Chiffre d'affaires net	176 766	20 882	-	197 648
Actifs sectoriels	160 819	1 173	-	161 992
Investissements corporels et incorporels	8 865	-	-	8 865

Note 19. – Personnel

– Tableau des effectifs par statut au 31 décembre :

Catégories	2018	2017	2016
Cadres	166	172	175
Agents de maîtrise	93	97	101
Techniciens	58	51	46
Employés	96	91	90
Agents de production	587	569	576
Effectif total au 31 décembre	1000	980	988
dont contrats à durée déterminée	98	67	72
Effectif moyen annuel en équivalent temps plein (intérim compris)	1 251	1 303	1 264

– Détail des frais de personnel :

Libellé	2018	2017	2016
Salaires et traitements	38 640	37 958	36 508
Charges sociales et formation	16 555	16 493	15 901
Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi	-1 699	-1 982	-1 625
Impôts et taxes sur rémunérations	934	917	933
Personnel extérieur	4 422	5 672	5 442
Avantages aux personnels donnant lieu à des provisions	393	654	467
Rémunérations en actions	349	569	588
Participation et intéressement	-	387	895
Total des frais de personnel	59 594	60 668	59 109

Note 20.– Rémunérations des principaux dirigeants et parties liées

– Rémunérations des principaux dirigeants :

Libellé	2018	2017	2016
Avantages du personnel à court terme	1 441	2 051	1 283
Paie fondée sur les actions	322	653	625
Total des rémunérations comptabilisées en résultat	1 763	2 704	1 908
Avantages postérieurs à l'emploi	414	403	355
Rémunérations différées	-	-	692
Total des engagements futurs	414	403	1 047
Total	2 177	3 107	2 955

– Autres transactions avec les parties liées :

Dirigeants et mandataires sociaux : Aucune autre transaction n'a été réalisée avec les principaux dirigeants et mandataires sociaux du Groupe en 2018 à l'exception des jetons de présence versés aux administrateurs.

Filiales : La société Tipiak SA, mère du Groupe, détient 100 % du capital social de ses filiales. Elle facture ses travaux de direction et de gestion ainsi que les droits d'exploitation de la marque « Tipiak » à l'ensemble de ses filiales dans le cadre de conventions de facturation.

La société Tipiak SA gère, pour le compte de ses filiales, la trésorerie du Groupe et est amenée à facturer à ses filiales des coûts financiers. Elle perçoit par ailleurs des dividendes de ses filiales.

Société tête du Groupe dans le cadre d'une convention d'intégration fiscale suivant le régime prévu aux articles 223A et suivants du CGI, la société mère comptabilise dans son résultat les économies d'impôts et les charges d'impôts supplémentaires provenant de l'intégration fiscale et assure le règlement des impôts.

Note 21.– Résultat financier

Libellé	2018	2017	2016
Charge d'intérêts brute	455	415	324
Différences positives ou négatives de change	-	-	-38
Charges ou produits (-) sur valorisations des instruments financiers non classés comme instruments de couverture	-	4	87
Revenus sur créances et autres produits financiers			
Charge financière nette	455	419	373

Note 22.– Impôts sur les résultats et impôts différés

22.1. Charge d'impôts.– Toutes les sociétés consolidées, à l'exception de la société Tipiak Inc., ont opté pour le régime d'intégration fiscale. Le résultat fiscal consolidé est établi en conséquence.

Les impôts différés, déterminés suivant la méthode du « Report variable », proviennent des différences temporaires qui résultent d'opérations déjà réalisées par l'entreprise, ayant des conséquences fiscales positives ou négatives, autres que celles déjà prises en compte pour le calcul de l'impôt exigible et appelées à se manifester par une différence future entre le résultat fiscal et le résultat comptable de l'entreprise. De telles différences futures apparaissent lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

La loi de Finances 2018 a fixé le taux d'impôt sur les sociétés à 25 % à partir de 2022, le taux d'imposition différée à long terme baisse de 7,6 points en 2018 par rapport à 2022 ; cette baisse de taux génère un gain d'impôt de 217 K€ sur 2018.

En application de la norme IAS 12, le Groupe a qualifié la CVAE, d'un montant de 1 093 K€, en charge d'impôt sur les résultats.

Libellé	2018	2017	2016
Charge d'impôts courants	-78	-1 378	-998
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	-1 093	-1 081	-1 176
Produit ou (charge) d'impôts différés	365	926	-103
Charge nette d'impôts	-806	-1 533	-2 277

22.2. Justification de l'impôt de l'exercice

Libellé	2018	2017
Impôts sur les résultats fiscaux français	129	-1 025
Elimination d'IS sur moins-value de cession des propres titres	-134	-331
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	-1 093	-1 081
Contribution additionnelle sur dividendes		166
Impôts à l'étranger	-73	-188
Impôts sur exercices antérieurs	0	0
Impôts différés (voir note 22.3)	365	926
Charges d'impôt sur le résultat consolidé (*)	-806	-1 533
Effets de la différence permanente entre résultat consolidé et résultats sociaux	-782	-495
Taxation de résultats de société étrangère à des taux différents	-42	29
Variation de taux (report variable)	-217	-339
Contribution 3,3% réduction	0	60
Impôts sur exercices antérieurs	-4	0
Contribution additionnelle sur dividendes	0	-166
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	1 093	1 081
Reprise impôts différés sur CVAE	0	-140
Impôt théorique (**)	-758	-1 503

(*) Le taux d'imposition ressort à 31,79 %. Il correspond au taux légal de 28 %, à celui de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %, aux crédits d'impôts apprentissage et au crédit impôt recherche. Ce taux est appliqué au résultat brut comptable de 2 535 K€.

(**) Le taux d'imposition théorique ressort à 29,90 %.

22.3 - Impôts différés – Les sources d’impôts différés au 31 décembre sont les suivantes :

Libellé	2018	2017	2016	Variation ayant un impact sur le résultat	Variation ayant un impact sur les réserves ou autres
Impôts différés actifs :					
Liés à des différences temporelles	2 138	2 172	831		
Liés à la provision pour départs à la retraite	2 024	1 893	1 833		
Instruments financiers	15	29	31		
IDA sur livraisons d’actions gratuites	-	112	334		
Autres impôts différés	-23	-27	-27		
Compensation	-4 153	-4 178	-3 001		
Total des impôts différés actifs	1	1	1	0	0
Impôts différés passifs :					
Liés à des différences temporelles					
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	122	122	262		
Provision pour dépréciation propres titres	657	657	657		
Amortissements dérogatoires	8 035	7 820	6 465		
Autres provisions	-53	-53	101		
Autres provisions réglementées	799	799	870		
Juste valeur des immobilisations et activation des locations	1 156	1 428	1 497		
Autres impôts différés	40	112	125		
Compensation	-4 153	-4 178	-3 001		
Total des impôts différés passifs	6 603	6 707	6 976	-148	122
Variation de taux (report variable)	-1 164	-1 025	-686	-217	
Total impôts différés nets et variations	5 438	5 681	6 289	-365	122

Les variations d’impôts différés qui n’affectent pas le résultat concernent la valorisation des instruments financiers portées en « Réserves », les écarts actuariels sur PIDR et l’IS sur la moins-value future de cession des propres titres dans le cadre de la livraison des plans d’actions gratuites.

Note 23.– Autres charges externes

Libellé	2018	2017	2016
Energie, produits consommables et maintenance	11 738	11 892	11 662
Transport et logistique	12 016	11 754	11 096
Campagnes de publicité et autres frais de publicité	4 595	4 047	4 635
Frais études et recherches, documentation	2 777	3 290	2 995
Locations simples	2 395	2 462	2 424
Assurances	622	579	719
Honoraires	1 317	1 366	1 319
Frais de déplacements	853	998	951
Cotisations Eco emballages	811	729	807
Frais postaux et télécommunications	395	402	399
Frais de recrutement	667	305	391
Sous-traitance	609	468	266
Autres	637	530	585
Montant net	39 432	38 822	38 249

Note 24.– Autres produits et charges

Libellé	2018	2017	2016
Cessions d'immobilisations	14	9	8
Indemnités, refacturations diverses	141	54	83
Participation financière au financement d'investissement permettant une réduction des coûts d'énergie	639	15	58
Subventions d'exploitation	19	38	35
Autres produits divers	2	50	40
Total autres produits	815	166	224
Cessions d'immobilisations	-90	-77	-94
Jetons de présence	-150	-150	-150
Pertes sur créances irrécouvrables et pénalités clients	-248	-5	-1
Dotations aux provisions pour charges	-	-	-
Autres charges	-57	-130	-167
Total autres Charges	-545	-362	-412

Note 25.– Résultat par action

Libellé	2018	2017	2016
Résultat net consolidé part du Groupe (en milliers d'€)	2 822	4 194	5 115
Nombre d'actions en circulation	913 980	913 980	913 980
Résultat net par action (en €)	3,23	4,85	5,89
Effet dilutif des attributions d'actions gratuites et options de souscription	36 970	40 188	31 349
Résultat dilué par action (en €)	3,22	4,80	5,8

Note 26.– Gestion du risque financier

– Clients et comptes rattachés :

Postes	2018	2017	2016
Clients et comptes rattachés en valeur brute	36 966	56 835	56 312
Provisions pour créances douteuses	-40	-40	-40
Montant net au bilan	36 926	56 795	56 272
Créances échues au 31 décembre (dont créances export)	1 023 -170	2 450 -292	2 501 -275
% des créances échues sur créances mobilisables	2,77%	4,31%	4,44%

Les délais de paiement moyen des créances clients varient entre 54 et 76 jours selon les secteurs d'activité. Aucune dotation aux provisions pour créances douteuses n'a été constaté en 2018 (idt 2017).

– Autres risques :

Libellé	31/12/2018	Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	Placements détenus jusqu'à échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente
Autres titres de participation	94			94	
Créances clients	36 926			36 926	
Autres créances (1)	10 161			10 161	

Libellé	31/12/2018	Risque de crédit	Risque de liquidité	Risque de taux	Risque de change
Autres titres de participation	94	94			
Créances clients	36 926	34 344			
Autres créances	10 161	10 161			
Disponibilités	5 763		5 763		
Fournisseurs et comptes rattachés	-26 209		-26 209		
Dettes fiscales et sociales	-12 160		-12 160		
Emprunts auprès des établissements de crédit	-41 216				
Concours bancaires	-488		-488		

(1) hors instruments dérivés (cf note 13.4)

Libellé	31/12/2017	Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	Placements détenus jusqu'à échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente
Autres titres de participation	98			98	
Créances clients	56 795			56 795	
Autres créances (1)	8 341			8 341	

Libellé	31/12/2017	Risque de crédit	Risque de liquidité	Risque de taux	Risque de change
Autres titres de participation	98	98			
Créances clients	56 795	54 627			
Autres créances	8 341	8 341			
Disponibilités	1 359		1 359		
Fournisseurs et comptes rattachés	-27 800		-27 800		
Dettes fiscales et sociales	-13 759		-13 759		
Emprunts auprès des établissements de crédit	-39 338			-927	
Concours bancaires	-8 971		-8 971		
Autres emprunts	-3 656		-3 656		

(1) hors instruments dérivés (cf note 13.4)

– Risques de change :

Libellé	Au 31/12/2018		
	Devise USD	Devise CAD	Devise GBP
Créances commerciales	179	6	2
Dettes fournisseurs	-393	-2	-2
Trésorerie	152	239	197
Exposition bilancielle brute	-62	243	197
Ventes prévisionnelles estimées	1 800	50	1000
Achats prévisionnels estimés	-4 200	-20	-200
Exposition brute	-2 400	30	800
Contrats de change à terme	800		-400
Exposition nette	-1 662	273	597

Libellé	Au 31/12/2017		
	Devise USD	Devise CAD	Devise GBP
Créances commerciales	231	11	195
Dettes fournisseurs	-211	-11	-7
Trésorerie	373	106	74
Exposition bilancielle brute	393	106	262
Ventes prévisionnelles estimées	1 800	100	1200
Achats prévisionnels estimés	-3 600	-20	-200
Exposition brute	-1 800	80	1 000
Contrats de change à terme	610		-530
Exposition nette	-797	186	732

– Niveau de juste valeur selon la hiérarchie de la norme IFRS 7 :

Au 31/12/2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers dérivés	-	-	-	-
Passifs financiers dérivés	-	51	-	51

Au 31/12/2017	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers dérivés	-	-	-	-
Passifs financiers dérivés	-	96	-	96

Conformément à la norme IFRS 7 révisée, les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur ont été classés en fonction des niveaux de juste valeur précisée par la norme :

- Niveau 1 : la juste valeur correspond à la valeur de marché des instruments cotés sur un marché actif
- Niveau 2 : l'évaluation de la juste valeur repose sur une valorisation s'appuyant sur des données observables
- Niveau 3 : l'évaluation de la juste valeur repose sur une valorisation s'appuyant sur des données non observables

L'amendement à IFRS 7 relatif au transfert d'actifs financiers n'a pas d'incidence sur l'information financière, le Groupe n'ayant transféré aucun actif financier.

La norme IFRS 13 relative à la juste valeur et d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013 n'a pas eu d'incidence significative sur le Groupe Tipiak.



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES



KPMG Audit
7 boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes Cedex 3
France



52, rue Jacques-Yves Cousteau
Bâtiment B - BP 90743
85018 La Roche-sur-Yon Cedex
France

Tipiak S.A.

Siège social : D2A Nantes Atlantique – 44860 Saint Aignan de Grand Lieu
Capital social : € 2 741 940

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée générale de la société Tipiak S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Tipiak S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des « remises clients différées »

Risque identifié

Comme indiqué dans la note 3.20, le groupe reconnaît son chiffre d'affaires lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur, et que leur montant peut être évalué de manière fiable. L'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net de rabais, remises, ristournes, escomptes financiers et provisions pour retours de marchandises.

Nous avons considéré l'évaluation des provisions pour « remises clients différées » à la clôture comme un point clé de notre audit car il s'agit d'une zone d'estimation importante en raison du jugement associé de la part du management du groupe et des formes diverses que ces remises peuvent revêtir : remises pour services différés (RSD), nouveaux instruments promotionnels (NIP) ou remises de fin d'année (RFA), comme indiqué dans la note 3.20. De plus, ces « remises clients différées » représentent des montants significatifs.

Notre réponse

Nos diligences ont notamment consisté à :

- Comprendre le processus global d'évaluation et de comptabilisation des « remises clients différées » par entretien avec la direction ;
- Evaluer la fiabilité du contrôle interne relatif aux systèmes et procédures d'octroi des « remises clients différées », notamment en testant par échantillonnage l'efficacité des contrôles clés réalisés et en ayant recours à un test de cheminement pour confirmer notre compréhension du système d'information et apprécier la correcte séparation des tâches ;
- Contrôler par échantillonnage les données utilisées pour la détermination des « remises clients différées », ainsi que le calcul arithmétique résultant de ces données. Ces tests incluent le contrôle (i) des termes et conditions appliqués par rapprochement avec les contrats associés et (ii) la correcte application sur le chiffre d'affaires de l'exercice ;

- Analyser par filiale de production le dénouement, sur l'exercice clos au 31 décembre 2018, de la provision constituée au titre des « remises clients différées » au 31 décembre 2017 afin d'apprécier la fiabilité du processus d'évaluation.

Evaluation des goodwill

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe et à reconnaître plusieurs goodwill.

Ces goodwill représentent l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels, identifiables à la date d'acquisition de la filiale. Ils figurent au bilan pour un montant total de 6,9 millions d'euros et sont alloués aux unités génératrices de trésorerie (UGT) des activités « sec » et « froid » dans lesquelles les entreprises acquises ont été intégrées, tel que décrit dans la note 3.3 aux comptes consolidés.

La Direction s'assure lors de chaque clôture annuelle et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur, que la valeur comptable de ces goodwill n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable.

Les valeurs recouvrables sont calculées à partir des cash flows futurs actualisés, déterminés sur la base d'un plan moyen terme et d'hypothèses de taux d'actualisation et de taux de croissance à l'infini décrites dans la note mentionnée ci-dessus.

Or, toute évolution défavorable des rendements attendus des activités auxquelles des goodwill ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel l'activité opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter, le cas échéant, la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

La détermination de la valeur recouvrable des goodwill des activités « sec » et « froid », qui représentent un montant significatif, repose sur le jugement de la direction, s'agissant notamment des projections de cash flows futurs, des taux d'actualisation et des taux de croissance à long terme retenus. Nous avons donc considéré l'évaluation des goodwill des activités « sec » et « froid » comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie. Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier, notamment par entretien avec la Direction et au regard de notre connaissance de l'environnement économique dans lequel évoluent les activités « sec » et « froid », les principales hypothèses d'activité intégrées dans le « plan moyen terme » validées par le Conseil d'administration du Groupe ;
- Analyser les écarts entre l'activité réalisée au 31.12.2018 et les budgets intégrés dans les Business Plan 2018 pour évaluer la fiabilité du « plan moyen terme » ;
- Analyser le caractère raisonnable des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés en appréciant notamment si les différents paramètres composant le coût moyen pondéré du capital de chaque UGT sont cohérents avec les taux retenus pour des sociétés considérées comme comparables ;
- Apprécier les analyses de sensibilité de la valeur recouvrable effectuées par la direction.

Enfin nous avons apprécié le caractère approprié de l'information donnée dans la note 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Tipiak S.A. par votre assemblée générale de 2007 pour le cabinet Atlantique Révision Conseil et de 1999 pour le cabinet KPMG S.A.

Au 31 décembre 2018, le cabinet Atlantique Révision Conseil était dans la 12^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG S.A. dans la 20^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

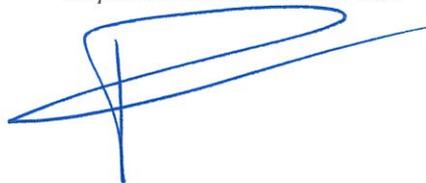
Les commissaires aux comptes,

Nantes, le 16 avril 2019

La Roche-sur-Yon, le 16 avril 2019

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Atlantique Révision Conseil - A.R.C.



Franck Noël
Associé



Jérôme Boutolleau
Associé



RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIETE TIPIAK SA

1. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes sociaux annuels au 31 décembre 2018 ne comportent pas de changement de méthode, ni de présentation par rapport à ceux établis au 31 décembre 2017.

Evénements importants de la période

En 2018, la société Tipiak Plats Cuisinés Surgelés, filiale à 100 % de la société Tipiak SA, a enregistré une perte de 0,9 M€.

Les nouvelles perspectives de développement de Tipiak Plats Cuisinés Surgelés ont conduit à une ré-estimation du portefeuille des titres Tipiak Plats Cuisinés Surgelés détenu par Tipiak SA et une dotation pour dépréciation des titres a été comptabilisée en 2018 pour un montant de 3 M€.

Compte tenu des atouts actuels de Tipiak Plats Cuisinés Surgelés sur ses propres marchés et des perspectives de développement sur de nouveaux marchés en partenariat avec les autres sociétés du groupe, la société Tipiak SA affirme son soutien à sa filiale pour mener son plan de redressement et de développement à moyen terme.

1.1 Activité et résultats de la société :

La société Tipiak, détient la totalité du capital de ses filiales. Elle assure le contrôle des activités du Groupe et fournit des prestations de services et d'assistance à ses filiales. Son activité de prestataire de services s'est poursuivie tout au long de l'année 2018.

Dans ce cadre, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 8,5 M€ (idem 2017). D'autre part, elle a perçu de ses filiales à titre de redevances de marque 3,1 M€ et à titre de dividendes (produits financiers) 1,9 M€. Le résultat d'exploitation s'établit à 3,7 M€.

La société a décidé de pratiquer l'amortissement dérogatoire au titre des dépenses engagées pour la mise en œuvre de la solution intégrée de gestion SAP. Aucune dotation n'a été constaté en 2018 (3,3 M€ en 2017). Le résultat exceptionnel ressort ainsi à 0,3 M€ en 2018 (- 2,9 M€ en 2017). Le résultat net issu de l'ensemble de ces opérations et après les dotations exceptionnelles aux provisions ressort à 2,8 M€, contre un bénéfice de 1,4 M€ en 2017.

Tipiak SA centralise les financements liés à la croissance du Groupe et assure le financement d'une partie des besoins d'exploitation de ses filiales. Elle gère l'ensemble des flux d'exploitation de ses filiales et en optimise l'affectation. Au 31 décembre 2018, la dette nette de la société auprès des établissements de crédit s'élève à 40,0 M€ (41,0 M€ en 2017). En contrepartie, le montant des avances en comptes courants au bénéfice des filiales s'établit à 48 M€.

Enfin, les dettes échues à l'égard des fournisseurs, s'analysent ainsi :

FOURNISSEURS					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	Au-delà	TOTAL
Tranches de retard de paiement					
Montant total des factures concernées HT en K€	8	7	3	11	13
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	-0,22%	0,19%	0,08%	0,29%	0,35%
Nombre de factures concernées					24

Nombre de factures exclues relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées	1
Délai de paiement de référence utilisé pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : <i>entre 30 et 60 jours</i> Délais légaux : <i>entre 30 et 60 jours</i>

Aucune créance n'est échue au 31 décembre 2018

1.2 Activité des filiales et des sociétés contrôlées

1.2.1. Secteur Sec

La société Tipiak Epicerie, implantée à Saint-Aignan de Grand-Lieu près de Nantes (44), leader sur les marchés « aides pour cuisiner » et « accompagnements céréaliers », a réalisé un chiffre d'affaires de 62 M€ en 2018, en baisse de 1,3 % par rapport à 2017. Sur le plan industriel, la société a réalisé des investissements pour un montant de 3,8 M€ portant essentiellement sur le remplacement du système de palettisation et l'agrandissement d'un bâtiment.

La société Tipiak Panification, implantée à Pont l'Evêque (14), spécialiste des « croûtons » et « feuilletés prêts à garnir », a réalisé, au cours de l'exercice, un chiffre d'affaires de 17,3 M€, en hausse de 3 % par rapport à 2017.

Les investissements industriels (0,7 M€) ont porté sur du renouvellement de matériel de production et de l'aménagement de bâtiments.

La filiale américaine, Tipiak Inc., installée à Norwalk dans le Connecticut, a poursuivi en 2018 son activité de négoce. Elle a réalisé un chiffre d'affaires global de 3,1 M\$, en baisse de 6,1 % par rapport à celui réalisé en 2017.

1.2.2. Secteur Froid

La société Tipiak Plats Cuisinés Surgelés, dont le siège social est à Fouesnant près de Quimper (29), a réalisé, au cours de l'exercice 2018 un chiffre d'affaires de 71,1 M€ en diminution de 6,7 % par rapport à 2017.

Ses investissements industriels (2,6 M€) ont consisté essentiellement en des investissements de renouvellement, de productivité (process chaudière et récupération de chaleur), de sécurité & environnement.

La société Tipiak Traiteur- Pâtissier, dont le siège social est à Malville près de Nantes (44), spécialiste des produits surgelés ou frais destinés aux cocktails, a réalisé un chiffre d'affaires de 60,3 M€, en diminution de 1,5 % par rapport à celui réalisé en 2017.

La société a réalisé des investissements pour un montant de 2,1 M€ permettant de répondre notamment aux besoins de productivité, d'innovation et d'hygiène/sécurité.

2. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL ET L'ACTIVITE BOURSIERE

Capital social

Au 31 décembre 2018, le capital social s'élève à 2 741 940 € divisé en 913 980 actions de 3 € de nominal. Les droits de vote attachés aux actions sont des droits de vote « simples ».

Répartition du capital social (principaux actionnaires au 31 décembre 2018)

% supérieur à	Sté de Gestion Billard	Sté Maison Groult	Société Tipiak	Hubert Grouès
3*			X	
5				X
10				
15				
20				
25				
33,33	X	X		
50				
66,66				
90				
95				

* Seuil statutaire (article 11 des statuts)

Participations directes et indirectes dans le capital dont la Société a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce : Néant.

Etat des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier réalisées au cours de l'exercice : Néant.

Pactes « Dutreil »

- Le 27 décembre 2005, certains actionnaires de la société Tipiak ont signé un engagement collectif de conservation de titres établi en vue de l'application de l'article 885 I bis du Code général des impôts.

L'engagement porte sur 287 645 actions soit environ 32,84 % du capital et des droits de vote de la société Tipiak au jour de sa signature. Il a été conclu pour une durée de 6 ans à compter de son enregistrement, soit jusqu'au 29 décembre 2011. L'engagement est devenu au-delà de son terme un engagement à durée indéterminée qui s'éteindra de plein droit dans le cas où les titres sur lesquels il porte cessent de représenter la fraction du capital requise comme condition de sa validité fiscale.

L'engagement collectif de conservation de titres a été signé notamment par les membres suivants du Conseil d'administration de la société Tipiak :

- Monsieur Hubert Grouès, Président Directeur Général ;
- Monsieur Hervé Roussel, Administrateur ;
- Monsieur Éric Lejoille, (Administrateur à la date de signature du Pacte).

- Le 17 décembre 2007, certains actionnaires de la société Tipiak ont signé un engagement collectif de conservation de titres souscrit pour l'application de l'article 885 I bis du Code général des impôts.

L'engagement portait sur 329 108 actions soit environ 37 % du capital et des droits de vote de la société Tipiak au jour de sa signature. Il a été conclu pour une durée de 6 ans à compter de son enregistrement. Il est ensuite renouvelé par tacite reconduction tous les 6 ans.

L'engagement collectif de conservation de titres a été signé notamment par les membres suivants du Conseil d'administration de la société Tipiak :

- Monsieur Hubert Grouès, en sa qualité de Président Directeur Général de la société Tipiak,
- Monsieur Robert Bordeaux-Groult, Administrateur,
- Madame Elisabeth-Charlotte Bordeaux-Groult, Administrateur,
- La société MAISON GROULT, représentée par Madame Odette Bordeaux-Groult, Administrateur,
- Madame Odette Bordeaux-Groult, Administrateur.

Participation des salariés au capital social

Au 31 décembre 2018, dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe, le Fonds Commun de Placement des salariés détient 24 500 actions de la société Tipiak, soit 2,7 % du capital.

Opérations effectuées par la société sur ses propres titres

En remplacement de l'autorisation accordée par l'Assemblée générale du 20 juin 2017, l'Assemblée générale du 14 juin 2018 a autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à procéder, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, à des rachats des actions de la Société.

Les principales conditions de ce programme se définissent ainsi :

- Caractéristiques des titres concernés par le programme de rachat : actions
- Prix maximum d'achat unitaire : 110 euros
- Nombre d'actions à acquérir limité au plafond légal de 10 % du capital social
- Montant maximal global affecté au programme de rachat d'actions : 10 053 780 euros

Objectifs du programme :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action TIPIAK par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 20 juin 2017 dans sa onzième résolution à caractère extraordinaire.

Au 31 décembre 2018, la société détient 36 823 de ses propres actions, soit 4,03 % du capital social, soit :

- 60 actions correspondant aux plans d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des cadres dirigeants et de certains membres du personnel de la société Tipiak et des sociétés qui lui sont liées à savoir 60 actions en 2014 au cours de 67,15 € l'action au jour de l'attribution (*cf note 12 de l'annexe des comptes consolidés*),
- 35 783 actions au prix moyen de 70,84 €, dont 15 055 actions correspondent à des plans d'attribution d'options d'achat d'actions pouvant être levées et dont 17 385 actions correspondent à des plans d'attribution d'options d'achat non encore exerçables (*cf note 12 de l'annexe des comptes consolidés*),
- 980 actions détenues dans le cadre du contrat d'animation et de liquidité conclu avec la société de Bourse Portzamparc, dont le prix d'achat moyen ressort à 80,33 €.

- Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique visées à l'article L.225-37-5 du Code de commerce

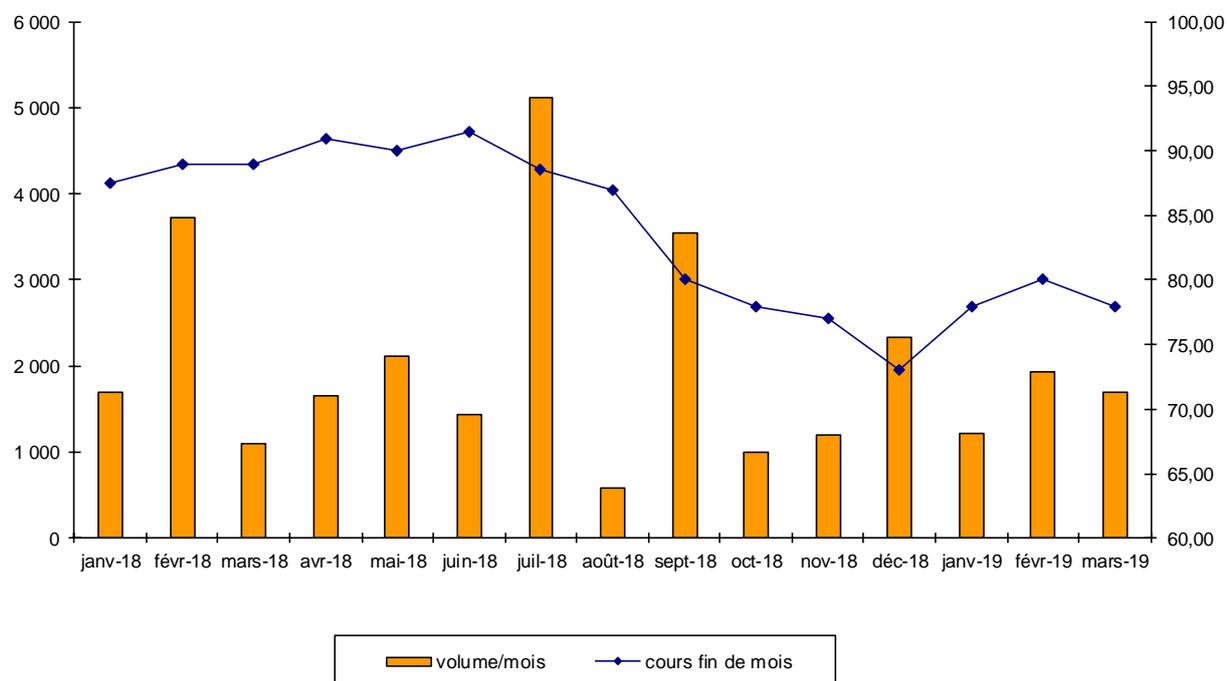
En application de l'article L.225-37-5 du Code de commerce, les éléments suivants sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- La structure du capital et les participations directes et indirectes dans le capital dont la société a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce sont décrites aux paragraphes « Répartition du capital social » et « Participations directes et indirectes dans le capital dont la société a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce » ci-dessus.
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote à l'exception de la sanction en cas d'inobservation de l'obligation statutaire d'information en cas de franchissement du seuil de 3 % du capital, qui entraîne la privation du droit de vote pour les actions excédant la fraction non déclarée pendant un délai de deux ans suivant la date de régularisation.

- Il n'existe pas de restriction statutaire au transfert des actions.
- A la connaissance de la Société, il n'existe pas de clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11. du Code du commerce.
- A la connaissance de la Société, il a été conclu entre différents actionnaires de la Société des engagements de conservation des titres de la société dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la loi dite « Loi Dutreil » du 1er août 2003 comme indiqué au paragraphe « Pactes Dutreil » en cours à la date d'établissement du présent rapport, ci-dessus.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.
- Les droits de vote attachés aux actions Tipiak détenues par le personnel au travers du FCPE sont exercés par un représentant mandaté par le conseil de surveillance du FCPE à l'effet de le représenter à l'Assemblée générale.
- Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'administration sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 12 des statuts.
- En matière de pouvoirs du Conseil d'administration, les autorisations et délégations en cours sont décrites dans le présent rapport au paragraphe « Opérations effectuées par la société sur ses propres titres » ci-dessus et dans le tableau des délégations d'augmentation du capital figurant dans le Rapport sur le gouvernement d'entreprise.
- La modification des statuts de la société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Les accords prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du Conseil d'administration sont décrites au paragraphe « Intérêts et rémunération des dirigeants mandataires sociaux » du Rapport sur le gouvernement d'Entreprise.

Activité du titre en bourse

L'action de la société Tipiak est inscrite sur le marché Euronext Paris et fait l'objet d'une cotation au compartiment C.



En 2018, le cours de l'action Tipiak a connu une évolution contrastée entre les deux semestres, marquée par une tendance baissière au dernier quadrimestre. Avec un cours à 73 € en fin d'année 2018, le titre Tipiak affiche un recul de 20,9 %.

Le cours a atteint 98 € à son plus haut niveau et 71 € au plus bas.

Le volume d'actions échangées sur l'année a été plus modéré mais reste dans des niveaux proches de ceux de 2017.

Au 31 décembre 2018, la capitalisation boursière de Tipiak s'élève à 66,7 M€.

En début d'année 2019, le titre retrouve de la croissance ; il termine le premier trimestre à 78 €.

3. RESULTATS DE LA SOCIETE TIPIAK SA AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	Exercice 2014 (12 mois)	Exercice 2015 (12 mois)	Exercice 2016 (12 mois)	Exercice 2017 (12 mois)	Exercice 2018 (12 mois)
I – Capital en fin d'exercice (en euros)					
Capital social	2 741 940	2 741 940	2 741 940	2 741 940	2 741 940
Nombre des actions ordinaires existantes	913 980	913 980	913 980	913 980	913 980
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations					
Par exercice de droits de souscription					
II – Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	7 430	7 921	8 073	8 480	8 517
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7 168	6 916	5 845	5 416	5 359
Impôts sur les bénéfiques	871	(544)	87	(145)	262
Participation et intéressement dus au titre de l'exercice	32	-	32	-	-
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	999	4 898	4 742	1 406	2 811
Résultat distribué	2 925	2 925	2 925	2 925	1 828 (1)
III – Résultats par action (en euros)					
Résultats après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	8,76	6,97	6,46	5,77	6,15
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,09	5,36	5,19	1,54	3,08
Dividende attribué à chaque action	3,20	3,20	3,20	3,20	2,20 (1)
IV- Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	33	33	35	37	38
Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	2 074	2 182	2 475	2 517	3 101
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (en milliers d'euros)	953	999	1 016	1 115	1 240

(1) Proposition de distribution



COMPTES SOCIAUX ANNUELS

I.– Bilan au 31 décembre 2018 (avant répartition).
(en euros)

Actif	Notes	2018			2017
		Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé		-		-	-
<u>Immobilisations incorporelles</u>					
Frais d'établissement		-	-	-	-
Frais de développement		8 172 869	1 827 682	6 345 187	6 982 375
Concessions, Licences, Brevets,...		5 703 148	5 061 734	641 414	555 471
Fonds commercial (1)		227 149	227 149	0	0
En cours, Avances et acomptes		146 174		146 174	22 862
<u>Immobilisations corporelles</u>					
Terrains et aménagements		405 430	107 468	297 962	301 486
Constructions		6 813 418	4 516 108	2 297 310	1 437 561
Installations techniques, Matériel et Outillage		18 978	13 542	5 436	331
Autres immobilisations corporelles		794 416	661 982	132 434	168 117
Immobilisations en cours					20 775
Avances et acomptes					
<u>Immobilisations financières (2)</u>					
Participations		31 749 660	16 511 225	15 238 435	18 238 435
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés		457	-	457	457
Prêts					
Autres immobilisations financières		13 644	-	13 644	9 167
Total actif immobilisé	1	54 045 343	28 926 890	25 118 453	27 737 037
<u>Stocks et en-cours</u>					
<u>Avances et acomptes versés sur commandes</u>		13 670		13 670	5 135
<u>Créances (3)</u>	2				
Clients et comptes rattachés		2 375 148	39 515	2 335 633	2 483 655
Autres créances		53 402 164		53 402 164	51 674 655
<u>Valeurs mobilières de placement</u>	3	2 617 809	6 206	2 611 603	3 162 510
<u>Disponibilités</u>		1 555 219		1 555 219	271 617
<u>Charges constatées d'avance (3)</u>	4	244 435		244 435	349 071
Total actif circulant		60 208 445	45 721	60 162 724	57 946 643
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Écart de conversion actif	9				
Total général		114 253 788	28 972 611	85 281 177	85 683 680
<i>(1) dont droit au bail.</i>				-	-
<i>(2) dont à moins d'un an.</i>				-	-
<i>(3) dont à plus d'un an.</i>				-	-

I.– Bilan au 31 décembre (avant répartition) – suite.

(en euros)

Passif	Notes	2018	2017
Capital social (dont versé 2 741 940 €)	5	2 741 940	2 741 940
Primes d'émission, de fusion, d'apport		10 946 381	10 946 381
Réserves			
Réserve légale (1)		274 194	274 194
Réserves réglementées (1)			
Autres réserves		648 450	648 450
Report à nouveau		14 950 804	16 352 317
Résultat de l'exercice		2 810 913	1 406 128
Subventions d'investissements		68 574	88 258
Provisions réglementées	6	7 323 136	7 592 978
Total capitaux propres		39 764 392	40 050 646
Provisions pour risques et charges	7	52 886	989 123
Emprunts et dettes, établissements de crédit (2)		41 479 708	41 018 937
Emprunts et dettes financières diverses (3)		458 042	379 518
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		515 156	607 516
Dettes fiscales et sociales		2 681 996	2 614 391
Autres dettes		37 955	10 000
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		291 042	13 549
Produits constatés d'avance			
Total dettes	8	45 463 899	44 643 911
Écarts de conversion passif	9		
Total général		85 281 177	85 683 680
<i>(1) dont réserves réglementées des plus-values à long terme</i>		-	-
<i>(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques</i>		353 001	1 705 765
<i>(3) dont emprunts participatifs</i>		-	-

II.– Compte de résultats au 31 décembre 2018 (en euros).

Libellé	Notes	2018	2017
Montant net du chiffre d'affaires	11	8 517 140	8 479 726
Production stockée			
Production immobilisée		10 313	403 835
Reprises amortissements, provisions, transferts de charges	12	2 020 022	1 876 330
Subventions d'exploitation			
Autres produits		3 220 946	3 254 448
Total produits d'exploitation		13 768 421	14 014 339
Achats matières premières et autres approvisionnements			
Variation des stocks (matières premières et approvisionnements)			
Autres achats et charges externes	13	3 711 974	4 418 599
Impôts, taxes et versements assimilés		772 513	670 545
Salaires et traitements	14	3 101 151	2 516 767
Charges sociales		1 240 361	1 115 357
Dotations aux amortissements et provisions :			
Sur immobilisations, dotations aux amortissements		1 010 483	947 183
Sur immobilisations, dotations aux provisions			
Sur actif circulant, dotations aux provisions			
Pour risques et charges, dotations aux provisions		3 722	485 014
Autres charges		247 637	238 433
Total charges d'exploitation		10 087 841	10 391 898
Résultat d'exploitation		3 680 580	3 622 441
Produits financiers de participations (3)		1 944 783	1 754 576
Produits autres valeurs mobilières, créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés (3)		412 346	371 691
Reprises sur provisions et transferts de charges		270	292
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		6 666	12 162
Total produits financiers		2 364 065	2 138 721
Dotations financières aux amortissements, provisions (4)		3 006 167	308
Intérêts et charges assimilées		350 874	302 625
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		427 417	988 546
Total charges financières		3 784 458	1 291 479
Résultat financier	15	-1 420 393	847 242
Résultat courant avant impôts		2 260 187	4 469 683

II.– Compte de résultats au 31 décembre 2018 (suite)

(en euros)

Libellé	Notes	2018	2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		19 684	19 684
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges		769 222	700 382
Total produits exceptionnels		788 906	720 066
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		900	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		499 380	3 638 775
Total charges exceptionnelles		500 280	3 638 775
Résultat exceptionnel	16	288 626	- 2 918 709
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	14		
Impôts sur les bénéfices	17	-262 100	144 846
Total des produits (1)		16 921 392	16 873 126
Total des charges (2)		14 110 479	15 466 998
Résultat net		2 810 913	1 406 128
<i>(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>		-	-
<i>(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>		-	-
<i>(3) dont produits concernant les entreprises liées</i>		2 331 549	2 104 667
<i>(4) dont charges concernant les entreprises liées</i>		-	-

III.- Projet d'affectation du résultat.

L'affectation du résultat proposé est conforme à la Loi et à nos statuts :

Report à nouveau	14 950 804 €
Résultat net de l'exercice	2 810 913 €
Total à répartir	17 761 717 €
A la réserve légale	- €
Aux actionnaires, à titre de dividendes, à concurrence de	2 010 756 €
Le solde en « report à nouveau », soit	15 750 961 €
Le dividende revenant à chaque action est ainsi fixé à	2,20 €

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 4 juillet 2019.

Il est précisé que, lors de leur mise en paiement, les dividendes correspondant aux actions détenues par la société seront déduits du dividende global et affectés en « report à nouveau ».

Nous vous rappelons que, pour les trois exercices précédents, le montant du dividende versé par action a été le suivant :

Exercice	Dividende par action (en €)	Abattement (1)
2017 (versé en 2018)	3,20	40%
2016 (versé en 2017)	3,20	40%
2015 (versé en 2016)	3,20	40%

(1) Le dividende ouvre droit aux actionnaires personnes physiques à l'abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant.



ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

Préambule

La société Tipiak SA, maison mère du Groupe Tipiak, est cotée sur NYSE EuroNext Paris (Compartiment C).

Le Groupe détient des positions de leader sur des marchés variés : aides-culinaires, accompagnements céréaliers, plats cuisinés surgelés, produits traiteur-pâtissier, panification. Il emploie 1 002 personnes réparties dans le grand Ouest sur sept sites industriels rattachés à deux secteurs, le secteur Sec et le secteur Froid regroupant chacun, respectivement, les pôles d'activité « Epicerie » et « Panification » et les pôles « Plats Cuisinés Surgelés » et « Traiteur Pâtissier ».

- Pôle Epicerie : Saint-Aignan de Grand-Lieu (44)
- Pôle Panification : Pont l'Évêque (14)
- Pôle Traiteur Pâtissier : Saint-Herblain (44), Malville (44), Pont-Château (44)
- Pôle Plats Cuisinés Surgelés : Fouesnant (29), Marans (17)

L'appréciation économique et financière du Groupe Tipiak doit être faite à partir des comptes consolidés.

Les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2018, ont été établis dans le respect des principes et méthodes retenus par le Code de commerce, du décret du 29 novembre 1983, ainsi que du plan comptable général (Règlement 2014-03 dans sa version modifiée par les règlements ANC 2016-07 et 2015-06). Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses fondamentales de continuité de l'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes.

Les données chiffrées communiquées dans l'annexe sont en milliers d'euros.

Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la clôture

La société a poursuivi son activité de prestataire de services au profit de ses filiales.

En 2018, la société Tipiak Plats Cuisinés Surgelés, filiale à 100 % de la société Tipiak SA, a enregistré une perte de 0,9 M€.

Les nouvelles perspectives de développement de Tipiak Plats Cuisinés Surgelés ont conduit à une ré-estimation du portefeuille des titres Tipiak Plats Cuisinés Surgelés détenu par Tipiak SA et une dotation pour dépréciation des titres a été comptabilisée en 2018 pour un montant de 3 M€.

Compte tenu des atouts actuels de Tipiak Plats Cuisinés Surgelés sur ses propres marchés et des perspectives de développement sur de nouveaux marchés en partenariat avec les autres sociétés du groupe, la société Tipiak SA affirme son soutien à sa filiale pour mener son plan de redressement et de développement à moyen terme.

Par ailleurs, un plan d'options d'achat a été mis en place suite à la décision du Conseil d'administration du 14 juin 2018. Il a ainsi été attribué 18 000 options d'achat d'actions.

A date, il n'existe, à la connaissance de l'entreprise, aucun événement postérieur à la clôture des comptes, aucun fait exceptionnel, ni aucun litige susceptible de modifier ou d'affecter de manière significative, les résultats ou la situation financière de la société.

Note 1.– Actif immobilisé

1.1. Immobilisations incorporelles.– Les fonds commerciaux, licences, brevets et autres immobilisations incorporelles acquis, sont enregistrés au coût d'achat. Ils sont amortis linéairement sur une durée maximale de 15 ans. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie économique estimée. Les coûts liés à la mise en œuvre de la solution ERP qualifiés comptablement de logiciel faisant partie d'un projet de développement sont amortis sur une durée de 15 ans à l'exception des développements spécifiques correspondant à des interfaces avec des applications tierces dont la durée d'amortissement est de 5 ans. Les autres logiciels ont une durée d'amortissement comprise entre 3 et 5 ans. Les dépenses de maintenance et de changement de version sont comptabilisées en charge lorsqu'elles sont encourues. Les frais de dépôts de marques font l'objet d'une provision lorsque la marque est protégée et non utilisée. Les amortissements de dépréciation retenus pour la détermination du résultat courant sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

1.2. Immobilisations corporelles.– Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements de dépréciation retenus pour la détermination du résultat courant sont calculés selon le mode linéaire. Les biens bénéficiant du régime dégressif ont donné lieu à la comptabilisation d'amortissements dérogatoires pour la partie excédant l'amortissement linéaire.

Les amortissements de dépréciation retenus pour la détermination du résultat courant sont calculés sur la durée réelle d'utilisation :

Constructions	15 à 20 ans
Matériels et installations industriels	5 à 10 ans
Matériels de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans

1.3. Participations et autres titres ou créances immobilisées.– Les immobilisations financières correspondent à la valeur brute des titres de participation pour leur valeur historique d'acquisition, dans des sociétés consolidées ou non, aux « Dépôts et cautionnements » et à divers prêts.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque sa valeur d'inventaire ou d'utilité est inférieure à sa valeur d'inscription à l'actif. La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'utilité estimée par application d'une approche multi-critères notamment la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

1.4. Variations des immobilisations

Postes	Valeur au 31/12/2017	Entrées	Sorties	Valeur au 31/12/2018
Fonds de commerce	227			227
Autres immobilisations incorporelles (1)	13 626	250		13 876
Immobilisations en cours	23	123		146
Total immobilisations incorporelles	13 876	373		14 249
Terrains	406			406
Constructions	5 795	1 019		6 814
Installations techniques, matériel et outillage	20	6	7	19
Autres immobilisations	783	11		794
Immobilisations en cours	21		21	
Total immobilisations corporelles	7 025	1 036	28	8 033
Participations (note 1.6)	31 750			31 750
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Dépôts et cautionnements	9	4		13
Total immobilisations financières	31 759	4		31 763
Total actif immobilisé	52 660	1 413	28	54 045

(1) Les « autres immobilisations incorporelles » correspondent principalement aux logiciels informatiques.

1.5. Variation des amortissements et provisions

Postes	au 31/ 12/2017	Dotations	Diminutions	au 31/12/2018
Fonds de commerce	227			227
Autres immobilisations incorporelles	6 088	801		6 889
Sur immobilisations incorporelles	6 315	801		7 116
Terrains	104	3		107
Constructions	4 357	159		4 516
Installations techniques	20	1	7	14
Autres immobilisations	616	47		663
Sur immobilisations corporelles	5 097	210	7	5 300
Participations (note 1.6)	13 511	3 000		16 511
Autres titres immobilisés	-			-
Dépôts et cautionnements	-			-
Sur immobilisations financières	13 511	3 000		16 511
Total amortissements et provisions	24 923	4 011	7	28 927

1.6. Liste des filiales et participations

Filiales et participations à 50 %	Tipiak Epicerie SAS	Tipiak Plats Cuisinés Surgelés SAS	Tipiak Traiteur- Pâtissier SAS	Tipiak Panification SAS	Tipiak Inc (en KUSD)
Capital social	1 282	731	336	1 000	1
Capitaux propres incluant capital social et résultat (avant répartition)	13 039	-816	15 369	8 346	1 410
Quote-part du capital détenu	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Valeur comptable des titres détenus					
Brute	2 177	18 996	3 810	6 678	1
Nette	2 177	2 485	3 810	6 678	1
Prêts et avances, comptes courants (nets)	7 394	30 280	5 338	3 577	-
Résultat de la dernière situation	1 064	- 984	- 847	336	319
Dividendes encaissés au cours de l'exercice par la société	1 666	-	-	-	300
CA net facturé (HT) de l'exercice écoulé	62 030	71 121	60 268	17 257	3 068

Note 2.– Créances

Elles sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable :

Postes	2018	2017
Clients, comptes ordinaires	2 333	2 482
Clients, créances douteuses	42	42
Clients, effets à recevoir	-	-
Effets remis à l'encaissement, non échus	-	-
Provisions sur créances douteuses	-40	-40
Clients et comptes rattachés	2 335	2 484
Créances détenues sur l'Etat	5 212	3 622
Créances sociales	3	5
Autres débiteurs divers	48 187	48 048
Provisions sur dépréciation de compte courant	-	-
Autres créances	53 402	51 675
Total des créances nettes	55 737	54 159

Toutes les créances ont une échéance inférieure à 1 an. Les « autres débiteurs divers » concernent des avances en compte - courant au sein du Groupe (48 143 K€) et à diverses créances (44 K€).

Note 3.– Valeurs mobilières de placement

Elles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Les provisions éventuelles sont déterminées par comparaison entre cette valeur et les cours moyens de décembre pour les titres cotés ou la valeur de marché à la date de clôture de l'exercice pour les autres titres.

Au 31 décembre 2018, la société détient 35 783 actions propres pour un montant de 2 535 K€ répondant au critère de classement en « valeurs mobilières de placement ». La valeur moyenne comptable par action ressort à 70,84 €. Le cours de cotation moyen de décembre 2018 s'élève à 74,26 €. Il n'a pas été constaté de provisions pour dépréciation. La société détient également, à travers un contrat de liquidité passé avec la société de Bourse Portzamparc, animateur de marché, 980 autres actions propres pour un montant de 79 K€.

D'autre part, 60 actions attribuées au titre du plan 2016 ont une période d'acquisition plus longue.

Note 4.– Comptes de régularisation

Le poste « Charges constatées d'avance » (244 K€) est relatif aux charges d'exploitation imputables sur le prochain exercice.

Note 5.- Capital social

Au 31 décembre, le capital social s'établit à 2 741 940 € entièrement libéré.

Libellé	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital au 1 ^{er} janvier 2018	913 980	3 €
Actions émises pendant l'exercice :		
Par augmentation de capital	-	-
Par division du nominal	-	-
Par levées d'options de souscription	-	-
Actions composant le capital au 31 décembre 2018	913 980	3 €

Au 31 décembre 2018, la société détient au total 36 823 actions propres (dont les titres détenus dans le contrat de liquidité), soit 4,03 % capital social, classées en valeurs mobilières de placement (note 3).

Variation des capitaux propres avant subventions et provisions réglementées (note 6) :

Libellé	Capital	Primes	Réserve légale	Réserves réglementées	Autres réserves	Report	Résultat	Capitaux propres
Au 1^{er} Janvier 2018	2 742	10 946	274	0	648	16 352	1 406	32 368
Affectation-Distribution						-1 401	-1 406	-2 807
Augmentation de capital								
Résultat net 2018							2 811	2 811
Au 31 décembre 2018	2 742	10 946	274	0	648	14 951	2 811	32 372

Note 6.- Provisions réglementées

Poste	Au 31/12/2017	Dotations	Reprises	Au 31/12/2018
Amortissements dérogatoires	7 593	499	769	7 323

Note 7.–Provisions pour risques et charges

Libellé	Au 31/12/2017	Dotations	Reprises		Au 31/12/2018
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques de change	-				-
Provisions pour « Médailles du travail »	49	4			53
Provisions pour risque	940		940		-
Montant des provisions	989	4	940		53

Au 31 décembre 2017, il est constaté une provision de 202 K€ représentative de l'obligation de livrer des titres dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions, au prorata de la période d'acquisition. D'autre part, le montant de la provision pour indemnité contractuelle a été portée à 738 K€ au 31 décembre 2017. Ces provisions ont fait l'objet d'une reprise en 2018.

Note 8.–Informations sur les dettes

Toutes les dettes sont libellées en Euros.

Libellé	Montant	A moins d'un an	D'un an et moins 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit	41 480	13 582	26 559	1 339
Dont concours bancaires courants et intérêts courus	353	353		
Autres dettes financières	458	458		
Compte courants des filiales				
Dettes d'exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés	515	515		
Dettes fiscales et sociales	2 682	2 682		
Autres dettes d'exploitation	38	38		
Dettes sur immobilisations	291	291		
Total des dettes	45 464	17 566	26 559	1 339

Engagements sur les emprunts et dettes financières moyen terme - Certains emprunts sont assortis de « Covenants », permettant à nos partenaires bancaires de renégocier leurs engagements ou exiger le remboursement du capital restant dû en cas de non-respect des covenants. Au 31 décembre 2018, la société respecte les covenants ci-dessous.

Capital restant dû fin décembre 2018	Ratios à respecter
25 358	Endettement financier net conso / Fonds propres < 1,05 et /EBE <3,3
1 833	Dettes Financières MT Consolidées / Fonds propres < 1 et / CAF < 4
350	Endettement financier net conso / Fonds propres < 1 et /EBE <3,3
3 900	Endettement financier net conso / Fonds propres < 1,05 et /EBE <3,5
31 441	Total des emprunts assortis de « covenants »

Instruments financiers de couverture de taux d'intérêt - La société utilise des instruments financiers pour gérer et limiter l'exposition aux risques de taux qui découle de son endettement. Elle est engagée, au 31 décembre 2018, dans les opérations suivantes :

Nature	Conditions (Tipiak paye du fixe)	Juste valeur	Date départ	Date Échéance
Swap	Nominal 9 500 K€ - Swap Euribor 3M contre 0,20 %	-8 K€	29-déc-17	29-juin-20
Swap	Nominal 4 000 K€ - Swap Euribor 3M contre 0,73 %	-34 k€	01-déc-15	01-sept-20

Note 9. – Écarts de conversion

Les charges et produits en devises sont enregistrés à un cours mensuel de conversion. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours du 31 décembre 2018. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écarts de conversion ».

Note 10. – Charges à payer

Libellé	2018	2017
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	24	32
Factures à recevoir des fournisseurs	160	166
Dettes sociales à payer	600	752
Dettes fiscales à payer	234	197
Total des charges à payer	1 018	1 147

Note 11.- Chiffre d'affaires

Libellé	2018	2017
Prestations de services et produits annexes	8 517	8 480
Chiffre d'affaires net	8 517	8 480
Dont à l'exportation	25	26

La société a une activité de prestataire de services pour le compte de ses filiales.

Note 12.- Reprise des amortissements, provisions et transferts de charges

Libellé	2018	2017
Reprise de provisions sur créances clients	-	-
Reprise de provisions pour risques	940	506
Transferts de charges	1 080	1 370
(dont transfert de charges de personnel)	-119	-481
Total	2 020	1 876

Les transferts de charges sont principalement à destination des filiales pour 959 K€ et du poste « salaires et traitements » pour 119 K€ (reclassement de la provision pour risque liée au plan d'attribution gratuite d'actions).

Note 13.- Autres achats et charges externes

Les charges externes correspondent principalement aux charges de crédits-bails immobiliers, réparations, locations, honoraires et autres services externes rendus nécessaires par la gestion des actifs immobiliers (bâtiments industriels loués aux filiales) ou encourus dans le cadre de la réalisation des prestations de services rendues aux sociétés du Groupe.

Note 14.- Personnel

14.1. Rémunérations des organes de Direction et d'administration. – Le montant des jetons de présence comptabilisé dans les comptes s'élève à 150 K€ et figure dans les « Autres charges d'exploitation ».

14.2. Charges de personnel – Le produit du CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi) a été comptabilisé dans le poste charges sociales pour un montant de 45 K€.

14.3. Effectifs au 31 décembre

Statut du personnel salarié	2018	2017
Cadres	11	13
Agents de maîtrise et techniciens	9	9
Employés	13	12
Total de l'effectif	33	34
Dont contrats à durée déterminée	2	1

Note 15.- Résultat financier

15.1. Produits financiers de participation – Les produits de participation, d'un montant de 1 945 K€ correspondent, essentiellement, aux dividendes perçus des participations (note 1.6). Ils s'élevaient, en 2017, à 1 755 K€.

15.2. Intérêts et charges assimilées – La rubrique « Intérêts et charges assimilées » s'analyse en intérêts sur les dettes financières à moyen terme pour 299 K€, en intérêts sur concours bancaires pour 52 K€, en charge nette sur cession de valeur mobilière de placement pour 427 K€ (dont 321 K€ sur cession de 5 000 actions propres correspondant aux attributions gratuites d'actions de juin 2017 et 4 K€ sur cession de 60 actions propres correspondant aux attributions gratuites d'actions de juin 2014). Les avances aux filiales sont rémunérées et génèrent un produit de 387 K€ (350 K€ en 2017).

Note 16.- Résultat exceptionnel

La société comptabilise, en charges et produits exceptionnels, tout élément extraordinaire consécutif à des événements ou opérations distincts des activités ordinaires de l'entreprise qui ne sont pas, en conséquence, censés se reproduire de manière fréquente ou régulière.

Libellé	Montant
Reprises sur provisions réglementées	769
Reprises sur autres provisions	-
Autres produits exceptionnels de gestion	20
Total produits exceptionnels	789
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1
Valeurs nettes comptables des immobilisations sorties	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-
Dotations aux amortissements dérogatoires	499
Total charges exceptionnelles	500
Résultat exceptionnel	289

Note 17.– Impôts sur les bénéfices

17.1. Régime fiscal – Le résultat fiscal de la société Tipiak SA est calculé selon le régime de l'intégration fiscale. Entrent dans ce régime, Tipiak SA, et les filiales suivantes : Tipiak Plats Cuisinés Surgelés, Tipiak Épicerie, Tipiak Traiteur Pâtissier et Tipiak Panification.

Chaque société filiale supporte la charge d'impôt correspondant à son résultat fiscal. La société Tipiak SA comptabilise l'économie d'impôt correspondant à un éventuel déficit fiscal.

Compte tenu de la convention d'intégration fiscale, la société bénéficie sur l'exercice 2018 d'un crédit d'impôt de 1 140 K€ sur ses filiales. Elle le restituera à ses filiales dès l'atteinte d'un résultat imposable de celle-ci.

17.2. Situation fiscale latente intégrée – Les décalages temporaires existant entre l'assiette de l'impôt sur les bénéfices et certains produits et charges comptabilisés sur l'exercice ou sur des exercices précédents, occasionneraient une augmentation de la dette future d'impôts de 986 K€ aux différents taux applicables jusqu'en 2022 (entre 33,33 % et 25%).

17.3. Ventilation de l'impôt

Libellé	Avant impôt	Charge nette d'impôt	Après impôt
Résultat Courant	2 260	-783	1 477
Résultat Exceptionnel	289	-96	193
Intéressement			-
Produit d'impôt des filiales	-	1 141	1 141
Total	2 549	262	2 811

Note 18.– Informations complémentaires

18.1. Information concernant les parties liées – Il n'a pas été identifié de transactions avec les parties liées au sens de l'article R 123-198-1° du Code de commerce ; celles-ci étant soit non significatives, soit conclues à des conditions normales, soit exclues.

18.2. Engagements :

- Engagements assortis de sûretés réelles données en garantie d'emprunts : Néant.

- Indemnités de départs en retraite : Les droits au 31 décembre 2018 sont estimés, après évaluation externe, pour l'ensemble des salariés, à 367 K€, charges sociales comprises. Ces indemnités n'ont pas fait l'objet de provision dans les comptes.

- Engagements donnés : La caution pour la location de bureaux s'élève à 246 K€, celle pour la fondation d'entreprise Santedige s'établit à 35 K€.

- Engagements réciproques : L'importation de certaines matières premières a nécessité la mise en place de crédits documentaires à hauteur de 210 K\$ en 2018.
- La société utilise des instruments financiers pour gérer et limiter l'exposition aux risques de taux qui découle de son endettement (cf note 8). Afin de sécuriser et limiter le risque de change, la société a mis en place des couvertures à terme (achats de 800 K\$ et ventes de 400 K£).
- Certains emprunts sont assortis de « covenants » permettant à nos partenaires financiers de renégocier leur engagement (cf note 8).

18.3. Convention de trésorerie – La société est liée par une convention de trésorerie avec ses filiales ; cette convention détermine le rôle centralisateur joué par la société Tipiak SA dans la gestion des financements.



**RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



KPMG Audit
7 boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes Cedex 3
France



52, rue Jacques-Yves Cousteau
Bâtiment B - BP 90743
85018 La Roche-sur-Yon Cedex
France

Tipiak S.A.

Siège social : D2A Nantes Atlantique – 44860 Saint Aignan de Grand Lieu
Capital social : €.2 741 940

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée générale de la société Tipiak S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Tipiak S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation et des autres créances rattachées aux titres de participation

Risque identifié

Les titres de participation et les autres créances rattachées aux titres de participation (présentées dans le poste autres créances d'exploitation) figurent au bilan au 31 décembre 2018 pour un montant net respectivement de 15 238 K€ et de 48 143 K€. Ces postes représentent 74% du total bilan.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité telle que décrit dans la note 1.3 de l'annexe aux comptes annuels.

Comme indiqué dans cette note, la valeur d'utilité est estimée par la direction par application d'une approche multi-critères notamment la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (capitaux propres), ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique).

La concurrence et l'environnement économique auxquels sont confrontées certaines filiales peuvent entraîner une baisse de leur activité et une dégradation du résultat opérationnel.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des autres créances rattachées constituait un point clé de l'audit.

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

Ainsi, nous avons apprécié les éléments prévisionnels intégrés dans ces évaluations en :

- obtenant les perspectives de résultats futurs des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et en appréciant leur cohérence avec les données prévisionnelles, établies sous le contrôle de leur direction générale pour chacune de ces activités et approuvées, le cas échéant, par le conseil d'administration ;
- vérifiant la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- comparant les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;
- vérifiant que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement de l'entité considérée.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à apprécier le caractère recouvrable des autres créances rattachées au regard des mêmes éléments d'analyses effectuées sur les titres de participation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Tipiak S.A. par votre assemblée générale de 2007 pour le cabinet Atlantique Révision Conseil et de 1999 pour le cabinet KPMG.

Au 31 décembre 2018, le cabinet Atlantique Révision Conseil était dans la 12ème année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG S.A. dans la 20ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

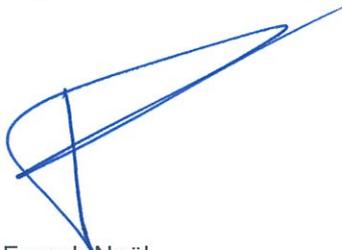
Les commissaires aux comptes,

Nantes, le 16 avril 2019

La Roche-sur-Yon, le 16 avril 2019

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Atlantique Révision Conseil - A.R.C.



Franck Noël
Associé



Jérôme Boutolleau
Associé



ATTESTATION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Hubert GROUÈS

Président Directeur Général,

J'atteste après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste par ailleurs, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant ci-dessus présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Saint-Aignan de Grand Lieu,
le 12 avril 2019

Monsieur H. GROUÈS
Président Directeur Général

